



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



**Diagnostics
Territoriaux
de santé
des pays de Picardie**

■ Soissonnais

▶ N° Vert 0 800 02 60 80

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.picardie.fr

© Bruno Gauthoury / Région Picardie

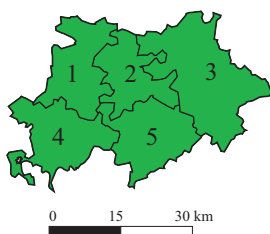
© com des images / Région Picardie

© getty / Région Picardie



Collection

Diagnostiques Territoriaux de santé des pays de Picardie



- 1 : CC* Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA** Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

* CC : communauté de communes

** CA : communauté d'agglomération

Soissonnais

Contexte

Au 1^{er} janvier 2006, le pays du Soissonnais compte 101 615 habitants pour un territoire de 1 247 km², représentant 18,9 % de la population axonaise et 5,4 % de la population picarde. Il est découpé en cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En sept ans, le pays a gagné 841 personnes depuis le recensement de 1999, soit un taux d'accroissement annuel de 0,12 %. Pourtant, cette valeur globale masque une réalité différente entre la communauté d'agglomération qui a enregistré une perte de population au cours de cette période et les quatre communautés de communes qui ont vu dans le même temps la population augmenter (taux d'accroissement annuels respectifs de -0,27 % et 0,54 %).

Situé dans le sud de l'Aisne (au nord de Château-Thierry), le pays du Soissonnais a des frontières communes avec les départements de l'Oise et de la Marne (cf. page 58).

Parmi les 160 communes du pays, 153 sont classées en zone rurale, soit 95,6 % des communes. Le Soissonnais compte cinq villes de moins de 5 000 habitants : deux dans le secteur de la communauté de communes du Val de l'Aisne (Vailly-sur-Aisne et Braine) et trois dans la communauté d'agglomération du Soissonnais (Villeneuve-Saint-Germain, Crouy et Belleu). Le secteur de la communauté de communes de Villers-Cotterêts - Forêt de Retz compte une commune de 10 128 habitants (Villers-Cotterêts) et la communauté d'agglomération du Soissonnais, une ville de 28 442 habitants (Soissons).



Claude Gewerc

Président du Conseil régional de Picardie

Cette étude détaillée de l'état sanitaire et social des Picards fait partie d'une série d'analyses qui permettront aux acteurs de la santé, mais aussi et avant tout aux politiques de mieux cerner les spécificités de chacun des Pays qui composent notre Région.

Cette démarche scientifique a plusieurs mérites. Le premier d'entre eux est de prendre en compte la diversité d'une région et de ses territoires, de produire des données à l'échelle du pays et des intercommunalités qui le composent, afin qu'un diagnostic précis et nuancé puisse être établi. La santé, on le sait, dépend d'un si grand nombre de facteurs, que cette approche détaillée est la seule qui vaille.

Une autre grande qualité du présent document est de lier le sanitaire et le social, de mettre en parallèle la situation économique des habitants et leurs problèmes de santé. Nous voyons ici exposé dans le détail un lien qui devient une évidence entre inégalités sociales et inégalités sanitaires.

Cette prolongation des injustices économiques et sociales dans le domaine sanitaire, cette série de discriminations qui ne disent pas leur nom dans l'accès aux soins doit être un des principaux soucis d'une politique de santé publique digne de ce nom. Pour une région comme la Picardie, jalonnée d'espaces ruraux à l'habitat clairsemé, cela passe par la lutte contre la formation de déserts sanitaires.

Le Conseil régional utilise pleinement les moyens d'action dont il dispose dans ce domaine, il va même largement au-delà des compétences qui sont les siennes. Le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2007-2013 est une illustration de nos efforts pour rendre encore plus accessibles et plus attractives les formations dans les domaines de la santé et de l'action sociale. Le nombre d'étudiants accueillis dans ces filières est en constante augmentation.

La Région incite également les internes en médecine à s'installer en milieu rural, ce qui est l'arme de lutte par excellence contre la désertification sanitaire. En échange d'une allocation d'étude, ces futurs médecins s'engagent à s'installer là où leur présence sert le plus l'intérêt général, dans nos campagnes. Elle passe également des conventions avec les établissements hospitaliers picards afin d'inciter les internes et les futurs professionnels du paramédical à exercer ensuite dans nos hôpitaux.

À l'écoute des pays de Picardie et de leurs besoins, le Conseil régional cofinance la création de maisons médicales pluridisciplinaires, très appréciées des jeunes médecins, ce qui limite, de plus, leurs frais d'installation. De nombreux projets sont en cours d'étude, ce qui nous permettra de multiplier ce type d'infrastructures.

Par ailleurs, dresser un état sanitaire et social d'un territoire permet aux collectivités, aux associations et aux professionnels de terrain d'orienter les actions à développer en fonction des caractéristiques propres à cette entité géographique. Ces initiatives devraient permettre d'influer sur les comportements à risque de la population, face à leur santé.

La question de l'accès aux soins, de la justice sanitaire comme prolongement indispensable de la justice sociale, même si elle trouve des solutions locales dans lesquelles les régions prennent une part de plus en plus large, relève avant tout d'un choix de société national. Les inégalités dans l'accès aux soins et la prévention sont un problème qui ne trouvera de solution pleine et entière que dans une véritable politique de santé publique.

Page 1	Éditorial
Page 3	Introduction
Page 5	Analyse de la situation
Page 6	Chapitre 1. Données générales
Page 6	Démographie
Page 7	Social
Page 10	Économie
Page 11	Chapitre 2. État de santé
Page 11	Données générales
Page 14	Tumeurs
Page 20	Maladies de l'appareil circulatoire
Page 25	Pathologies liées à la consommation d'alcool
Page 27	Pathologies liées à la consommation de tabac
Page 29	Affections psychiatriques
Page 31	Causes externes
Page 34	Autres causes
Page 34	Vaccinations
Page 35	Chapitre 3. Offre de soins et de services
Page 35	Professionnels de santé
Page 45	Consommation de soins
Page 45	Établissements de soins
Page 46	Permanence des soins et des urgences
Page 48	Dépistages
Page 49	Aides aux personnes âgées
Page 49	Maisons de retraite
Page 50	Chapitre 4. Structures de prévention
Page 51	Synthèse
Page 55	Annexes
Page 56	Affections de longue durée
Page 56	Taux standardisés
Page 56	Test de significativité
Page 57	Le Programme de médicalisation des systèmes d'information
Page 57	Le répertoire Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
Page 57	Les consommations de psychotropes
Page 57	Les professionnels de santé exerçant en libéral
Page 58	Carte des pays de Picardie
Page 58	Carte des principales routes du Soissonnais
Page 58	Carte des zones limitrophes du Soissonnais
Page 59	Structures de prévention
Page 61	Glossaire

« L'exercice d'évaluation de l'impact territorial d'une politique publique nécessite la définition préalable des objectifs territoriaux de cette politique. De ce point de vue, il est justifié de distinguer deux grandes catégories de politiques publiques : d'un côté, les politiques territoriales, par nature construites autour d'objectifs territoriaux plus ou moins nombreux, et, de l'autre, les politiques sectorielles, qui, s'adressant à l'ensemble du territoire national, se fixent a priori d'autres objectifs que territoriaux ».

Introduction de la définition des objectifs territoriaux dans le livre de Sandrine Haas et d'Emmanuel Vigneron, *Évaluation et territoires*, Collection travaux n°4, Diact, La Documentation française.

La région est en train de devenir le territoire de prédilection où s'élaborent les politiques publiques, et notamment la politique de santé. La loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 l'a clairement exprimé. De même, le processus engagé dans le cadre de la révision générale des politiques publiques et la création des agences régionales de santé (ARS) avec la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 va dans le sens d'un renforcement de ce niveau géographique dans l'élaboration de la politique de santé.

Toutefois, si l'échelon géographique régional constitue une unité satisfaisante du point de vue national, il ne peut être suffisant pour le décideur local. En effet, les travaux engagés par différentes institutions depuis quelques années, et tout particulièrement par les observatoires régionaux de la santé, montrent que les inégalités territoriales en matière sanitaire et sociale sont bien plus importantes à l'intérieur d'une même région qu'entre les régions.

C'est par le biais de *focus* localisés que l'on peut disposer des connaissances nécessaires à l'élaboration d'une politique régionale adaptée aux difficultés rencontrées par la population. Dans ce contexte, l'observatoire régional de la santé et du social de Picardie (OR2S) s'est engagé depuis plusieurs années à produire des indicateurs à différents niveaux géographiques, venus en complément d'extensions régionales à des enquêtes menées au plan national.

Ce regard croisé permet de porter des diagnostics sur l'état des lieux de la région et de la population picarde.

Ces diagnostics reposent sur des partenariats engagés par l'OR2S depuis plusieurs années avec la quasi totalité des producteurs de données du domaine sanitaire et social (Insee, Inserm, InVS, Assurance maladie, conseils généraux, caisses d'allocations familiales, Atih et divers services de l'État), partenariats qui, au niveau national, se concrétisent à travers la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (Fnors). Les données sont alors traitées, analysées et partagées avec les experts locaux avant d'être diffusées plus largement.

Appartenant à la série « *Diagnostics Territoriaux de santé des pays de Picardie* », ce document s'inscrit dans cette dynamique et rejoint l'article 4 du décret 2000-90 du 19 septembre 2000*, même si cela n'était pas mentionné alors. Ainsi, la présentation de plus de deux cents indicateurs permet de connaître les forces et les faiblesses du pays.

Quatre chapitres composent ce document. Le premier chapitre décrit la situation en termes démographique, social et économique. Les deux suivants sont plus étoffés et sont consacrés à la mesure de la santé et à l'offre de soins et de services. Le dernier chapitre recense les associations de prévention et témoigne de la collaboration engagée depuis plusieurs années avec le comité régional d'éducation et de promotion de la santé (Cres) de Picardie puis maintenant avec l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps).

La présentation n'est pas figée. Si la forme est maintenue entre l'ensemble des numéros, des indicateurs peuvent être intégrés en fonction de leur disponibilité, en faisant ainsi un véritable outil réactif d'indicateurs sanitaires et sociaux**.

En conclusion, ce document n'a d'intérêt que s'il est partagé par celles et ceux (professionnels ou population) qui vivent au quotidien les constats portés sur le territoire et par celles et ceux qui peuvent influencer sur leur devenir. Ces situations ne sont pas immuables, à tous de les utiliser pour que, dans notre région, demain soit mieux qu'aujourd'hui.

D^r Joseph Casile
Président de l'OR2S

* Cet article précise que la charte de pays exprime le projet de développement durable du territoire. Elle comprend :

- un rapport établissant un diagnostic de l'état du pays, présentant ses évolutions démographique, sociale, économique, culturelle et environnementale sur vingt ans ;
- un document définissant, au moins à dix ans, les orientations stratégiques du pays, les mesures et les modalités d'organisation nécessaires pour assurer leur cohérence et leur mise en œuvre ainsi que les dispositions permettant d'évaluer les résultats de l'action conduite au sein du pays ;
- des documents cartographiques, traductions spatiales du diagnostic et du document d'orientation.

Source : *Les pays, collection Territoires en mouvement*, Datar, La Documentation française.

** Les indicateurs seront également actualisés en fonction de leur production sur le site internet de l'OR2S.

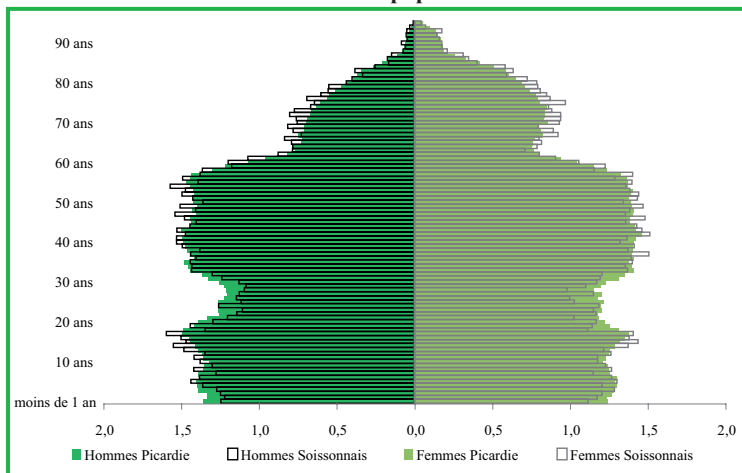
Précision : Le pays du Soissonnais est composé de cinq établissements publics de coopération intercommunale : quatre communautés de communes et une communauté d'agglomération. Ces quatre communautés de communes présentent le plus souvent des similitudes pour les données présentées dans ce diagnostic et sont assez différentes de la communauté d'agglomération de Soissons. C'est la raison pour laquelle sous les tableaux présentant les divers indicateurs est mentionnée la valeur pour les quatre communautés de communes regroupées. À noter que les quatre communautés de communes ont pratiquement la même taille de population que la communauté d'agglomération (un peu plus de 50 000 habitants au recensement de la population de 2006).

Analyse de la situation

Page 6	Chapitre 1. Données générales
Page 11	Chapitre 2. État de santé
Page 35	Chapitre 3. Offre de soins et de services
Page 50	Chapitre 4. Structures de prévention

Démographie

Répartition de la population par sexe et par âge au recensement de la population de 2006



Source : Insee recensement de la population 2006

Exploitation OR2S

Au 1^{er} janvier 2006, le pays du Soissonnais compte 101 615 habitants, soit une **densité de 81,5 habitants au km²**. Cette densité est légèrement plus élevée que celle de l'Aisne (72,9 h/km²) mais plus faible que celles de la Picardie (97,6 h/km²) et de la France métropolitaine (112,9 h/km²).

Le pays du Soissonnais compte près d'un tiers de moins de 25 ans en 2006 (32,1 %) parmi sa population, ce qui est plus élevé qu'en France métropolitaine (31,2 %) et proche de l'Aisne (32,0 %) et de la Picardie (32,9 %). Les 25-59 ans représentent 47,2 % de la population contre 47,0 % dans l'Aisne, 47,9 % en Picardie et 47,5 % en France métropolitaine.

La part des 75 ans et plus dans le Soissonnais est voisine de celle de la Picardie (respectivement 7,9 % et 7,3 %), ce qui est plus faible que dans l'Aisne et qu'en France métropolitaine (8,3 % pour chaque).

En 2003-2006, l'**indice conjoncturel de fécondité est de 1,98 enfant par femme** dans le Soissonnais (1,80 dans la communauté d'agglomération du Soissonnais contre 2,32 pour les quatre autres EPCI) contre 2,10 dans l'Aisne, 2,00 en Picardie et 1,90 en France métropolitaine.

Sur les 4 951 naissances domiciliées dans le Soissonnais entre 2003 et 2006, 27 enfants sont nés d'une mère mineure, soit un taux de 5,5 pour 1 000 naissances (7,9 % dans la CA du Soissonnais contre 2,9 % pour les autres EPCI) contre 12,3 % dans le département, 9,6 % en région et 5,6 % au niveau national.

Entre 2003 et 2006, sur les **4 951 naissances** domiciliées dans le Soissonnais, 81,9 % ont eu lieu au sein même du pays (81,8 % à Soissons), 7,3 % dans le reste de la région (1,5 % à Laon, 3,2 % à Compiègne) et 10,8 % hors de la Picardie (9,1 % à Reims).

Entre 2001 et 2005, **4 863 décès** ont eu lieu dans le Soissonnais (soit 972 décès par an). Parmi eux, 82,9 % ont été enregistrés dans le Soissonnais (62,1 % à Soissons), 4,0 % dans le reste du département (1,5 % à Laon), 1,7 % dans le reste de la Picardie et 11,5 % hors Picardie (8,3 % à Reims).

Ces décès ont eu lieu pour **68,1 % d'entre eux dans un établissement hospitalier ou dans une clinique**, pour 21,4 % au domicile de la personne, pour 5,9 % en maison de retraite et pour 4,6 % sur la voie ou lieu public, ou dans un autre lieu non précisé.

Le solde naturel (naissances retranchées des décès) sur la période 2001-2005 est de 1 358, soit **une augmentation moyenne de 272 habitants par an**.

Données par EPCI



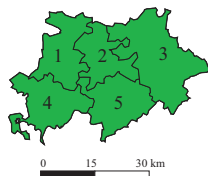
- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Population au 1/01/2006	Taux d'accroissement annuel entre 1999 et 2006 (en %)	Proportion de moins de 25 ans (en %) en 2006	Proportion de 75 ans et plus (en %) en 2006
CC Canton d'Oulchy-le-Château	5 654	0,50	33,6	6,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	10 133	0,38	32,1	7,1
CA Soissonnais	51 473	-0,27	31,7	9,0
Secteur CC Val de l'Aisne	19 426	0,75	31,8	7,5
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	14 928	0,39	33,9	6,3
Soissonnais	101 615	0,12	32,1	7,9
Aisne	537 059	0,03	32,0	8,3
Picardie	1 894 361	0,29	32,9	7,3
France métropolitaine	61 399 719	0,71	31,2	8,3

Source : Insee recensement de la population 2006

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **0,54** ————— **32,6** ————— **6,9**



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
 2 : CA Soissonnais
 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre de naissances en 2003-2006	Nombre de naissances dont la mère est mineure en 2003-2006	Indice conjoncturel de fécondité en 2003-2006 (en nombre moyen d'enfant(s) par femme)
CC Canton d'Oulchy-le-Château	285	3	3,06
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	466	1	2,47
CA Soissonnais	2 524	20	1,80
Secteur CC Val de l'Aisne	926	1	2,58
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	750	2	2,01
Soissonnais	4 951	27	1,98
Aisne	27 532	340	2,10
Picardie	98 969	954	2,00
France métropolitaine	3 094 517	17 415	1,90

Source : Insee

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ 2,32

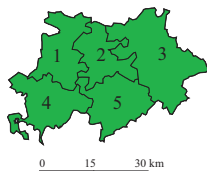
Social

En 2006, les habitants du Soissonnais ont un revenu net imposable annuel moyen de 19 406 € (18 753 € dans la CA du Soissonnais contre 20 129 € dans les autres EPCI) contre 18 567 € pour l'ensemble des Axonais, 20 237 € pour les Picards et 21 930 € pour les Français.

Ainsi, la part de foyers non imposables est de 50,5 % dans le pays (52,8 % dans la CA du Soissonnais contre 48,0 % dans les autres EPCI), ce qui est plus élevé qu'en Picardie (47,8 %) et qu'en France métropolitaine (46,4 %) et inférieur à l'Aisne (52,7 %).

Le **niveau de formation des 15 ans et plus** en 2006 dans le Soissonnais est plus élevé que celui de l'Aisne. En effet, **45,8 % de la population du pays est sans qualification** (sans diplôme ou ayant le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges) contre 47,7 % dans le département. Cependant, ce niveau est proche de celui de la région (45,2 %) et plus faible qu'au niveau national (38,5 %). Dans la CA du Soissonnais, il est de 46,8 % et de 44,7 % dans les quatre autres EPCI.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
 2 : CA Soissonnais
 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Revenu net imposable annuel moyen en 2006	Pourcentage de foyers non imposables en 2006	Pourcentage de personnes sans qualification* en 2006
CC Canton d'Oulchy-le-Château	19 742 €	49,7	46,3
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	21 508 €	45,8	42,5
CA Soissonnais	18 753 €	52,8	46,8
Secteur CC Val de l'Aisne	19 792 €	49,2	43,8
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	19 785 €	47,2	46,8
Soissonnais	19 406 €	50,5	45,8
Aisne	18 567 €	52,7	47,7
Picardie	20 237 €	47,8	45,2
France métropolitaine	21 930 €	46,4	38,5

Source : DGI, Insee recensement de la population 2006

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ 20 129 € _____ 48,0 _____ 44,7

* Sans diplôme ou ayant le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges

Concernant l'**allocation adulte handicapé** (AAH), le Soissonnais compte 33,4 allocataires pour 1 000 personnes de 20-59 ans au 31 décembre 2007 (41,2 % dans la CA du Soissonnais *versus* 25,7 % dans les autres EPCI) contre 39,1 % dans l'Aisne, 30,1 % en Picardie et 23,8 % en France métropolitaine.

On compte onze centres d'hébergement pour adultes en situation de handicap dans le Soissonnais. Ce sont des foyers d'hébergement, des foyers d'accueil médicalisés, des foyers de vie situés à Soissons, Vailly-sur-Aisne, Belleu, Crouy et Coyolles et une maison d'accueil spécialisée (MAS) à Coyolles. Ils permettent d'accueillir 252 personnes.

Le Soissonnais compte cinq structures d'aide au travail (CAT) pour les travailleurs handicapés : une à Belleu, trois à Soissons et une à Coyolles. Au total, ce sont 229 places en CAT pour des travailleurs handicapés.

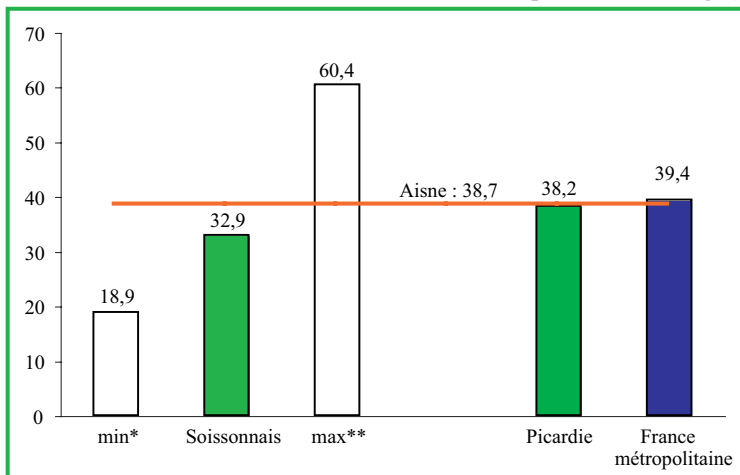
Le Soissonnais compte **9,2 bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** (AEEH) pour **1 000 jeunes de moins de 20 ans** (9,4 % dans la CA du Soissonnais contre 8,9 % dans les autres EPCI) au 31 décembre 2007. Ce taux est proche de ceux de l'Aisne (9,8 %), de la Picardie (8,4 %) et de la France métropolitaine (9,6 %).

Pour les enfants et adolescents en situation de handicap, neuf centres spécialisés sont ouverts pouvant accueillir 103 enfants : deux services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) à Soissons, six instituts médico-éducatifs (IME) à Soissons, Belleu, Vauxbuin et Coyolles et un centre d'action médico-sociale précoce (Camps) à Soissons.

Au 31 décembre 2007, le taux d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) dans le Soissonnais est de 32,9 pour 1 000 ménages. Ce taux est plus bas que ceux de l'Aisne (38,7 ‰), de la Picardie (38,2 ‰) et de la France métropolitaine (39,4 ‰). Le taux de Rmistes est plus de deux fois plus élevé dans la communauté d'agglomération du Soissonnais (44,2 ‰) que dans les quatre autres EPCI (19,9 ‰). Par ailleurs, le taux d'allocataires du RMI âgés de 25 à 49 ans est également plus faible dans le Soissonnais (27,8 allocataires pour 1 000 personnes de 25-49 ans : 41,6 ‰ dans la CA du Soissonnais contre 15,1 ‰ dans les autres EPCI) que dans le département (34,0 ‰), qu'en région (32,2 ‰) et qu'au niveau national (35,8 ‰).

Au 31 décembre 2007, le taux d'allocataires de l'allocation parent isolé (API) est de 112,4 pour 1 000 familles monoparentales dans le Soissonnais en 2007 (132,1 ‰ dans la CA du Soissonnais contre 82,4 ‰ dans les autres EPCI). Ce taux est inférieur au niveau départemental (129,8 ‰) mais plus élevé que les niveaux régional (107,8 ‰) et national (80,2 ‰).

Taux d'allocataires du RMI au 31 décembre 2007 (pour 1 000 ménages)



Sources : Caf, MSA, Insee recensement de la population 2006 Exploitation OR2S
* min : Sud de l'Oise ; ** max : Grand Creillois

Données par EPCI

	Nombre d'allocataires de l'AAH au 31/12/2007	Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31/12/2007	Taux d'allocataires de l'AAH (pour 1 000 personnes de 20-59 ans) au 31/12/2007	Taux d'allocataires de l'AEEH (pour 1 000 personnes de moins de 20 ans) au 31/12/2007
CC Canton d'Oulchy-le-Château	92	12	29,7	7,5
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	104	23	18,8	8,4
CA Soissonnais	1 105	121	41,2	9,4
Secteur CC Val de l'Aisne	247	48	23,9	9,0
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	254	40	31,2	9,8
Soissonnais	1 802	244	33,4	9,2
Aisne	11 058	1 385	39,1	9,8
Picardie	30 835	4 218	30,1	8,4
France métropolitaine	785 624	146 067	23,8	9,6

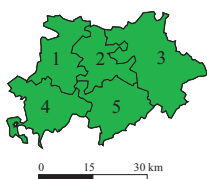
Sources : CAF, MSA, Insee recensement de la population 2006

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais

25,7

8,9



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre de Rmistes au 31/12/2007	Taux de Rmistes (pour 1 000 ménages) au 31/12/2007	Taux de Rmistes de 25-49 ans (pour 1 000 personnes de 25-49 ans) au 31/12/2007
CC Canton d'Oulchy-le-Château	57	27,5	14,8
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	59	15,6	12,4
CA Soissonnais	975	44,2	41,6
Secteur CC Val de l'Aisne	136	18,3	15,2
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	129	22,0	17,0
Soissonnais	1 356	32,9	27,8
Aisne	8 473	38,7	34,0
Picardie	28 869	38,2	32,2
France métropolitaine	1 028 154	39,4	35,8

Sources : CAF, MSA, Insee recensement de la population 2006

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais

19,9

15,1

	Nombre d'allocataires de l'API au 31/12/2007	Taux d'allocataires de l'API (pour 1 000 familles monoparentales) au 31/12/2007
CC Canton d'Oulchy-le-Château	15	117,6
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	20	87,8
CA Soissonnais	274	132,1
Secteur CC Val de l'Aisne	43	72,5
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	35	82,9
Soissonnais	387	112,4
Aisne	2 498	129,8
Picardie	7 170	107,8
France métropolitaine	177 108	80,2

Sources : CAF, MSA, Insee recensement de la population 2006

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais

82,4

En 2006, 11,1 habitants pour 1 000 personnes du Soissonnais bénéficient de la CMU de base, ce qui est proche du taux de l'Aisne (11,4 ‰) et inférieur à ceux de la Picardie (15,5 ‰) et de la France métropolitaine (23,1 ‰). Le taux est de 15,8 ‰ dans la communauté d'agglomération du Soissonnais contre 6,3 ‰ dans les quatre autres EPCI.

Cette même année, les allocataires de la CMU complémentaire représentent un taux de 78,9 pour 1 000 habitants du Soissonnais (112,7 ‰ dans la CA du Soissonnais contre 44,1 ‰ dans les autres EPCI) contre 100,4 ‰ dans le département, 87,2 ‰ en région et 67,8 ‰ au niveau national.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre de bénéficiaires de la CMU de base en 2006	Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire en 2006	Taux de bénéficiaires de la CMU de base (pour 1 000 habitants) en 2006	Taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire (pour 1 000 habitants) en 2006
CC Canton d'Oulchy-le-Château	33	281	5,8	49,7
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	48	309	4,8	30,5
CA Soissonnais	812	5 798	15,8	112,7
Secteur CC Val de l'Aisne	120	828	6,2	42,5
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	114	796	7,7	53,3
Soissonnais	1 127	8 012	11,1	78,9
Aisne	6 105	53 906	11,4	100,4
Picardie	29 286	165 164	15,5	87,2
France métropolitaine*	1 418 970	4 165 144	23,1	67,8

Sources : CPAM, MSA, RSI, Insee recensement de la population

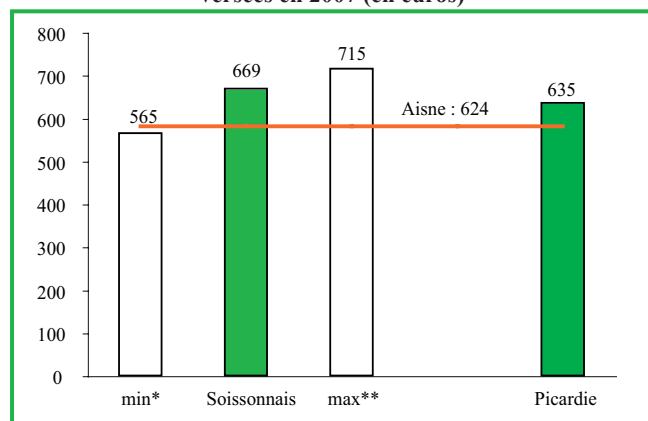
Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **6,3** ————— **44,1**

Les données concernant la France métropolitaine sont au 1^{er} janvier 2007.

* Les nombres et taux de France métropolitaine sont au 1^{er} janvier 2007. Ils ne sont donc pas directement comparables aux données présentées dans le pays, le département et la région. Pour comparaison suivant cette même source à cette même date, 15,6 bénéficiaires de la CMU de base et 75,9 bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 1 000 habitants étaient dénombrés en Picardie.

Montant moyen mensuel des pensions vieillesse versées en 2007 (en euros)



Sources : Cram, MSA

Exploitation OR2S

* min : Thiérache ; ** max : Sud de l'Oise

Les personnes âgées résidant dans le Soissonnais ont une pension vieillesse mensuelle moyenne de 669 € en 2007 (646 € dans la CA du Soissonnais contre 696 € dans les autres EPCI), ce qui est plus élevé que dans l'Aisne (624 €) et qu'en Picardie (635 €).

De ce fait, la proportion d'allocations supplémentaires versées parmi l'ensemble des pensions vieillesse dans le Soissonnais (2,1 % : 2,4 % dans la CA du Soissonnais contre 1,7 % ailleurs dans le pays) est de l'ordre de celles de l'Aisne (2,3 %) et de la Picardie (2,3 %) au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2007, 26,5 % des pensions vieillesse versées dans le Soissonnais sont des pensions de réversion (27,8 % dans la CA du Soissonnais *versus* 25,1 % dans les autres EPCI), contre 27,0 % dans l'Aisne et 25,0 % en Picardie.

Le taux de **bénéficiaires de l'aide ménagère** dans le Soissonnais est de **22,2 pour 1 000 personnes de 65 ans et plus** au 31 décembre 2004 (24,9 ‰ dans la CA du Soissonnais contre 18,9 ‰ dans les quatre autres EPCI). Ce taux est proche des taux de l'Aisne (22,0 ‰) et de la

France métropolitaine (22,7 ‰) et plus élevé que celui de la Picardie (20,4 ‰).

Les personnes âgées du Soissonnais sont moins nombreuses à percevoir une aide personnalisée d'autonomie (Apa) à domicile qu'au niveau départemental (**141,5 allocataires de l'Apa à domicile pour 1 000 personnes de 75 ans et plus** au 31 décembre 2007 contre 158,0 ‰) mais plus nombreuses qu'en Picardie (133,3 ‰) et qu'en France entière (129,2 ‰). Au sein du pays, le taux est moins élevé dans la communauté d'agglomération du Soissonnais (134,3 ‰) que dans les autres EPCI (151,0 ‰).

NB : concernant les chiffres ci-dessus, il s'agit de montants moyens mensuels des pensions vieillesse versées. Une même personne peut cumuler plusieurs pensions vieillesse, ce qui n'est pas additionné ici. Par ailleurs, pour le régime agricole, cela ne concerne que les salariés. Concernant les pensions de réversion, il a été retenu les prestataires bénéficiant d'une pension de réversion et éventuellement d'un autre droit.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Montant mensuel moyen des pensions vieillesse versées en 2007	Pourcentage d'allocations supplémentaires (parmi l'ensemble des pensions vieillesse) au 31/12/2006*	Pourcentage de pensions de réversion (parmi l'ensemble des pensions vieillesse) au 31/12/2007
CC Canton d'Oulchy-le-Château	745 €	1,6	22,8
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	767 €	1,3	23,6
CA Soissonnais	646 €	2,4	27,8
Secteur CC Val de l'Aisne	658 €	1,2	25,5
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	681 €	2,8	26,4
Soissonnais	669 €	2,1	26,5
Aisne	624 €	2,3	27,0
Picardie	635 €	2,3	25,0

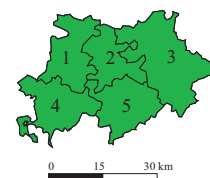
Sources : Cram, MSA

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **696 €** ————— **1,7** ————— **25,1**

* À partir du 13 janvier 2007, les personnes pouvant prétendre à l'allocation supplémentaire bénéficient de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

	Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31/12/2007	Nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère au 31/12/2004	Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31/12/2007	Taux de bénéficiaires de l'aide ménagère (pour 1 000 personnes de 65 ans et plus) au 31/12/2004
CC Canton d'Oulchy-le-Château	57	21	167,2	28,4
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	103	26	142,7	18,0
CA Soissonnais	620	229	134,3	24,9
Secteur CC Val de l'Aisne	227	55	153,7	18,6
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	135	35	144,2	16,6
Soissonnais	1 142	366	141,5	22,2
Aisne	7 062	1 965	158,0	22,0
Picardie	18 509	5 752	133,3	20,4
France*	662 000	232 000	129,2	22,7



- 0 15 30 km
- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
 - 2 : CA Soissonnais
 - 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
 - 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
 - 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

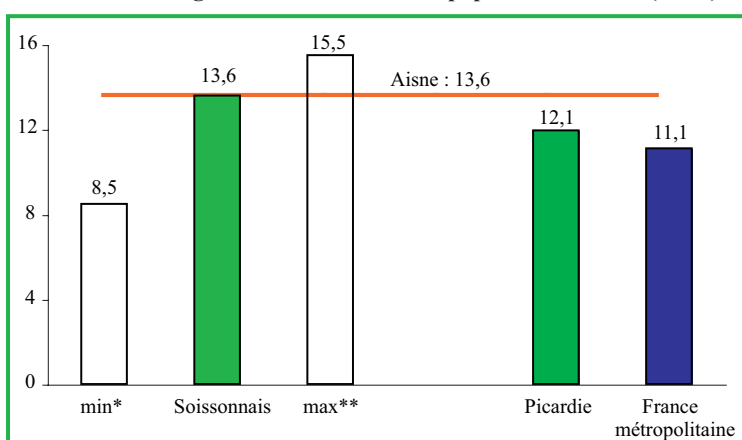
Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, Insee recensement de la population 2006 Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — 151,0 — 18,9

* Les données pour la France concernent la France métropolitaine pour les aides ménagères et la France entière pour l'Apa à domicile.

Économie

Taux de chômage¹ au recensement de la population de 2006 (en %)



Source : Insee recensement de la population 2006

* min : Sud de l'Oise ; ** max : Grand Creillois

¹ Selon la définition de l'Insee et la déclaration des personnes lors du recensement.

Exploitation OR2S

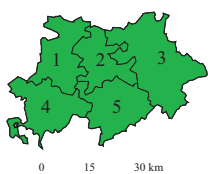
Enfin, les **agriculteurs exploitants représentent 1,9 %** des emplois du pays, soit une proportion sensiblement plus faible que celles du département (3,5 %), de la région (2,8 %) et du niveau national (2,7 %).

Le **taux de chômage** au recensement de population de 2006 est de 13,6 % dans le Soissonnais (principalement du à la CA du Soissonnais : 15,6 % contre 11,7 % dans les quatre autres EPCI), ce qui est identique à l'Aisne (13,6 %) et supérieur à la Picardie (12,1 %) et à la France métropolitaine (11,1 %).

On compte **4 289 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** de catégorie 1 dans le Soissonnais au 31 décembre 2007, dont 49,5 % de femmes. Cette proportion est au niveau de la Picardie (49,0 %) et légèrement plus élevée que dans l'Aisne (48,1 %) et qu'en France métropolitaine (48,2 %). Le pourcentage de **DEFM de catégorie 1 de 50 ans et plus (15,8 %)** est supérieur au département (14,2 %), à la région (13,7 %) et au niveau national (13,9 %). Les **moins de 25 ans représentent 24,1 % des DEFM du Soissonnais**, ce qui est proche de la Picardie (24,7 %), plus faible que dans l'Aisne (25,4 %) et plus élevé qu'en France métropolitaine (20,1 %).

Le chômage de longue durée touche un tiers des demandeurs d'emploi du Soissonnais (33,1 %) au 31 décembre 2007, soit un pourcentage voisin de celui du département (34,0 %) mais supérieur à ceux de la région (28,9 %) et de l'ensemble du pays (29,6 %).

Données par EPCI



- 0 15 30 km
- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
 - 2 : CA Soissonnais
 - 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
 - 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
 - 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Taux de chômage ¹ au recensement au 01/01/2006	Nombre de DEFM de catégorie 1 au 31/12/2007	Pourcentage de moins de 25 ans parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2007	Pourcentage de DEFM de plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie 1 au 31/12/2007
CC Canton d'Oulchy-le-Château	11,8	218	21,6	39,9
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	12,1	339	24,6	34,7
CA Soissonnais	15,6	2 478	24,1	32,1
Secteur CC Val de l'Aisne	11,4	693	24,6	34,3
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	11,7	561	24,4	32,3
Soissonnais	13,6	4 289	24,1	33,1
Aisne	13,6	23 104	25,4	34,0
Picardie	12,1	70 948	24,7	28,9
France métropolitaine	11,1	2 143 487	20,1	29,6

Sources : Pôle emploi, DRTEFP, Insee recensement de la population 2006

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — 11,7 — 24,2 — 34,4

* Selon la définition de l'Insee et la déclaration des personnes lors du recensement.

Chapitre 2. État de santé

Données générales

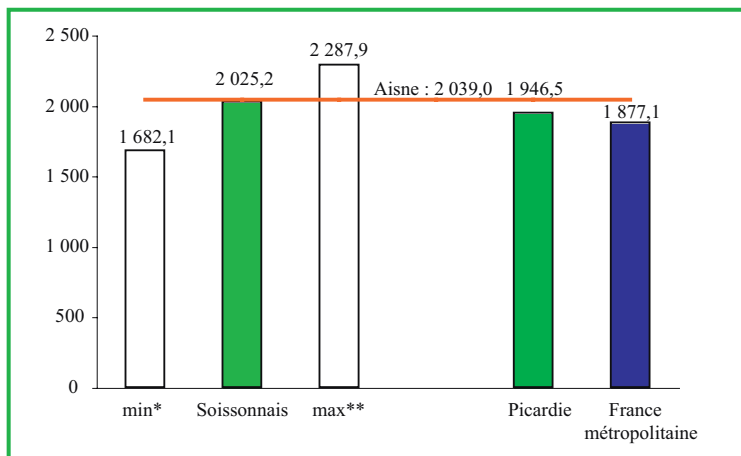
Affections de longue durée

Le Soissonnais compte **2 025,2 nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée (ALD)** pour 100 000 habitants (soit 1 938 personnes en moyenne annuelle) en 2004-2005. Ce taux est proche de celui de l'Aisne (2 039,0) et plus élevé qu'en Picardie (1 946,5) et qu'en France métropolitaine (1 877,1 ; différence significative).

En 2004-2005, **852 femmes du Soissonnais en moyenne par an ont été admises en ALD**, soit un taux de 1 642,1 pour 100 000 (1 709,4 dans l'Aisne, 1 664,4 en Picardie et 1 606,5 en France métropolitaine ; différence non significative avec le niveau national).

Chez les hommes, les nouvelles admissions en ALD représentent un taux de 2 481,4 pour 100 000 en 2004-2005, soit 1 086 hommes en moyenne annuelle. Ce taux est plus élevé que ceux de la France métropolitaine (2 208,1 ; différence significative), de la Picardie (2 283,8) et de l'Aisne (2 435,6).

Nouveaux bénéficiaires de l'exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD en 2004-2005 (pour 100 000 habitants)

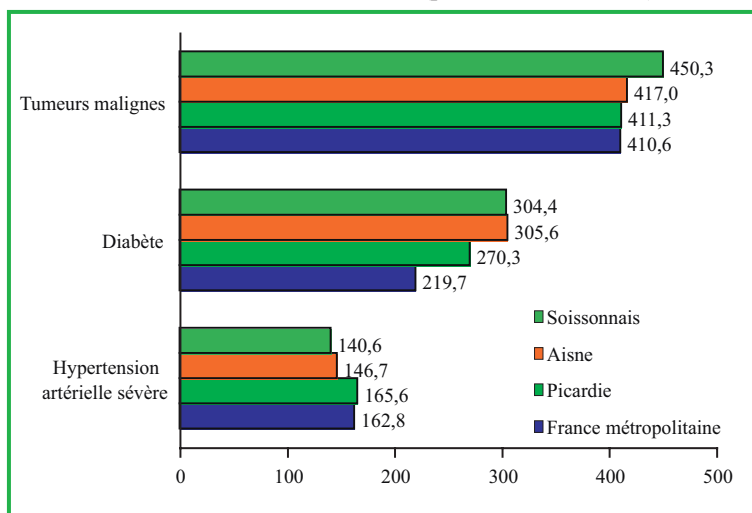


Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

* min : Vallées Bresles et Yeres ; ** max : Grand Creillois

Exploitation OR2S

Taux d'admissions en ALD pour les trois premières causes chez les femmes en 2004-2005 (pour 100 000 femmes)



Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

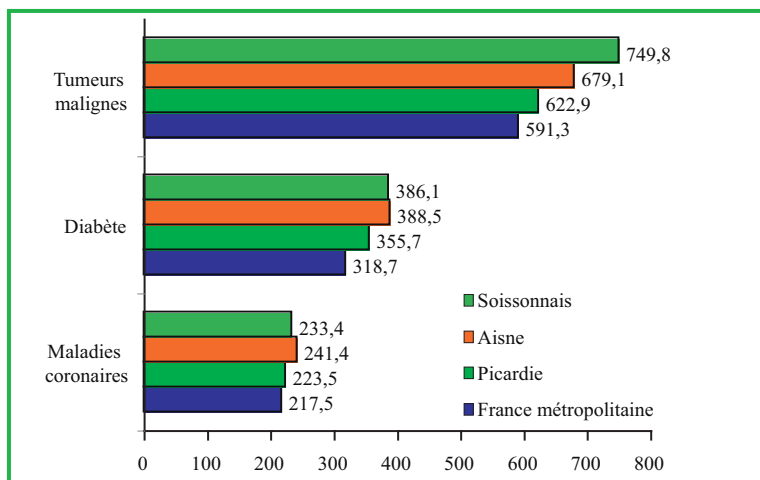
Les admissions féminines en ALD sont principalement liées aux tumeurs malignes, au diabète et à l'hypertension artérielle sévère.

Le taux d'admissions en ALD pour tumeurs malignes est de 450,3 pour 100 000 femmes en 2004-2005 dans le Soissonnais (soit 234 femmes en moyenne annuelle). Ce taux est plus élevé qu'aux niveaux départemental (417,0) et régional (411,3) mais n'est pas significativement différent du niveau national (410,6).

Concernant le diabète, le taux d'admissions est de 304,4 pour 100 000 femmes, soit 156 femmes du Soissonnais en moyenne par an. Ce taux est proche de celui de l'Aisne (305,6) et supérieur à ceux de la Picardie (270,3) et de la France métropolitaine (219,7 ; différence significative).

En 2004-2005, 140,6 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants du Soissonnais (soit 74 femmes en moyenne annuelle) sont entraînées par de l'hypertension artérielle sévère (contre 146,7 dans l'Aisne, 165,6 en Picardie et 162,8 en France métropolitaine ; différence non significative).

Taux d'admissions en ALD pour les trois premières causes chez les hommes en 2004-2005 (pour 100 000 hommes)



Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

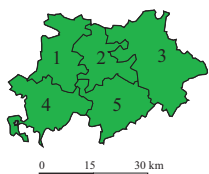
Pour les hommes comme pour les femmes, les premières causes d'admissions en ALD sont le fait de tumeurs malignes et de diabète. Ces causes sont suivies par les maladies coronaires pour les hommes.

Les tumeurs malignes ont provoqué 749,8 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 hommes dans le Soissonnais en 2004-2005 (soit 321 hommes en moyenne annuelle) contre 679,1 dans l'Aisne, 622,9 en Picardie et 591,3 en France métropolitaine (différence significative).

Le taux d'admissions pour diabète est de 386,1 pour 100 000 dans le Soissonnais (soit 179 admissions d'hommes par an), ce qui est plus élevé qu'aux niveaux national (318,7 ; différence significative) et régional (355,7) et proche du niveau départemental (388,5).

La maladie coronaire représente un taux d'admissions en ALD de 233,4 pour 100 000 dans le Soissonnais contre 241,4 dans l'Aisne, 223,5 en Picardie et 217,5 en France métropolitaine (différence non significative). Cela représente 104 admissions d'hommes par an dans le Soissonnais.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD en 2004-2005			Taux de nouvelles admissions en ALD en 2004-2005 (pour 100 000 habitants)		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	40	63	103	1 583,9	2 642,2	2 023,7
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	73	111	183	1 499,7	2 567,0	1 971,8
CA Soissonnais	459	572	1 030	1 662,4	2 569,4	2 064,3
Secteur CC Val de l'Aisne	150	189	340	1 632,1	2 244,6	1 933,7
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	131	151	282	1 834,3	2 411,8	2 099,8
Soissonnais	852	1 086	1 938	1 642,1	2 481,4	2 025,2
Aisne	4 809	5 622	10 431	1 709,4	2 435,6	2 039,0
Picardie	15 492	17 629	33 121	1 664,4	2 283,8	1 946,5
France métropolitaine	523 087	576 896	1 099 982	1 606,5	2 208,1	1 877,1

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **1 652,6** ——— **2 396,8** ——— **2 001,2**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Séjours hospitaliers*

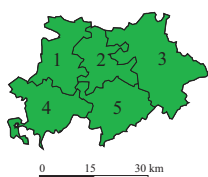
En 2004-2005, on compte 25 692 séjours en hôpital par an pour des habitants du Soissonnais, dont 13 733 pour des femmes et 11 960 pour des hommes, soit un taux standardisé de 257,0 séjours pour 1 000 habitants (262,5 dans la CA du Soissonnais contre 252,5 dans les autres EPCI). Ce taux est inférieur à ceux de l'Aisne (284,2 ‰) et de la Picardie (277,2 ‰).

Le taux de séjours chez les femmes est de 261,4 pour 1 000 dans le Soissonnais contre 287,2 ‰ dans l'Aisne et 281,8 ‰ en Picardie. Le taux de séjours féminin est plus élevé que le masculin : 259,3 pour 1 000 hommes du Soissonnais. Ce taux masculin est également inférieur au département (288,2 ‰) et à la région (277,2 ‰). La différence entre la communauté d'agglomération du Soissonnais et les autres EPCI est particulièrement visible chez les hommes : 268,2 pour 100 000 pour la première et 251,1 pour les seconds.

Les séjours ont lieu pour 67,4 % d'entre eux à Soissons, pour 4,2 % dans le reste de l'Aisne (1,7 % à Laon, 1,6 % à Château-Thierry), pour 17,7 % dans le département de la Marne (17,5 % à Reims), pour 3,6 % dans l'Oise, pour 2,5 % à Paris, pour 0,5 % dans la Somme et pour 4,1 % dans le reste de la France.

* voir en annexes le paragraphe concernant le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de séjours* en 2004-2005			Taux de séjours* en 2004-2005 pour 1 000 habitants		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	701	713	1 414	266,2	278,2	268,6
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1 332	1 180	2 512	265,1	261,5	257,6
CA Soissonnais	7 364	6 294	13 658	265,8	268,2	262,5
Secteur CC Val de l'Aisne	2 344	2 126	4 471	242,5	241,4	239,9
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	1 991	1 647	3 638	273,6	250,0	260,1
Soissonnais	13 733	11 960	25 692	261,4	259,3	257,0
Aisne	80 841	70 650	151 491	287,2	288,2	284,2
Picardie	272 999	235 063	508 063	281,8	278,4	277,2

Sources : Aih, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **258,6** _____ **251,1** _____ **252,5**

Les données pour la France ne sont pas disponibles au moment de la parution de ce document.

* Hors nouveaux-nés bien portants.

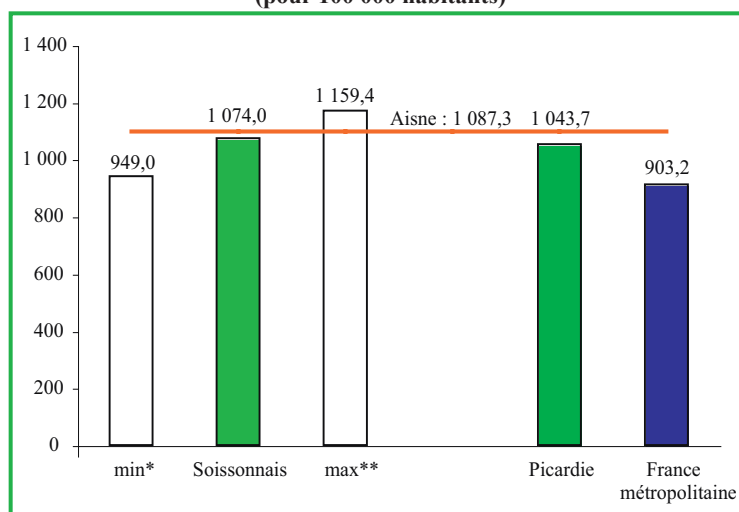
Mortalité

En 2000-2005, le pays du Soissonnais a un taux de **mortalité générale de 1 074,0 pour 100 000** (956 décès annuels) contre 1 087,3 dans l'Aisne, 1 043,7 en Picardie et 903,2 en France métropolitaine (différence significative).

Avant 65 ans, la mortalité est de **262,4 pour 100 000 habitants du Soissonnais** (217 décès annuels moyens). Ce taux se situe entre ceux du département (274,6) et de la région (259,6) et est significativement plus élevé que le niveau national (219,4).

Le taux de mortalité infantile du Soissonnais est de 3,9 pour 1 000 naissances vivantes en 1995-2005. Ce taux est le quatrième plus bas des pays picards. Il est inférieur à ceux de l'Aisne (4,5 ‰), de la Picardie (4,8 ‰) et de la France métropolitaine (4,3 ‰). Cela représente cinq enfants qui décèdent annuellement avant leur premier anniversaire dans le Soissonnais entre 1995 et 2005.

Taux standardisé de mortalité générale en 2000-2005 (pour 100 000 habitants)

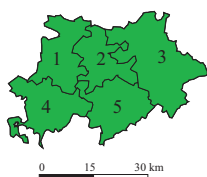


Sources : Inserm CépiDc, Insee

Exploitation OR2S

* min : Vallées Bresles et Yeres ; ** max : Trait Vert - Santerre Initiatives

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de décès en 2000-2005 (hommes+femmes)		Taux pour 100 000 habitants en 2000-2005 (hommes+femmes)		Taux de mortalité infantile, pour 1 000 naissances vivantes en 1995-2005
	Mortalité générale	Mortalité prématurée (avant 65 ans)	Mortalité générale	Mortalité prématurée (avant 65 ans)	
CC Canton d'Oulchy-le-Château	45	13	1 008,1	272,2	1,4
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	105	20	1 329,9	253,5	6,3
CA Soissonnais	523	114	1 069,9	268,7	4,3
Secteur CC Val de l'Aisne	167	40	1 070,8	256,6	2,8
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	116	31	961,1	258,8	3,2
Soissonnais	956	217	1 074,0	262,4	3,9
Aisne	5 366	1 185	1 087,3	274,6	4,5
Picardie	16 719	3 913	1 043,7	259,6	4,8
France métropolitaine	529 080	107 883	903,2	219,4	4,3

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — **1 080,8** — **257,0** — **3,5**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Tumeurs

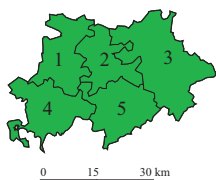
Ensemble des tumeurs

Affections de longue durée

Le taux de nouvelles admissions en ALD concernant les tumeurs malignes est de **578,0 pour 100 000 habitants** du Soissonnais en 2004-2005, soit le taux le plus élevé des pays picards. Ce taux est supérieur au département (525,4), à la région (497,8) et au niveau national (483,1 ; différence significative). Cela représente 555 admissions en moyenne par an dans le Soissonnais entre 2004 et 2005 (234 femmes et 321 hommes).

La communauté d'agglomération du Soissonnais a un taux plus élevé que les quatre autres EPCI du pays : 622,5 contre 530,5.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD pour tumeurs en 2004-2005			Taux de nouvelles admissions en ALD pour tumeurs (pour 100 000 habitants) en 2004-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	11	16	27	410,6	730,4	547,2
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	18	31	49	361,2	726,7	526,3
CA Soissonnais	132	181	313	478,0	827,8	622,5
Secteur CC Val de l'Aisne	37	52	89	399,2	640,0	502,2
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	36	39	76	505,1	640,1	564,7
Soissonnais	234	321	555	450,3	749,8	578,0
Aisne	1 162	1 537	2 699	417,0	679,1	525,4
Picardie	3 787	4 646	8 433	411,3	622,9	497,8
France métropolitaine	130 821	152 291	283 112	410,6	591,3	483,1

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — **423,3** — **665,9** — **530,5**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Séjours hospitaliers

En 2004-2005, 1 917 séjours hospitaliers d'habitants du Soissonnais par an sont le fait de tumeurs (811 femmes et 1 106 hommes). Cela représente un taux de 19,2 séjours pour 1 000 habitants (14,9 % pour les femmes et 25,1 % pour les hommes), ce qui est plus faible que dans l'Aisne (22,1 %) et qu'en Picardie (22,8 %).

Mortalité

La **mortalité par tumeurs** est plus élevée dans le Soissonnais (**298,9 pour 100 000** en 2000-2005) qu'en Picardie (286,8) et qu'en France métropolitaine (256,9 ; différence significative) et proche du taux de l'Aisne (293,9). Cela représente 279 décès annuels moyens dans le Soissonnais. La mortalité prématurée (survenant avant 65 ans) pour ces pathologies est significativement plus élevée dans le Soissonnais (103,1) qu'au niveau national (88,1) et proche du département (107,0) et de la région (103,1).

Parmi les cancers, ceux de la trachée, des bronches et du poumon constituent la principale cause de mortalité par cancer dans le Soissonnais. Le taux de mortalité est de 57,2 pour 100 000 dans le Soissonnais contre 51,8 dans le département et 50,2 en région. Le taux est significativement plus élevé qu'au niveau national (44,3).

Le deuxième cancer le plus important dans le Soissonnais est le cancer colorectal avec un taux de mortalité de 30,0 pour 100 000 en 2000-2005, contre 29,5 dans l'Aisne, 28,6 en Picardie et 27,3 en France métropolitaine (différence non significative).

Au troisième rang des décès par cancer, le cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS) représente un taux de mortalité de 21,2 pour 100 000 dans le Soissonnais en 2000-2005. Ce taux est proche de ceux du département (22,4) et de la région (22,0) et significativement plus élevé que celui de la France métropolitaine (17,0).

Chez la femme, les deux premières causes de décès par cancer sont le cancer du sein, puis celui du côlon-rectum*.

La troisième cause de décès par cancer est liée au cancer de la trachée, des bronches et du poumon avec un taux de mortalité de 13,4 pour 100 000 en 2000-2005 contre 13,8 dans l'Aisne, 14,4 en Picardie et 15,2 en France métropolitaine (différence non significative).

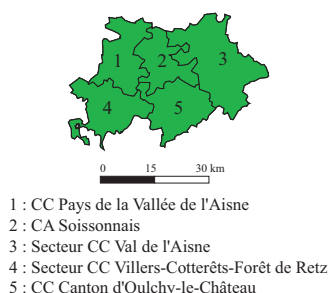
Chez les hommes du Soissonnais, les trois premières causes de décès par cancer sont le cancer de la trachée, des bronches et du poumon, le cancer de la prostate et celui du côlon-rectum**.

Le taux de mortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon est de 110,4 pour 100 000 en 2000-2005 dans le Soissonnais, contre 101,1 dans le département, 96,3 en région et 82,3 au niveau national. Le taux du Soissonnais est significativement plus important que celui de la France métropolitaine.

* Ces cancers seront vus plus en détail dans la suite du document.

** Les deux dernières causes seront vues plus en détail dans la suite du document.

Données par EPCI



	Nombre annuel moyen de décès en 2000-2005 (hommes+femmes)		Taux pour 100 000 habitants en 2000-2005 (hommes+femmes)	
	Mortalité générale par tumeurs	Mortalité prématurée par tumeurs	Mortalité générale par tumeurs	Mortalité prématurée par tumeurs
CC Canton d'Oulchy-le-Château	14	5	299,6	99,8
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	29	9	334,1	107,4
CA Soissonnais	151	43	300,1	102,8
Secteur CC Val de l'Aisne	49	16	291,9	101,7
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	36	12	284,2	106,6
Soissonnais	279	84	298,9	103,1
Aisne	1 500	457	293,9	107,0
Picardie	4 739	1 526	286,8	103,1
France métropolitaine	150 742	42 945	256,9	88,1

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **297,8** ————— **103,4**

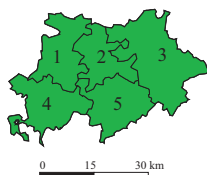
Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif. Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Affections de longue durée

Le taux d'admissions en ALD au titre d'un **cancer de la prostate est de 282,7 pour 100 000** en 2004-2005 dans le Soissonnais, soit un taux plus élevé que dans l'Aisne (240,7), qu'en Picardie (209,5) et qu'en France métropolitaine (198,0 ; différence significative). Ce sont 120 hommes en moyenne annuelle qui sont nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD pour un cancer de la prostate dans le pays du Soissonnais.

La communauté d'agglomération du Soissonnais (338,9) a un taux sensiblement plus élevé que celui des autres EPCI (223,3).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions pour cancer de la prostate en 2004-2005	Taux de nouvelles admissions en ALD pour cancer de la prostate (pour 100 000 hommes) en 2004-2005
CC Canton d'Oulchy-le-Château	5	225,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	12	275,8
CA Soissonnais	74	338,9
Secteur CC Val de l'Aisne	17	217,9
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	12	192,3
Soissonnais	120	282,7
Aisne	533	240,7
Picardie	1 499	209,5
France métropolitaine	50 033	198,0

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **223,3**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Séjours hospitaliers

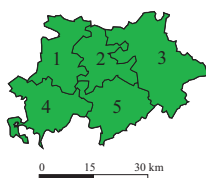
Le cancer de la prostate a provoqué **169 séjours** en moyenne par an d'habitants du Soissonnais en 2004-2005, soit un taux de 3,9 pour 1 000 hommes. Ce taux est proche de ceux de l'Aisne (4,2 ‰) et de la Picardie (3,8 ‰).

Le taux est de 4,8 ‰ dans la communauté d'agglomération du Soissonnais contre 3,0 ‰ dans les quatre autres EPCI.

Mortalité

Le cancer de la prostate représente un **taux de mortalité de 69,3 pour 100 000** dans le Soissonnais (20 décès par an en moyenne en 2000-2005), soit le taux le plus élevé des pays picards. L'Aisne (58,7), la Picardie (53,7) et la France métropolitaine (44,5 ; différence significative) ont des taux plus faibles que le Soissonnais.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de décès par cancer de la prostate en 2000-2005	Taux de mortalité par cancer de la prostate (pour 100 000 habitants) en 2000-2005
CC Canton d'Oulchy-le-Château	1	55,3
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	2	114,1
CA Soissonnais	11	70,2
Secteur CC Val de l'Aisne	4	68,1
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	2	41,5
Soissonnais	20	69,3
Aisne	99	58,7
Picardie	298	53,7
France métropolitaine	9 174	44,5

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **67,8**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

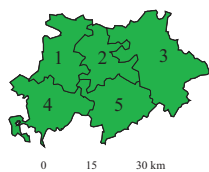
Cancer du sein*

Affections de longue durée

Le taux d'admissions en ALD pour cancer du sein est de 155,2 pour 100 000 dans le Soissonnais (soit 80 femmes en moyenne annuelle), ce qui est plus faible que les taux du département (171,4) et de la région (172,6). La France métropolitaine (175,3) n'a pas un taux significativement différent de celui du Soissonnais.

Au sein du pays, la communauté d'agglomération du Soissonnais a un taux plus élevé que les autres EPCI : 181,0 contre 128,3.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions pour cancer du sein en 2004-2005 (femmes)	Taux de nouvelles admissions en ALD pour cancer du sein (pour 100 000 femmes) en 2004-2005
CC Canton d'Oulchy-le-Château	5	174,6
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	5	94,1
CA Soissonnais	48	181,0
Secteur CC Val de l'Aisne	11	120,2
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	11	148,0
Soissonnais	80	155,2
Aisne	471	171,4
Picardie	1 580	172,6
France métropolitaine	54 841	175,3

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais **128,3**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

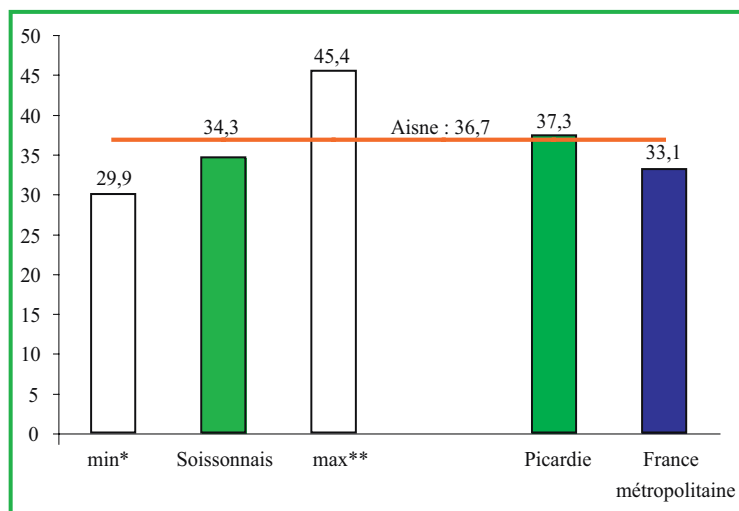
Séjours hospitaliers

En 2004-2005, 217 séjours hospitaliers de femmes du pays du Soissonnais ont été recensés en moyenne par an pour un cancer du sein, soit un taux de 4,1 séjours pour 1 000 femmes. Ce taux est proche de ceux de l'Aisne (4,3 ‰) et de la Picardie (4,2 ‰).

Mortalité

Le taux de mortalité par cancer du sein est de 34,3 pour 100 000 en 2000-2005 dans le Soissonnais contre 36,7 dans le département, 37,3 en région et 33,1 au niveau national (différence non significative). Les cancers du sein ont entraîné en moyenne le décès de 18 femmes par an dans le Soissonnais sur la période 2000-2005.

Taux standardisé de mortalité par cancer du sein en 2000-2005 (pour 100 000 femmes)



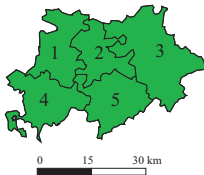
Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

* min : Sud de l'Aisne ; ** max : Chaunois

* Cf. page 48 à consulter également concernant le dépistage organisé du cancer du sein chez les femmes de 50 à 74 ans.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
 2 : CA Soissonnais
 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de décès par cancer du sein en 2000-2005 (femmes)	Taux de mortalité par cancer du sein (pour 100 000 femmes) en 2000-2005
CC Canton d'Oulchy-le-Château	1	25,3
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	2	31,4
CA Soissonnais	10	34,9
Secteur CC Val de l'Aisne	2	21,8
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	4	56,0
Soissonnais	18	34,3
Aisne	107	36,7
Picardie	352	37,3
France métropolitaine	11 084	33,1

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **33,9**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Cancer du côlon-rectum*

Affections de longue durée

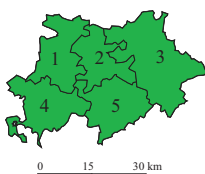
En 2004-2005, **60 nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD sont admis suite à un cancer du côlon-rectum en moyenne annuelle** dans le Soissonnais, soit un taux d'admissions de 64,4 pour 100 000. Ce taux est plus important que dans l'Aisne (48,7), qu'en Picardie (46,8) et qu'en France métropolitaine (48,4 ; différence significative) et constitue le taux le plus élevé des pays picards.

Les hommes ont des taux de nouvelles admissions en ALD plus élevés que les femmes : 69,5 pour 100 000 pour les hommes du Soissonnais contre 57,9 pour les femmes (respectivement 57,5 et 41,7 dans l'Aisne ; 58,0 et 38,0 en Picardie et 60,8 et 39,1 en France métropolitaine). Le taux féminin du Soissonnais est le plus élevé des pays picards.

Au sein du pays, la communauté d'agglomération du Soissonnais et les autres EPCI ne sont pas marqués de la même façon selon le genre : le taux est plus élevé dans la CA du Soissonnais concernant les femmes (60,0 *versus* 55,0) tandis que le taux y est plus faible concernant les hommes (64,7 *versus* 75,7).

* Cf. page 48, consulter le dépistage organisé du cancer du côlon-rectum.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
 2 : CA Soissonnais
 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD pour cancer du côlon-rectum en 2004-2005			Taux de nouvelles admissions en ALD pour cancer du côlon-rectum (pour 100 000 habitants) en 2004-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0*	2	3	19,3	108,7	57,9
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	3	2	5	58,2	55,6	53,7
CA Soissonnais	18	15	32	60,0	64,7	64,6
Secteur CC Val de l'Aisne	5	4	9	53,6	49,2	53,1
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	5	6	11	67,4	110,7	88,3
Soissonnais	31	29	60	57,9	69,5	64,4
Aisne	121	128	249	41,7	57,5	48,7
Picardie	354	424	777	38,0	58,0	46,8
France métropolitaine	13 034	15 271	28 305	39,1	60,8	48,4

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **55,0** ————— **75,7** ————— **64,7**

* Pour cet EPCI, on compte 1 seul décès entre 2000 et 2005 donc moins de 1 décès par an.

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Séjours hospitaliers

Le **taux de séjours hospitaliers** pour cancer du côlon-rectum dans le pays du Soissonnais est de **2,0 pour 1 000** habitants contre 2,2 ‰ dans l'Aisne et en Picardie.

Le taux féminin est plus faible que celui des hommes : respectivement 1,6 ‰ et 2,4 ‰. Cela représente 90 séjours annuels moyens de femmes du Soissonnais contre 106 séjours annuels d'hommes.

Mortalité

Le cancer du côlon-rectum est la deuxième cause de mortalité par cancer dans le Soissonnais avec 27 décès annuels moyens entre 2000 et 2005, soit un **taux de 30,0 pour 100 000** (29,5 dans l'Aisne, 28,6 en Picardie et 27,3 en France métropolitaine ; différence non significative). La communauté d'agglomération du Soissonnais et les quatre autres EPCI ont des taux sensiblement éloignés : 26,8 pour la première et 33,9 pour les seconds.

Le cancer du côlon-rectum est la seconde cause de mortalité chez les femmes du Soissonnais (12 décès annuels moyens), soit un taux de 21,0 pour 100 000 contre 21,6 dans l'Aisne, 21,9 en Picardie et 20,9 en France métropolitaine (différence non significative). La différence entre la communauté d'agglomération du Soissonnais et les autres EPCI du pays est particulièrement marquée concernant les femmes : respectivement 16,7 et 26,7.

Le taux de mortalité par cancer du côlon-rectum constitue la troisième cause de décès par cancer pour les hommes du Soissonnais (44,4 pour 100 000, soit 16 décès annuels moyens en 2000-2005) contre 41,3 dans le département, 38,4 en région et 36,9 au niveau national (différence non significative).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de décès par cancer du côlon-rectum en 2000-2005			Taux de mortalité par cancer du côlon-rectum (pour 100 000 habitants) en 2000-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	1	1	2	35,7	57,9	43,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1	1	2	21,8	37,3	29,0
CA Soissonnais	5	8	14	16,7	44,5	26,8
Secteur CC Val de l'Aisne	2	3	5	25,1	36,1	29,8
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	2	3	5	29,0	54,8	39,3
Soissonnais	12	16	27	21,0	44,4	30,0
Aisne	66	83	148	21,6	41,3	29,5
Picardie	212	249	461	21,9	38,4	28,6
France métropolitaine	7 490	8 492	15 982	20,9	36,9	27,3

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais 26,7 43,9 33,9

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Cancer de l'utérus*

Affections de longue durée

En 2004-2005, le **cancer de l'utérus est la cause de 16 admissions en ALD** de femmes du Soissonnais en moyenne par an, soit un taux de 31,3 admissions pour 100 000 femmes. Ce taux est plus élevé que ceux de l'Aisne (29,2) et de la Picardie (30,3). Le taux de la France métropolitaine (24,2) n'est pas significativement différent de celui du Soissonnais.

Séjours hospitaliers

En 2004-2005, on compte 36 séjours hospitaliers **pour cancer de l'utérus** pour des femmes du Soissonnais en moyenne par an. Cela représente un **taux d'hospitalisations de 0,7 pour 1 000**, soit un taux proche de ceux de l'Aisne (0,8 ‰) et de la Picardie (0,9 ‰).

Mortalité

Le taux de mortalité par cancer de l'utérus est de 10,2 décès pour 100 000 dans le Soissonnais en 2000-2005 contre 10,4 dans le département, 11,0 en région et 8,6 au niveau national (différence non significative). Cela représente 6 décès de femmes du Soissonnais en moyenne par an.

* Le cancer de l'utérus comprend les cancers du col et du corps. Le dépistage (frottis), en revanche, ne concerne que le cancer du col de l'utérus (cf. page 48).

Maladies de l'appareil circulatoire

Ensemble des maladies de l'appareil circulatoire

Affections de longue durée

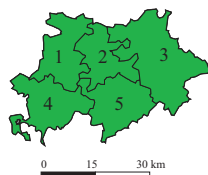
Les maladies de l'appareil circulatoire entraînent également de nombreuses admissions pour une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD.

Les **pathologies cardiaques graves** induisent un taux d'admissions en ALD de **132,2 pour 100 000 dans le Soissonnais en 2004-2005** (soit 123 personnes en moyenne par an) contre 150,4 dans l'Aisne, 149,7 en Picardie et 140,1 en France métropolitaine (différence non significative). La communauté d'agglomération du Soissonnais a un taux de 121,4, ce qui est sensiblement plus faible que dans les autres EPCI du pays (145,1).

Les admissions pour **maladie coronaire** dans le Soissonnais sont de **148,7 pour 100 000** contre 161,8 dans le département, 150,0 en région et 140,8 au niveau national (différence non significative), soit 143 admissions annuelles en moyenne en 2004-2005.

Pour l'**hypertension artérielle sévère**, on compte **143,7 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants du Soissonnais** (136 personnes en moyenne annuelle). Ce taux est plus faible que ceux de la France métropolitaine (170,2 ; différence significative), de la Picardie (164,4) et de l'Aisne (149,0). Au sein du pays, une différence se marque ici entre la communauté d'agglomération du Soissonnais (130,8) et les autres EPCI (158,5).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions pour pathologie cardiaque grave en 2004-2005 (hommes+femmes)	Taux de nouvelles admissions en ALD pour pathologie cardiaque grave (pour 100 000 habitants) en 2004-2005 (hommes+femmes)
CC Canton d'Oulchy-le-Château	6	131,8
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	12	132,1
CA Soissonnais	60	121,4
Secteur CC Val de l'Aisne	24	142,9
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	21	159,1
Soissonnais	123	132,2
Aisne	761	150,4
Picardie	2 458	149,7
France métropolitaine	81 859	140,1

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais **145,1**

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions pour maladie coronaire en 2004-2005 (hommes+femmes)	Taux de nouvelles admissions en ALD pour maladie coronaire (pour 100 000 habitants) en 2004-2005 (hommes+femmes)
CC Canton d'Oulchy-le-Château	6	110,6
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	12	135,4
CA Soissonnais	74	147,9
Secteur CC Val de l'Aisne	28	157,4
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	22	168,2
Soissonnais	143	148,7
Aisne	830	161,8
Picardie	2 533	150,0
France métropolitaine	82 414	140,8

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais **149,9**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions pour hypertension artérielle sévère en 2004-2005 (hommes+femmes)	Taux de nouvelles admissions en ALD pour hypertension artérielle sévère (pour 100 000 habitants) en 2004-2005 (hommes+femmes)
CC Canton d'Oulchy-le-Château	9	179,3
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	14	162,2
CA Soissonnais	66	130,8
Secteur CC Val de l'Aisne	21	117,0
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	26	207,2
Soissonnais	136	143,7
Aisne	759	149,0
Picardie	2 731	164,4
France métropolitaine	99 547	170,2

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

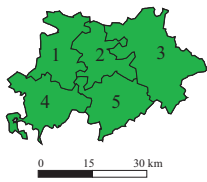
Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais **158,5**

Séjours hospitaliers

Les maladies de l'appareil circulatoire ont entraîné annuellement 2 471 hospitalisations d'habitants du Soissonnais en 2004-2005 (1 041 femmes et 1 430 hommes), soit un taux de séjours de 25,1 pour 1 000 habitants. Ce taux est légèrement plus faible que ceux de l'Aisne (28,7 ‰) et de la Picardie (26,8 ‰).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de séjours pour maladies de l'appareil circulatoire en 2004-2005 (diagnostics principal et relié)			Taux de séjours pour maladies de l'appareil circulatoire en 2004-2005 (diagnostics principal et relié) pour 1 000 habitants		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	58	91	149	22,8	39,6	30,7
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	110	146	256	21,3	36,6	27,5
CA Soissonnais	531	749	1 279	17,1	33,2	24,0
Secteur CC Val de l'Aisne	208	272	479	20,8	33,1	26,5
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	134	173	307	19,2	29,2	24,0
Soissonnais	1 041	1 430	2 471	18,6	33,2	25,1
Aisne	6 877	8 336	15 213	22,7	36,3	28,7
Picardie	20 993	25 910	46 902	21,2	33,8	26,8

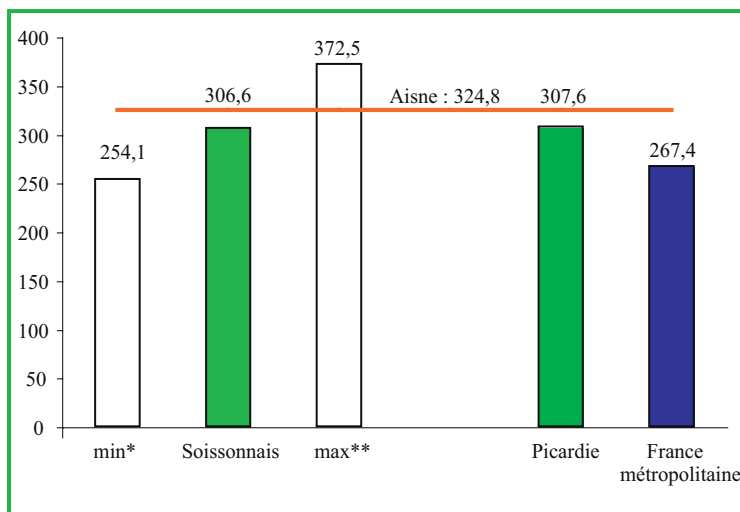
Sources : Atih, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — 20,6 — 33,3 — 26,4

Mortalité

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire en 2000-2005 (pour 100 000 habitants)



Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

* min : Grand Creillois ; ** max : Chaunois

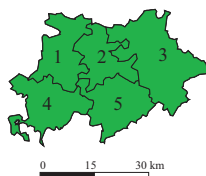
Le taux de mortalité pour maladies de l'appareil circulatoire est de 306,6 pour 100 000 dans le Soissonnais en 2000-2005, contre 324,8 dans l'Aisne, 307,6 en Picardie et 267,4 en France métropolitaine (différence significative).

Les maladies de l'appareil circulatoire représentent 266 décès en moyenne annuelle dans le Soissonnais sur la période 2000-2005.

Les maladies de l'appareil circulatoire, fortement liées à la consommation de tabac, ont un taux de mortalité prématurée (survenant avant 65 ans) significativement plus important dans le Soissonnais (42,8 pour 100 000 avec 35 décès annuels moyens) qu'en France métropolitaine (30,2 ; 41,8 dans l'Aisne, 38,2 en Picardie).

Au sein du pays, le taux de mortalité générale est plus faible dans la communauté d'agglomération du Soissonnais (292,7) que dans les quatre autres EPCI (324,9) tandis que la mortalité prématurée y est plus élevée (44,8 versus 40,9). Toutefois, pour les deux unités géographiques, les deux mortalités sont supérieures significativement à celles de l'ensemble du pays.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
 2 : CA Soissonnais
 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de décès en 2000-2005 (hommes+femmes)		Taux pour 100 000 habitants en 2000-2005 (hommes+femmes)	
	Mortalité générale par maladies de l'appareil circulatoire	Mortalité prématurée par maladies de l'appareil circulatoire	Mortalité générale par maladies de l'appareil circulatoire	Mortalité prématurée par maladies de l'appareil circulatoire
CC Canton d'Oulchy-le-Château	13	2	306,5	44,3
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	29	3	394,8	39,5
CA Soissonnais	142	19	292,7	44,8
Secteur CC Val de l'Aisne	51	7	341,6	44,0
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	31	4	265,5	36,4
Soissonnais	266	35	306,6	42,8
Aisne	1 574	178	324,8	41,8
Picardie	4 792	568	307,6	38,2
France métropolitaine	156 261	14 790	267,4	30,2

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais **324,9** **40,9**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

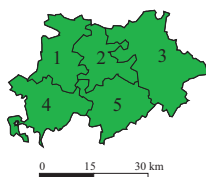
Accidents vasculaires cérébraux

Affections de longue durée

Les accidents vasculaires cérébraux (AVC) ont un taux d'admissions en ALD de 50,9 pour 100 000 en 2004-2005 dans le Soissonnais (48 personnes en moyenne annuelle). Ce taux n'est pas significativement différent de celui de la France métropolitaine (60,5 ; 55,0 dans l'Aisne et 56,1 en Picardie).

Le taux de la communauté d'agglomération du Soissonnais est sensiblement plus faible que dans les autres EPCI du pays : 36,9 versus 67,2.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
 2 : CA Soissonnais
 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions pour accident vasculaire cérébral invalidant en 2004-2005 (hommes+femmes)	Taux de nouvelles admissions en ALD pour accident vasculaire cérébral invalidant (pour 100 000 habitants) en 2004-2005 (hommes+femmes)
CC Canton d'Oulchy-le-Château	3	61,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	5	58,2
CA Soissonnais	18	36,9
Secteur CC Val de l'Aisne	13	74,4
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	9	66,1
Soissonnais	48	50,9
Aisne	280	55,0
Picardie	935	56,1
France métropolitaine	35 378	60,5

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais **67,2**

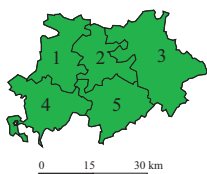
Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Séjours hospitaliers

Le taux de séjours en hôpital pour accident vasculaire cérébral d'habitants du Soissonnais est de **2,4 séjours pour 1 000 habitants** en 2004-2005 (2,0 ‰ pour les femmes et 2,9 ‰ pour les hommes). Ce taux est proche des taux du département (2,6 ‰) et de la région (2,6 ‰).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de séjours pour accident vasculaire cérébral en 2004-2005 (diagnostics principal et relié)			Taux de séjours pour accident vasculaire cérébral en 2004-2005 (diagnostics principal et relié), pour 1 000 habitants		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	6	6	13	2,4	2,7	2,7
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	12	9	21	2,3	2,6	2,3
CA Soissonnais	59	57	116	1,8	2,7	2,2
Secteur CC Val de l'Aisne	20	32	52	2,0	4,0	2,9
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	19	14	32	2,6	2,5	2,6
Soissonnais	116	118	234	2,0	2,9	2,4
Aisne	662	710	1 372	2,1	3,3	2,6
Picardie	2 156	2 347	4 503	2,1	3,3	2,6

Sources : Atih, OR2S

Exploitation OR2S

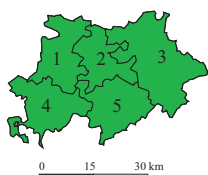
Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **2,3** ————— **3,1** ————— **2,7**

Mortalité

Les maladies vasculaires cérébrales ont une mortalité de **66,4 pour 100 000 habitants en 2000-2005** dans le Soissonnais (davantage marquée dans les EPCI hors CA du Soissonnais que dans la communauté d'agglomération du Soissonnais : 69,8 *versus* 63,4). Ce taux est inférieur au département (72,8) et à la région (68,1) mais n'est pas significativement différent du niveau national (62,1). Cela représente 57 décès annuels moyens dans le Soissonnais.

Avant 65 ans, les maladies cérébro-vasculaires engendrent 6 décès annuels moyens dans le Soissonnais entre 2000 et 2005, soit un taux de mortalité prématurée de 7,0 pour 100 000 (8,0 dans l'Aisne, 7,5 en Picardie et 6,0 en France métropolitaine ; différence non significative).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de décès par accident vasculaire cérébral en 2000-2005 (hommes+femmes)	Taux de mortalité par accident vasculaire cérébral (pour 100 000 habitants) en 2000-2005 (hommes+femmes)
CC Canton d'Oulchy-le-Château	4	87,2
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	6	80,5
CA Soissonnais	30	63,4
Secteur CC Val de l'Aisne	11	68,2
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	7	58,0
Soissonnais	57	66,4
Aisne	354	72,8
Picardie	1 061	68,1
France métropolitaine	36 292	62,1

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **69,8**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif. Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Affections de longue durée

En 2004-2005, les **cardiopathies ischémiques** ont entraîné 80 nouvelles admissions en ALD par an dans le Soissonnais (55 hommes et 25 femmes en moyenne annuelle), soit un taux de **83,6 pour 100 000**.

Ce taux est plus faible que celui du département (88,2) et proche de ceux de la région (82,2) et du niveau national (80,7 ; différence non significative).

Le taux masculin est le triple de celui des femmes : respectivement 126,4 et 45,9.

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD pour cardiopathies ischémiques en 2004-2005			Taux de nouvelles admissions en ALD pour cardiopathies ischémiques (pour 100 000 habitants) en 2004-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	1	2	3	35,6	92,6	63,7
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1	6	7	30,5	134,1	79,1
CA Soissonnais	13	29	43	45,4	130,1	85,0
Secteur CC Val de l'Aisne	6	11	16	58,1	129,1	91,2
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	4	7	10	53,0	114,7	83,1
Soissonnais	25	55	80	45,9	126,4	83,6
Aisne	152	300	452	51,5	129,5	88,2
Picardie	434	950	1 384	46,1	123,1	82,2
France métropolitaine	14 552	32 650	47 202	42,5	125,0	80,7

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **47,8** _____ **122,7** _____ **82,9**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif. Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Séjours hospitaliers

Les **cardiopathies ischémiques** ont engendré **638 séjours en hôpital** d'habitants du Soissonnais par an entre 2004 et 2005 (180 séjours de femmes et 458 séjours d'hommes).

Le taux de séjours est de **6,4 pour 1 000 habitants en 2004-2005** dans le Soissonnais contre 6,5 % dans l'Aisne et 5,8 % en Picardie.

Les taux sont moins élevés pour les femmes (3,2 % pour le Soissonnais, 3,7 % dans le département et 3,3 % en région) que pour les hommes (respectivement 10,0 %, 9,9 % et 8,9 %).

	Nombre annuel moyen de séjours pour cardiopathies ischémiques en 2004-2005 (diagnostics principal et relié)			Taux de séjours pour cardiopathies ischémiques en 2004-2005 (diagnostics principal et relié), pour 1 000 habitants		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	9	38	47	3,8	15,5	9,6
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	18	41	59	3,7	9,1	6,3
CA Soissonnais	89	249	338	2,8	10,4	6,3
Secteur CC Val de l'Aisne	39	83	122	3,9	9,7	6,6
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	24	47	71	3,6	7,6	5,5
Soissonnais	180	458	638	3,2	10,0	6,4
Aisne	1 128	2 340	3 468	3,7	9,9	6,5
Picardie	3 240	7 018	10 258	3,3	8,9	5,8

Sources : Atih, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **3,7** _____ **9,6** _____ **6,6**

Mortalité

Les **cardiopathies ischémiques** engendrent une mortalité de 87,4 pour 100 000 en population générale (soit 78 décès annuels moyens) et de 17,5 en mortalité prématurée dans le Soissonnais (15 décès annuels moyens) en 2000-2005. Ces deux taux sont significativement plus élevés que le niveau national (respectivement 73,2 et 11,0).

Les taux du département et de la région sont de 89,5 et 84,7 pour la mortalité générale et de 15,4 et 13,6 pour la mortalité avant 65 ans.

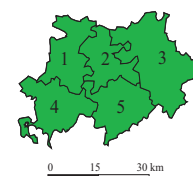
	Nombre de décès annuels moyens par cardiopathies ischémiques en 2000-2005 (hommes+femmes)	Taux de mortalité par cardiopathies ischémiques (pour 100 000 habitants) en 2000-2005 (hommes+femmes)
	CC Canton d'Oulchy-le-Château	3
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	7	88,9
CA Soissonnais	42	86,3
Secteur CC Val de l'Aisne	15	95,7
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	11	88,5
Soissonnais	78	87,4
Aisne	439	89,5
Picardie	1 333	84,7
France métropolitaine	42 813	73,2

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **89,3**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif. Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

Pathologies liées à la consommation d'alcool

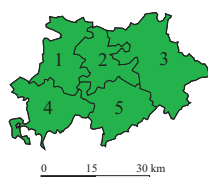
Affections de longue durée

En 2004-2005, les **maladies chroniques du foie et cirrhoses** ont entraîné 29 admissions en ALD par an dans le Soissonnais, dont 11 femmes et 18 hommes.

Le taux d'admissions en ALD est de **29,4 pour 100 000 habitants** (31,5 dans la communauté d'agglomération du Soissonnais contre 26,8 dans les autres EPCI du pays), ce qui est inférieur à l'Aisne (32,7), à la Picardie (32,4) et à la France métropolitaine (37,7 ; différence significative).

Le taux est plus élevé chez les hommes que chez les femmes : 38,3 contre 22,3 dans le Soissonnais. Pour les deux genres, la communauté d'agglomération du Soissonnais a également des taux plus élevés que les autres EPCI du pays.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD pour maladies chroniques du foie et cirrhoses en 2004-2005			Taux de nouvelles admissions en ALD pour maladies chroniques du foie et cirrhoses (pour 100 000 habitants) en 2004-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0	1	1	16,7	26,2	20,9
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1	3	4	24,6	59,2	40,8
CA Soissonnais	6	9	16	24,6	40,1	31,5
Secteur CC Val de l'Aisne	2	2	4	21,4	21,7	21,5
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	1	3	4	14,6	43,8	28,0
Soissonnais	11	18	29	22,3	38,3	29,4
Aisne	66	103	169	25,1	41,5	32,7
Picardie	231	342	573	25,5	39,9	32,4
France métropolitaine	8 210	13 939	22 149	26,9	49,2	37,7

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — 18,8 — 36,1 — 26,8

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Mortalité

Les **pathologies liées à l'alcool** comme les cirrhoses, les psychoses alcooliques et l'alcoolisme et les cancers des voies aérodigestives supérieures (VADS) ont entraîné 48 décès par an dans le Soissonnais entre 2000 et 2005, soit 10 femmes et 38 hommes en moyenne annuelle. Ceci représente un **taux de mortalité de 48,7 pour 100 000** (50,9 dans la communauté d'agglomération du Soissonnais contre 45,8 dans les autres EPCI du pays), plaçant le Soissonnais sous la moyenne départementale (51,9) et au-dessus de celles de la région (46,8) et du niveau national (35,8 ; différence significative).

Les hommes ont un taux quatre fois supérieur à celui des femmes du Soissonnais : respectivement 83,4 pour 100 000 et 18,5.

Parmi ces pathologies, les **cirrhoses du foie** comptent 20 décès en moyenne par an dans le Soissonnais en 2000-2005, dont 14 hommes et 6 femmes. La mortalité par cirrhose du foie est de **19,9 pour 100 000** dans le Soissonnais contre 21,9 dans l'Aisne, 18,2 en Picardie et 13,7 en France métropolitaine (différence significative). Cette mortalité est trois fois plus élevée chez les hommes (30,7) que chez les femmes (11,1).

Les **psychoses alcooliques et l'alcoolisme** sont la cause de 8 décès par an en 2000-2005 dans le Soissonnais (7 hommes et 1 femme), ce qui représente un taux de mortalité de **7,6 pour 100 000** (7,6 dans l'Aisne, 6,6 en Picardie et 5,0 en France métropolitaine ; différence significative). La communauté d'agglomération du Soissonnais (10,3) a un taux particulièrement élevé au regard des autres EPCI du pays (4,5).

Enfin, la **mortalité par cancers des voies aérodigestives supérieures** (VADS) dans le Soissonnais est de **21,2 pour 100 000** en 2000-2005 contre 22,4 dans le département, 22,0 en région et 17,0 au niveau national (différence significative).

Les hommes ont un taux sept fois plus élevé que celui des femmes (38,5 pour 100 000 contre 5,7), soit 18 hommes et 3 femmes qui décèdent en moyenne par an dans le Soissonnais de cette pathologie.

	Nombre annuel moyen de décès pour causes liées à l'alcool en 2000-2005			Taux de mortalité pour causes liées à l'alcool (pour 100 000 habitants) en 2000-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0*	3	3	6,3	120,1	61,2
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1	4	5	26,2	88,4	54,7
CA Soissonnais	6	20	26	20,4	88,2	50,9
Secteur CC Val de l'Aisne	1	6	7	14,1	58,1	36,0
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	1	6	7	15,5	82,3	47,7
Soissonnais	10	38	48	18,5	83,4	48,7
Aisne	56	215	271	20,2	89,6	51,9
Picardie	171	642	813	18,3	80,4	46,8
France métropolitaine	4 525	16 565	21 091	14,0	62,1	35,8

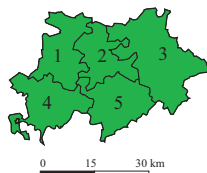
Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — 16,2 — 77,5 — 45,8

NB : Les causes liées à l'alcool comprennent les cirrhoses, les psychoses alcooliques et alcoolisme et les cancers des voies aérodigestives supérieures.

* Pour cet EPCI, on compte 1 seul décès entre 2000 et 2005 donc moins de 1 décès par an.



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
 2 : CA Soissonnais
 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de décès pour cirrhoses en 2000-2005			Taux de mortalité pour cirrhoses (pour 100 000 habitants) en 2000-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0*	1	2	6,3	57,9	30,1
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1	1	2	17,4	32,9	22,3
CA Soissonnais	3	7	10	11,5	30,1	19,6
Secteur CC Val de l'Aisne	1	2	3	6,5	20,8	13,9
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	1	2	3	13,1	35,2	24,0
Soissonnais	6	14	20	11,1	30,7	19,9
Aisne	34	81	115	12,3	33,5	21,9
Picardie	99	219	317	10,6	27,2	18,2
France métropolitaine	2 357	5 763	8 120	7,5	21,2	13,7

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — 10,7 — 30,8 — 20,1

* Pour cet EPCI, on compte 2 décès entre 2000 et 2005 donc moins de 1 décès par an.

	Nombre annuel moyen de décès pour psychoses alcooliques et alcoolisme en 2000-2005 (hommes+femmes)	Taux de mortalité pour psychoses alcooliques et alcoolisme (pour 100 000 habitants) en 2000-2005 (hommes+femmes)
	CC Canton d'Oulchy-le-Château	0*
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1	6,1
CA Soissonnais	5	10,3
Secteur CC Val de l'Aisne	1	4,2
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	1	4,5
Soissonnais	8	7,6
Aisne	40	7,6
Picardie	118	6,6
France métropolitaine	2 949	5,0

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — 4,5

* Pour cet EPCI, on compte 2 décès entre 2000 et 2005 donc moins de 1 décès par an.

	Nombre annuel moyen de décès par cancers des voies aérodigestives supérieures en 2000-2005			Taux de mortalité par cancers des voies aérodigestives supérieures (pour 100 000 habitants) en 2000-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0	2	2	0,0	57,0	28,2
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1	2	3	8,8	42,6	26,3
CA Soissonnais	2	9	11	6,4	38,6	21,0
Secteur CC Val de l'Aisne	1	3	3	5,8	30,8	17,9
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	0*	3	3	2,3	37,9	19,1
Soissonnais	3	18	21	5,7	38,5	21,2
Aisne	15	102	117	5,2	43,0	22,4
Picardie	50	328	378	5,3	42,0	22,0
France métropolitaine	1 567	8 455	10 023	4,7	32,4	17,0

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — 4,8 — 38,2 — 21,1

* Pour cet EPCI, on compte 1 seul décès entre 2000 et 2005 donc moins de 1 décès par an.

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Pathologies liées à la consommation de tabac

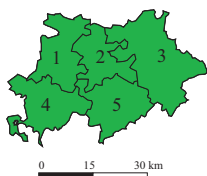
Affections de longue durée

Le cancer de la trachée, des bronches et du poumon a engendré 46 nouvelles admissions en ALD par an en moyenne entre 2004 et 2005 dans le pays du Soissonnais. Le taux d'admissions y est de **47,7 pour 100 000**, ce qui est plus élevé que dans l'Aisne (44,4) et qu'en Picardie (43,7). Le taux de la France métropolitaine (38,8) n'est pas significativement différent de celui du Soissonnais.

Cette pathologie, comme toutes celles liées à la consommation d'alcool, touche davantage les hommes que les femmes : 37 hommes admis en ALD en moyenne par an pour 9 femmes, soit des taux respectifs de 87,2 et 17,3 pour 100 000.

Les cardiopathies ischémiques (cf. page 24) font également partie des pathologies liées au tabac. Le taux d'admissions en ALD pour ces pathologies dans le Soissonnais n'est pas significativement différent de celui de la France métropolitaine.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD pour cancer de la trachée, des bronches et du poumon en 2004-2005			Taux de nouvelles admissions en ALD pour cancer de la trachée, des bronches et du poumon (pour 100 000 habitants) en 2004-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	1	3	4	49,0	110,6	75,1
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	0	4	4	4,1	85,4	42,1
CA Soissonnais	5	19	24	18,4	88,9	48,1
Secteur CC Val de l'Aisne	1	7	8	22,5	73,6	45,5
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	1	5	6	11,5	86,4	43,1
Soissonnais	9	37	46	17,3	87,2	47,7
Aisne	40	189	229	14,5	81,3	44,4
Picardie	146	601	747	15,9	77,3	43,7
France métropolitaine	5 299	17 429	22 728	16,7	65,7	38,8

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **18,0** ————— **84,9** ————— **48,1**

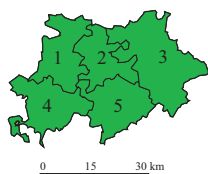
Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Séjours hospitaliers

On compte 148 séjours hospitaliers d'habitants du Soissonnais par an en 2004-2005 ayant comme diagnostics principal et relié un cancer de la trachée, des bronches et du poumon (122 hommes et 26 femmes), soit un taux de 1,5 séjour pour 1 000 habitants (2,5 % dans l'Aisne et 2,7 % en Picardie). Ce taux de séjours est plus élevé chez les hommes (2,6 %) que chez les femmes (0,5 %).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de séjours pour cancer de la trachée, des bronches et du poumon en 2004-2005 (diagnostics principal et relié) (hommes+femmes)	Taux de séjours pour cancer de la trachée, des bronches et du poumon en 2004-2005 (diagnostics principal et relié) pour 1 000 habitants (hommes+femmes)
	CC Canton d'Oulchy-le-Château	15
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	12	1,3
CA Soissonnais	75	1,4
Secteur CC Val de l'Aisne	32	1,7
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	14	1,1
Soissonnais	148	1,5
Aisne	1 323	2,5
Picardie	4 802	2,7

Sources : Atih, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **1,5**

Mortalité

Les **causes liées au tabac** (cancer de la trachée, des bronches et du poumon, cardiopathies ischémiques, bronchites chroniques et maladies pulmonaires obstructives) ont engendré 150 décès par an en moyenne entre 2000 et 2005 dans le pays du Soissonnais, soit un **taux de mortalité (163,8 pour 100 000)** proche du département (161,0) et plus élevé qu'en région (156,4) et qu'au niveau national (134,8 ; différence significative).

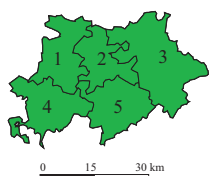
Cela touche trois fois plus les hommes que les femmes avec un taux de 273,5 pour 100 000 (105 décès par an) chez les hommes (294,6 dans la communauté d'agglomération du Soissonnais contre 251,2 dans les autres EPCI du pays) et de 81,9 pour 100 000 chez les femmes (46 décès par an ; 73,3 dans la CA du Soissonnais contre 94,6 dans les quatre autres EPCI).

Parmi ces causes, 55 décès par an en moyenne (48 hommes et 7 femmes) sont dus au **cancer de la trachée, des bronches et du poumon**. Cela représente un **taux de mortalité de 57,2 pour 100 000** (110,4 pour les hommes et 13,4 pour les femmes). Ce taux est supérieur aux moyennes départementale (51,8), régionale (50,2) et nationale (44,3 ; différence significative).

Les **bronchites chroniques et maladies pulmonaires obstructives** sont la cause de 17 décès en moyenne par an d'habitants du Soissonnais (12 hommes et 5 femmes) en 2000-2005. Le taux de mortalité est de **19,3 pour 100 000** dans le Soissonnais (8,4 pour les femmes et 37,6 pour les hommes) contre 19,7 dans l'Aisne, 21,5 en Picardie et 17,3 en France métropolitaine (différence non significative).

Enfin, la mortalité par cardiopathies ischémiques (cf. page 24) est significativement plus élevée dans le Soissonnais qu'au niveau national.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de décès pour maladies liées au tabac en 2000-2005			Taux de mortalité pour maladies liées au tabac (pour 100 000 habitants) en 2000-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	2	5	7	87,0	221,0	149,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	5	11	16	104,6	294,8	184,4
CA Soissonnais	23	58	82	73,3	294,6	163,3
Secteur CC Val de l'Aisne	9	19	27	94,1	254,2	167,6
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	7	13	19	95,3	233,2	158,0
Soissonnais	46	105	150	81,9	273,5	163,8
Aisne	266	540	806	85,5	269,8	161,0
Picardie	840	1 680	2 520	84,3	258,0	156,4
France métropolitaine	27 572	51 389	78 961	73,5	222,4	134,8

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais **94,6** ——— **251,2** ——— **165,5** Exploitation OR2S

NB : Les causes liées au tabac comprennent les cancers de la trachée, des bronches et du poumon, les cardiopathies ischémiques, les bronchites chroniques et maladies pulmonaires obstructives.

	Nombre annuel moyen de décès pour cancer de la trachée, des bronches et du poumon en 2000-2005			Taux de mortalité pour cancer de la trachée, des bronches et du poumon (pour 100 000 habitants) en 2000-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	1	3	3	19,3	113,1	63,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	0*	6	6	7,1	125,5	64,6
CA Soissonnais	4	27	30	12,1	117,9	58,7
Secteur CC Val de l'Aisne	1	8	10	14,4	99,5	53,1
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	2	5	7	22,5	85,1	50,7
Soissonnais	7	48	55	13,4	110,4	57,2
Aisne	40	230	269	13,8	101,1	51,8
Picardie	136	716	851	14,4	96,3	50,2
France métropolitaine	5 025	21 020	26 045	15,2	82,3	44,3

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais **15,3** ——— **102,3** ——— **55,6** Exploitation OR2S

* Pour cet EPCI, on compte 2 décès entre 2000 et 2005 donc moins de 1 décès par an

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif. Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

	Nombre annuel moyen de décès pour bronchites chroniques et maladies pulmonaires obstructives en 2000-2005			Taux de mortalité pour bronchites chroniques et maladies pulmonaires obstructives (pour 100 000 habitants) en 2000-2005		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0	1	1	0,0	29,0	11,8
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1	1	2	24,7	47,6	30,9
CA Soissonnais	2	7	9	7,2	39,3	18,3
Secteur CC Val de l'Aisne	1	2	3	6,5	34,1	18,8
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	1	2	2	7,6	34,1	18,8
Soissonnais	5	12	17	8,4	37,6	19,3
Aisne	35	63	97	11,0	34,9	19,7
Picardie	114	221	336	11,5	39,3	21,5
France métropolitaine	3 612	6 491	10 103	9,5	31,1	17,3

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais **9,9** ——— **36,3** ——— **20,6** Exploitation OR2S

Affections psychiatriques

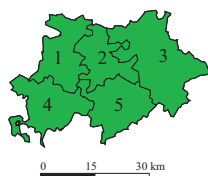
Affections de longue durée

Les **affections psychiatriques de longue durée** ont entraîné un taux de nouvelles admissions en ALD de 151,0 pour 100 000 en 2004-2005 dans le Soissonnais (148 personnes en moyenne annuelle), ce qui est proche du taux du département (155,6), supérieur au taux régional (131,9) et significativement inférieur au taux national (169,8).

Au sein du pays, la communauté d'agglomération du Soissonnais a un taux particulièrement élevé par rapport aux autres EPCI (172,1 *versus* 133,4) mais proche du niveau national.

La **maladie d'Alzheimer** et autres démences représentent un taux de nouvelles admissions de 248,8 nouvelles admissions pour 100 000 habitants de 50 ans et plus (74 personnes par an). Ce taux est légèrement plus faible que ceux de l'Aisne (261,1) et de la Picardie (262,6) mais n'est pas significativement différent de celui de la France métropolitaine (252,5).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions pour affections psychiatriques de longue durée en 2004-2005 (hommes+femmes)	Taux de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée (pour 100 000 habitants) en 2004-2005 (hommes+femmes)
CC Canton d'Oulchy-le-Château	7	119,8
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	11	115,0
CA Soissonnais	85	172,1
Secteur CC Val de l'Aisne	21	122,5
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	25	160,5
Soissonnais	148	151,0
Aisne	805	155,6
Picardie	2 397	131,9
France métropolitaine	99 822	169,8

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **133,4**

	Nombre annuel moyen de nouvelles admissions pour maladie d'Alzheimer et autres démences en 2004-2005 (hommes+femmes)	Taux de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences (pour 100 000 habitants âgés de 50 ans et plus) en 2004-2005 (hommes+femmes)
CC Canton d'Oulchy-le-Château	2	172,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	4	167,4
CA Soissonnais	43	256,7
Secteur CC Val de l'Aisne	14	267,8
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	10	282,8
Soissonnais	74	248,8
Aisne	431	261,1
Picardie	1 378	262,6
France métropolitaine	50 199	252,5

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **243,2**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Séjours hospitaliers

En 2004-2005, **495 séjours en hôpital** d'habitants du Soissonnais par an font suite à des troubles mentaux et comportementaux (245 pour les femmes et 250 hommes). Ces séjours correspondent à un taux de **5,1 pour 1 000 habitants**, ce qui est inférieur à l'Aisne (6,4 ‰) et à la Picardie (6,5 ‰) et est principalement dû à la communauté d'agglomération du Soissonnais (5,7 ‰ *versus* 4,0 ‰ dans les quatre autres EPCI).

Le taux de séjours masculin est proche du féminin : 5,1 pour 1 000 chez les hommes (6,2 ‰ dans la CA du Soissonnais *versus* 4,0 ‰ dans les autres EPCI) contre 4,6 ‰ pour les femmes (respectivement 5,8 ‰ et 3,9 ‰).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de séjours pour troubles mentaux et comportementaux en 2004-2005 (diagnostics principal et relié)			Taux de séjours pour troubles mentaux et comportementaux en 2004-2005 (diagnostics principal et relié) pour 1 000 habitants		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	12	15	27	4,6	5,4	4,9
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	18	23	41	3,4	5,1	4,0
CA Soissonnais	146	151	297	5,3	6,2	5,7
Secteur CC Val de l'Aisne	31	34	64	3,0	3,4	3,3
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	39	28	67	5,3	3,8	4,5
Soissonnais	245	250	495	4,6	5,1	4,8
Aisne	1 661	1 742	3 403	5,8	6,9	6,4
Picardie	5 991	5 937	11 927	6,1	6,9	6,5

Sources : Atih, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **3,9** ————— **4,0** ————— **4,0**

Mortalité

La mortalité par maladie d'Alzheimer dans le Soissonnais est la plus élevée de tous les pays de Picardie (98,2 décès pour 100 000 habitants de 50 ans et plus en 2000-2005 contre 67,8 dans l'Aisne, 58,3 en Picardie et 55,3 en France métropolitaine avec une différence significative). Il existe des disparités au sein même du pays puisque la CC Pays de la Vallée de l'Aisne et la CA du Soissonnais avec des taux respectifs de 163,8 et 119,6 décès pour 100 000 personnes de 50 ans et plus présentent une différence significative avec le niveau national. À l'inverse, le secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz (14,9) est en sous-mortalité. À noter que la communauté de communes Pays de la Vallée de l'Aisne est l'EPCI dont le taux de mortalité pour maladie d'Alzheimer est le plus élevé en Picardie. Cette communauté de communes compte une maison de retraite avec un accueil important de personnes présentant une maladie d'Alzheimer (30 places).

Consommation de psychotropes

En 2006, 21,9 % des assurés sociaux du régime général habitant le Soissonnais ont été remboursés au moins une fois pour un **psychotrope** (27,0 % des femmes et 16,2 % des hommes), soit 16 624 personnes. Cette proportion est plus faible que celles du département (24,7 %) et de la région (24,1 %).

Les anxiolytiques sont la classe de psychotropes la plus remboursée et sont surtout prescrits pour l'anxiété, mais certains le sont aussi pour des cas d'épilepsie du fait de leurs autres propriétés. La proportion d'assurés remboursés au moins une fois en 2006 est de **14,0 % dans le Soissonnais**, ce qui est plus bas que dans l'Aisne (16,6 %) et qu'en Picardie (16,4 %). Ces remboursements d'anxiolytiques concernent 17,8 % des femmes et 9,8 % des hommes du Soissonnais, soit 10 651 personnes.

La consommation d'**antidépresseurs** dans le Soissonnais est proche des moyennes départementale et régionale : elle concerne **8,2 % des assurés sociaux du régime général du Soissonnais** en 2006 contre 8,6 % dans l'Aisne et 8,3 % en Picardie. Ce sont 6 270 personnes qui ont eu au moins une fois dans l'année un remboursement pour un antidépresseur (11,0 % des femmes et 5,0 % des hommes).

La consommation de **neuroleptiques concerne 1,5 % des assurés du Soissonnais**, ce qui est proche de l'Aisne (1,9 %) et de la Picardie (1,6 %). Cela correspond à 1,6 % des femmes et 1,4 % des hommes du Soissonnais, soit 1 137 assurés sociaux remboursés pour un neuroleptique en 2006.

La consommation de **normothymiques** (traitement de la psychose maniaco-dépressive) concerne **0,22 % des assurés sociaux du Soissonnais** en 2006. Elle concerne 0,24 % des femmes et 0,19 % des hommes du Soissonnais (soit 172 personnes). Ce taux est équivalent aux taux du département (0,23 %) et de la région (0,22 %).

Les **traitements de substitution aux opiacés concernent 0,31 % des assurés** du Soissonnais (0,34 % dans l'Aisne et 0,30 % en Picardie). Ils représentent 0,15 % des femmes et 0,48 % des hommes du Soissonnais, soit 242 personnes.

Le **traitement médicamenteux de la dépendance alcoolique** a été remboursé à **0,41 % des assurés sociaux du régime général du Soissonnais** (0,21 % des femmes et 0,62 % des hommes), soit 324 personnes en 2006. Cette proportion est de 0,39 % dans l'Aisne et de 0,38 % en Picardie.

Note : tous les chiffres de consommation de médicaments sont liés à la fréquence de la maladie correspondante dans la population, à la tendance des personnes à consulter et à la couverture médicale. Ils dépendent aussi de la façon dont les médecins prennent en charge certaines pathologies où la prescription de médicaments n'est qu'une des possibilités (anxiété notamment). Ces données proviennent de la base de l'Urcam.

Causes externes

Séjours hospitaliers

Note : contrairement aux autres causes d'hospitalisation qui sont en diagnostics principaux et reliés, les données des accidents de circulation et des tentatives de suicide sont en diagnostics associés significatifs (Das). Par exemple, le diagnostic principal peut être une fracture de la jambe et le diagnostic associé, l'accident de circulation. Les accidents et les suicides ne sont jamais codés en diagnostic principal.

En 2004-2005, 63 séjours pour **accidents de circulation** ont été recensés pour des habitants du Soissonnais en moyenne par an (20 pour des femmes et 43 pour des hommes). Le **taux est de 0,6 séjour pour 1 000 habitants** (0,4 ‰ pour les femmes et 0,9 ‰ pour les hommes). Ce taux est identique à ceux du département et de la région (0,6 ‰ pour chaque unité géographique).

Les tentatives de suicide ont engendré annuellement **266 séjours hospitaliers** d'habitants du Soissonnais en 2004-2005 (174 femmes et 93 hommes), soit un taux de **2,6 séjours pour 1 000 habitants** contre 2,9 ‰ dans l'Aisne et en Picardie.

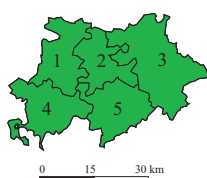
Données par EPCI

	Nombre annuel moyen de séjours pour accidents de transport en 2004-2005 (diagnostic associé)			Taux de séjours pour accidents de transport en 2004-2005 (diagnostic associé) pour 1 000 habitants		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	2	5	8	0,8	2,0	1,4
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1	1	2	0,3	0,2	0,2
CA Soissonnais	12	19	31	0,4	0,8	0,6
Secteur CC Val de l'Aisne	2	9	12	0,2	1,0	0,6
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	2	8	10	0,3	1,0	0,7
Soissonnais	20	43	63	0,4	0,9	0,6
Aisne	95	234	329	0,4	0,9	0,6
Picardie	362	755	1 118	0,4	0,8	0,6

Sources : Atih, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— 0,3 ————— 1,0 ————— 0,6



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre annuel moyen de séjours pour tentatives de suicide en 2004-2005 (diagnostic associé)			Taux de séjours pour tentatives de suicide en 2004-2005 (diagnostic associé) pour 1 000 habitants		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	7	4	12	2,8	1,5	2,1
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	12	8	20	2,3	1,5	1,9
CA Soissonnais	104	52	156	4,0	2,1	3,0
Secteur CC Val de l'Aisne	22	18	41	2,4	2,0	2,2
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	27	11	38	3,5	1,4	2,4
Soissonnais	174	93	266	3,4	1,9	2,6
Aisne	1 000	556	1 556	3,7	2,1	2,9
Picardie	3 550	1 917	5 467	3,7	2,0	2,9

Sources : Atih, Insee, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— 2,7 ————— 1,6 ————— 2,2

D'après l'observatoire régional de la sécurité routière de Picardie, le **nombre d'accidents de la circulation** survenus entre 2000 et 2005 est de **357 dans le pays du Soissonnais*** (60 en moyenne annuelle), dont 175 ont entraîné au moins un mort ou un blessé hospitalisé (29 en moyenne annuelle). Le Soissonnais est le pays de l'Aisne connaissant le plus d'accidents de la route.

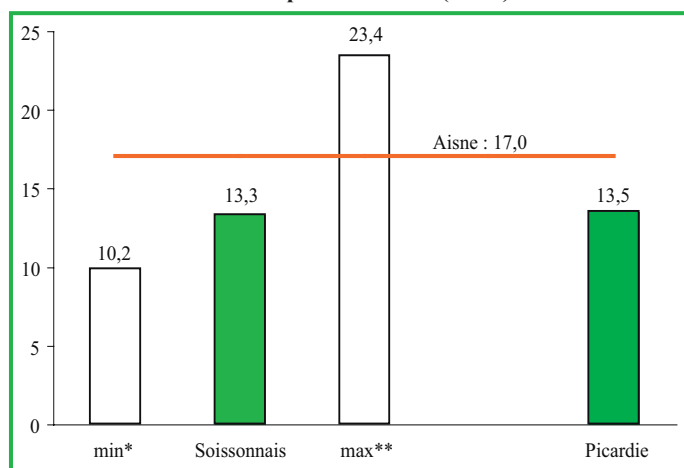
On compte 46 décès pour cette période dans le Soissonnais (soit 8 décès en moyenne annuelle), 181 blessés graves (30 en moyenne annuelle) et 324 blessés légers (54 en moyenne annuelle).

* Cela concerne les accidents survenus dans le pays du Soissonnais, quel que soit le domicile de la personne accidentée.

La consommation d'alcool peut être appréhendée par les effets néfastes induits. L'une des conséquences d'une consommation excessive d'alcool est l'accident de voiture.

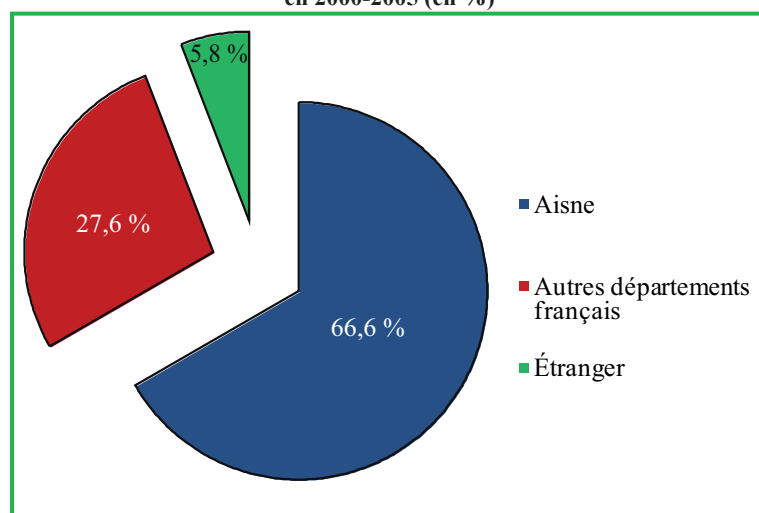
Sur 98 accidents de la circulation survenus en 2005, **13 conducteurs ont une alcoolémie supérieure à 0,5 gramme d'alcool, soit 13,3 % du nombre d'accidents**. Ce taux est inférieur à celui de l'Aisne (17,0 %) et proche de celui de la Picardie (13,5 %).

Proportion d'accidents de la circulation survenus dans le Soissonnais dont une personne a un test d'alcoolémie retrouvé positif en 2005 (en %)



Source : Observatoire régional de la sécurité routière Exploitation OR2S
* min : Grand Amiénois ; ** max : Thiérache

Proportion d'accidents de la circulation survenus dans le Soissonnais selon qu'ils sont le fait de personnes habitant dans l'Aisne ou non, en 2000-2005 (en %)



Source : Observatoire régional de la sécurité routière Exploitation OR2S

Le pourcentage d'accidents dont la voiture est immatriculée dans le département de l'Aisne est de 66,6 %, soit 265 véhicules pour la période 2000-2005.

Les véhicules provenant d'un autre département et d'un autre pays ayant eu un accident durant cette même période dans le Soissonnais représentent 27,6 % et 5,8 % des accidents (soit 110 et 23 véhicules).

Au niveau du département, davantage de véhicules sont impliqués dans un accident venant d'un pays étranger (7,8 %) tandis que la proportion de véhicules venant d'un autre département (23,4 %) est plus faible que dans le Soissonnais.

Les données de l'observatoire régional de la sécurité routière proviennent du fichier national brut issu des bulletins d'analyse des accidents corporels transmis par le Sétra (Service d'études techniques des routes et autoroutes). Ces données sont ensuite corrigées par les observatoires départementaux avant d'être transmises à l'observatoire régional.

Jusqu'au 31 décembre 2004, les tués sont les personnes décédées dans les six jours suivant l'accident ; les blessés graves sont les personnes ayant nécessité plus de six jours d'hospitalisation ; les blessés légers sont les personnes ayant nécessité moins de six jours d'hospitalisation.

Le 1^{er} janvier 2005, afin de comparer ses résultats à ceux de ses voisins européens, la France a adopté la définition internationale. Depuis cette date, les périodes passent à 30 jours pour les tués, à plus de 24 heures d'hospitalisation pour les blessés graves et à moins de 24 heures d'hospitalisation pour les blessés légers.

Mortalité

En 2000-2005, les causes externes de mortalité ont entraîné 68 décès par an en moyenne dans le Soissonnais, soit un taux de mortalité de 72,0 pour 100 000 (79,9 au niveau départemental et 78,0 au niveau régional). Ce taux n'est pas significativement différent du taux national (67,0).

Parmi les causes externes de mortalité, **les accidents de circulation ont un taux de mortalité de 15,7 pour 100 000** (16 décès en moyenne annuelle), ce qui est supérieur à l'Aisne (14,3), à la Picardie (13,4) et à la France métropolitaine (10,4 ; différence significative). Toutefois, cette différence avec le niveau national n'est du qu'aux quatre communautés de communes avec un taux de mortalité de 21,5 pour 100 000, contre 10,6 dans la CA du Soissonnais.

La mortalité par suicide dans le Soissonnais (**18,4 pour 100 000**) est inférieure à celles du département (22,9) et de la région (22,7) mais n'est pas significativement différente du niveau national (17,9). En moyenne par an, 18 suicides ont été dénombrés entre 2000 et 2005 dans le pays du Soissonnais.

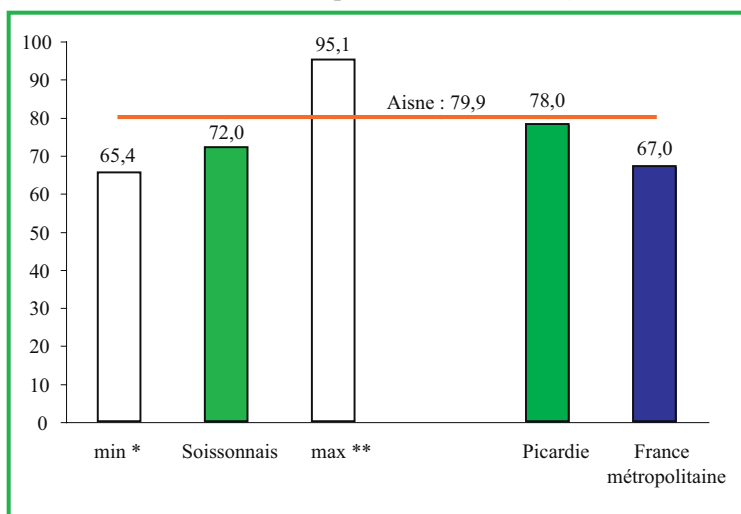
Les personnes de 65 ans et plus représentent 28,2 % des décès par suicide dans le Soissonnais contre 28,4 % dans l'Aisne, 26,6 % en Picardie et 28,2 % en France métropolitaine.

Les 15-24 ans comptent pour 6,4 % des suicides du Soissonnais en 2000-2005, contre 4,8 % dans le département, 5,1 % en région et 5,6 % au niveau national.

Les accidents de circulation, comme les suicides, concernent davantage les hommes que les femmes. Ainsi, le taux de mortalité par accident de circulation dans le Soissonnais est de 23,9 pour 100 000 chez les hommes (22,5 dans l'Aisne, 20,8 en Picardie et 16,1 en France métropolitaine) contre 7,8 pour 100 000 chez les femmes (respectivement 6,5, 6,3 et 5,2). Le taux de mortalité par accidents des hommes du Soissonnais est significativement supérieur à celui de la France métropolitaine et est plus important dans les quatre EPCI que dans la CA du Soissonnais (respectivement 32,0 contre 16,1).

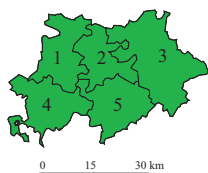
De même, les taux de mortalité par suicide sont de 32,2 pour 100 000 pour les hommes dans le Soissonnais (40,8 dans l'Aisne, 37,6 en Picardie et 28,7 en France métropolitaine) contre 7,3 pour les femmes (respectivement 8,5, 10,4 et 9,1).

Taux standardisé de mortalité par causes externes en 2000-2005 (pour 100 000 habitants)



Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S Exploitation OR2S
* min : Sud de l'Oise ; ** max : Trait Vert - Santerre Initiatives

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre moyen annuel de décès en 2000-2005 (hommes+femmes)		Taux pour 100 000 habitants en 2000-2005 (hommes+femmes)	
	Mortalité par accident de la circulation	Mortalité par suicide	Mortalité par accident de la circulation	Mortalité par suicide
CC Canton d'Oulchy-le-Château	2	2	27,6	26,5
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	2	2	23,3	17,6
CA Soissonnais	6	9	10,6	17,8
Secteur CC Val de l'Aisne	4	4	22,6	19,8
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	3	3	17,3	18,8
Soissonnais	16	18	15,7	18,4
Aisne	76	120	14,3	22,9
Picardie	249	408	13,4	22,7
France métropolitaine	6 251	10 689	10,4	17,9

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S Exploitation OR2S
Total EPCI hors CA Soissonnais — **21,5** — **19,7**

Les taux dont la différence avec le niveau national est significative sont mis en gras (rouge, si supérieurs et vert, si inférieurs). La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.

Compte tenu des arrondis, les sommes des nombres peuvent être légèrement différentes.

Ces décès sont différents de ceux présentés par l'observatoire de la sécurité routière car les décès présentés dans le tableau ci-dessus sont domiciliés et ont donc pu survenir dans l'ensemble de la France, voire dans un pays étranger. À l'inverse, les décès de personnes non domiciliées dans le Soissonnais mais étant survenus dans ce pays ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

Autres causes

Entre 1991 et 2004, la grippe a été la cause de **10 décès dans le Soissonnais**. Cela représente un taux brut de mortalité de 0,7 pour 100 000 habitants (0,8 dans l'Aisne, 1,0 en Picardie et 1,4 en France métropolitaine).

Durant cette même période, la **tuberculose** a engendré 16 décès dans le Soissonnais, soit un taux brut de mortalité de **1,1 pour 100 000** (1,0 dans le département, 0,9 en région et 1,2 au niveau national).

Le taux brut de mortalité par **sida est de 1,8 décès pour 100 000** habitants dans le Soissonnais (1,3 dans l'Aisne, 1,7 en Picardie et 4,1 en France métropolitaine), soit 25 personnes qui sont décédées entre 1991 et 2004.

Vaccinations

Grippe*

En 2006, 7 587 habitants du Soissonnais âgés de 65 ans et plus du régime général ont été vaccinés contre la grippe (3 129 hommes et 4 458 femmes), soit 66,8 % des personnes prises en charge (67,0 % dans l'Aisne et 64,9 % en Picardie).

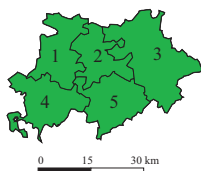
Les hommes de 65 ans et plus sont davantage vaccinés que les femmes avec un taux de 68,6 % (68,9 % dans l'Aisne et 66,1 % en Picardie) contre 65,5 % des femmes (respectivement 65,9 % et 64,2 %).

Chez les personnes en ALD âgées de moins de 65 ans, le taux de vaccination contre la grippe dans le Soissonnais est de 53,4 % (soit 961 personnes), contre 51,3 % dans l'Aisne et 46,7 % en Picardie.

Les femmes du Soissonnais se font légèrement moins vacciner que les hommes : 52,1 % des femmes (51,9 % dans l'Aisne et 47,6 % en Picardie) contre 54,3 % des hommes (respectivement 50,9 % et 46,1 %).

* Données issues du système d'information de l'Assurance maladie (Erasmé), exploitées par l'Urcam.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Pourcentage de personnes de 65 ans et plus prises en charge dans le régime général et vaccinées contre la grippe en 2006			Pourcentage de personnes en ALD de moins de 65 ans prises en charge dans le régime général et vaccinées contre la grippe en 2006		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CC Canton d'Oulchy-le-Château	74,6	77,6	75,8	66,7	66,0	66,3
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	63,3	67,7	65,1	46,8	57,8	54,0
CA Soissonnais	62,6	65,7	63,8	50,8	49,7	50,2
Secteur CC Val de l'Aisne	72,7	76,1	74,1	60,9	65,8	63,8
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	70,0	71,2	70,5	44,6	51,0	48,5
Soissonnais	65,5	68,6	66,8	52,1	54,3	53,4
Aisne	65,9	68,9	67,0	51,9	50,9	51,3
Picardie	64,2	66,1	64,9	47,6	46,1	46,7

Source : Urcam Picardie - Erasmé

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — 70,3 — 73,1 — 71,4 — 54,2 — 59,8 — 57,7

Vaccinations infantiles**

En 2006, sur les 835 certificats de santé du 24^e mois du Soissonnais, **92,2 % des enfants de deux ans sont vaccinés contre la rougeole, les oreillons et la rubéole**. Ce taux est supérieur aux 91,3 % de l'Aisne et aux 89,3 % de la Picardie.

Pour le **BCG**, le taux de vaccination en 2006 est de **91,6 %** dans le Soissonnais, ce qui est également supérieur à l'Aisne (88,5 %) et à la Picardie (84,6 %).

Le taux de vaccination contre la **diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite** est de 93,1 % dans le pays en 2006 contre 92,9 % dans le département et 91,3 % en région.

La vaccination contre l'**hépatite B** est moins pratiquée que les vaccins précédents avec un taux de 51,3 % contre 58,2 % dans l'Aisne et 52,7 % en Picardie.

** Données des services de protection maternelle infantile (PMI) des conseils généraux.

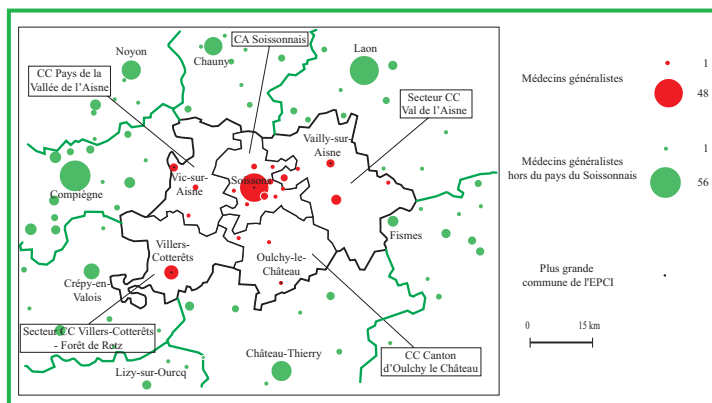
Chapitre 3. Offre de soins et de services

Professionnels de santé

Médecins généralistes

Entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006, 83,3 % des habitants du Soissonnais ayant consulté un généraliste l'ont fait dans le pays du Soissonnais, 7,3 % sont allés ailleurs dans l'Aisne (3,4 % dans le Sud de l'Aisne, 2,6 % dans le Grand Laonnois), 2,3 % sont allés dans l'Oise (1,2 % dans le Compiégnois), 0,2 % dans la Somme, 3,0 % dans la Marne, 0,3 % à Paris et 3,6 % dans le reste de la France.

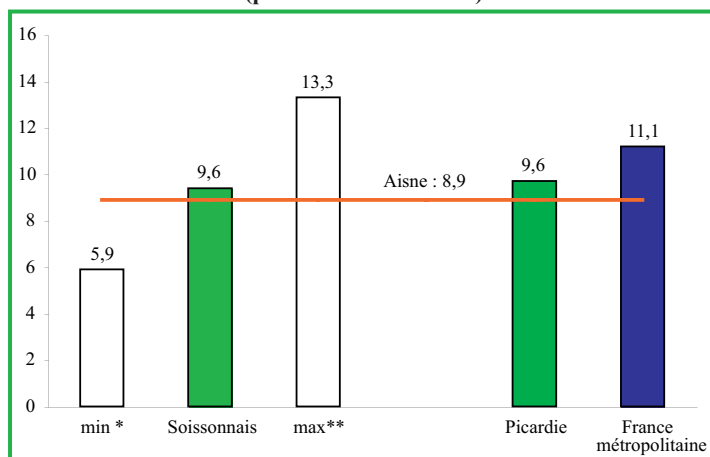
Répartition des médecins généralistes au 31 mai 2009 dans le pays du Soissonnais et les communes limitrophes du pays



Sources : Adeli, Urcam, OR2S Exploitation OR2S
 Les données pour les communes hors Soissonnais sont au 30 novembre 2006.
 Pour situer le Soissonnais par rapport aux territoires limitrophes, se reporter à la carte page 58.

Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

Densité de médecins généralistes au 31 mai 2009 (pour 10 000 habitants)

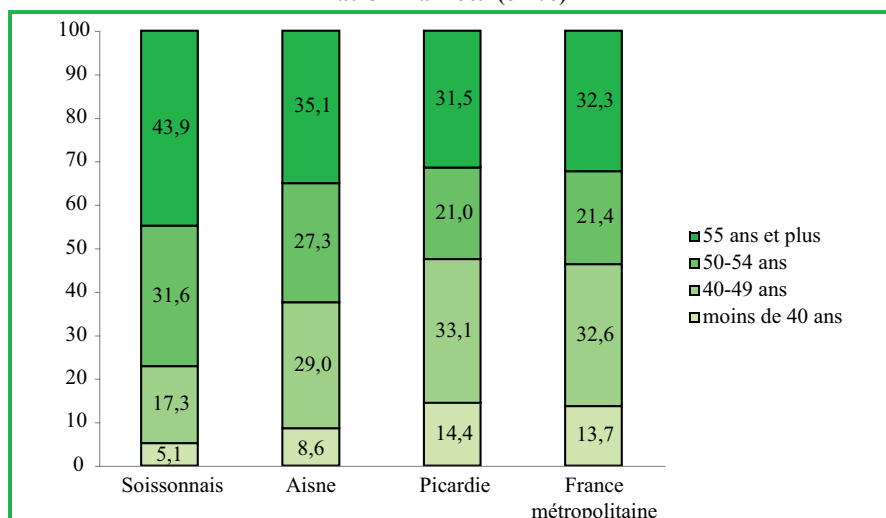


Sources : Adeli, Urcam, Insee recensement de la population 2006, OR2S Exploitation OR2S
 Les données pour le min, le max, l'Aisne et la Picardie sont au 30 novembre 2006 et celles pour la France métropolitaine, au 1^{er} janvier 2008.
 * min : Thelle Vexin-Sablons ; ** max : Grand Amiénois

Au 31 mai 2009, le pays du Soissonnais compte 98 médecins généralistes libéraux et mixtes, soit une densité de 9,6 médecins pour 10 000 habitants. Cette densité est supérieure à celle de l'Aisne (8,9), équivalente à la Picardie (9,6) et inférieure à celle de la France métropolitaine (11,1).

Parmi ces médecins, 27,6 % sont des femmes, contre 22,1 % dans le département, 27,6 % en région et 29,4 % au niveau national.

Répartition des médecins généralistes par classes d'âge au 31 mai 2009 (en %)



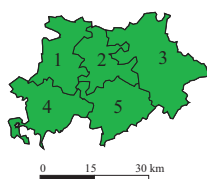
L'âge moyen des médecins généralistes du Soissonnais est de 53,6 ans. Cette moyenne d'âge est supérieure à celle des médecins de l'Aisne (51,1 ans), de la Picardie (49,4 ans) et de la France métropolitaine (49,8 ans). Ils sont 43,9 % à avoir 55 ans et plus (35,1 % dans le département, 31,5 % en région et 32,3 % au niveau national).

Sources : Adeli, Urcam, OR2S

Exploitation OR2S

Les données pour l'Aisne, la Picardie et la France métropolitaine sont au 30 novembre 2006.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre de médecins généralistes (libéraux et mixtes) au 31/05/2009	Densité de médecins généralistes (libéraux et mixtes) au 31/05/2009 pour 10 000 habitants
CC Canton d'Oulchy-le-Château	3	5,3
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	7	6,9
CA Soissonnais	63	12,2
Secteur CC Val de l'Aisne	16	8,2
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	13	8,7
Soissonnais	98	9,6
Aisne	476	8,9
Picardie	1 818	9,6
France métropolitaine	68 313	11,1

Sources : Adeli, Urcam, Insee recensement de la population 2006, OR2S

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **7,8**

Les données pour l'Aisne et la Picardie sont au 30 novembre 2006 et celles pour la France métropolitaine, au 1^{er} janvier 2008.

Il est possible que la somme du nombre de professionnels de santé présents dans les EPCI ne soit pas égale au nombre indiqué pour le pays dans la mesure où les professionnels exerçant dans différents EPCI ont été comptés dans chaque EPCI, mais une seule fois au niveau du pays.

Médecins spécialistes

Les **médecins spécialistes libéraux et mixtes sont 73 dans le Soissonnais**, soit une **densité de 7,2 spécialistes pour 10 000 habitants** au 31 mai 2009. Cette densité est supérieure à celles de la Picardie (5,1) et de l'Aisne (4,7) mais inférieure à celle de la France métropolitaine (8,8).

Ces spécialistes comptent **39 professionnels de spécialités médicales** : 3 en anesthésiologie réanimation, 6 en cardiologie, 4 en dermatologie et vénéréologie, 3 en gynécologie médicale, 4 en gastro-entérologie hépatologie, 2 en médecine nucléaire, 2 en pédiatrie, 4 en pneumologie, 8 en radiodiagnostic et imagerie médicale et 3 en rhumatologie.

Les **spécialités chirurgicales comptent 25 professionnels** : 1 en chirurgie générale, 1 en chirurgie plastique et reconstructrice, 9 en ophtalmologie, 5 en oto-rhino laryngologie, 1 en chirurgie urologique, 1 en gynécologie obstétrique, 6 en chirurgie orthopédique et traumatologique et 1 en stomatologie.

Enfin, **9 psychiatres** exercent également dans le Soissonnais.

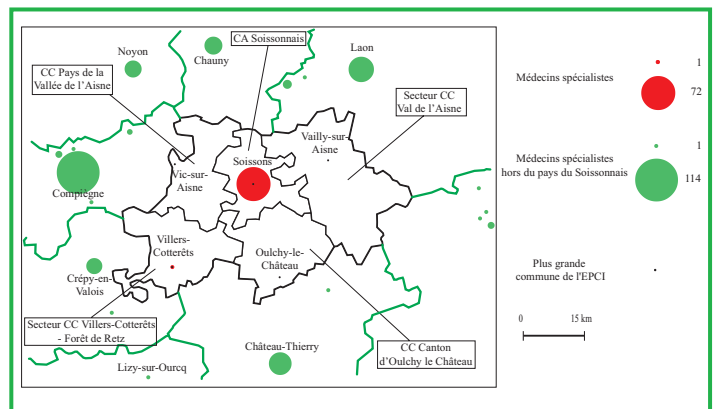
Entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006, 77,1 % des consultations de dermatologues passées par les habitants du Soissonnais se sont déroulées dans le pays même du Soissonnais, 5,2 % dans le reste du département (2,9 % dans le Grand Laonnois), 8,0 % dans l'Oise (4,4 % dans le Sud de l'Oise, 3,4 % dans le Compiégnois), 6,7 % dans la Marne, 0,9 % à Paris et 2,1 % dans le reste de la France.

Les consultations d'ophtalmologues ont eu lieu pour 89,1 % d'entre elles dans le Soissonnais, pour 2,9 % dans le reste de l'Aisne (1,3 % dans le Sud de l'Aisne, 1,2 % dans le Grand Laonnois), pour 3,1 % dans l'Oise (1,6 % dans le Sud de l'Oise, 1,4 % dans le Compiégnois), pour 2,3 % dans la Marne, pour 0,9 % à Paris et pour 1,7 % dans le reste de la France.

Pour la gynécologie obstétrique, 51,2 % des consultations de patientes habitant le Soissonnais se sont passées dans le Soissonnais, 11,6 % dans le reste du département (5,3 % dans le Grand Laonnois, 2,8 % dans le Chaunois, 2,7 % dans le Sud de l'Aisne), 6,0 % dans l'Oise (4,9 % dans le Compiégnois), 24,5 % dans la Marne, 2,2 % à Paris, 0,1 % dans la Somme et 4,4 % dans le reste de la France.

Enfin, pour la gynécologie médicale, 92,7 % des consultations de femmes du Soissonnais se sont passées dans le Soissonnais, 1,0 % dans le reste de l'Aisne (0,8 % dans le Grand Laonnois), 2,2 % dans l'Oise (2,1 % dans le Compiégnois), 1,6 % dans la Marne, 1,0 % à Paris et 1,5 % dans le reste de la France.

Répartition des médecins spécialistes¹ (toutes spécialités confondues) dans le Soissonnais et les communes limitrophes du pays au 31 mai 2009



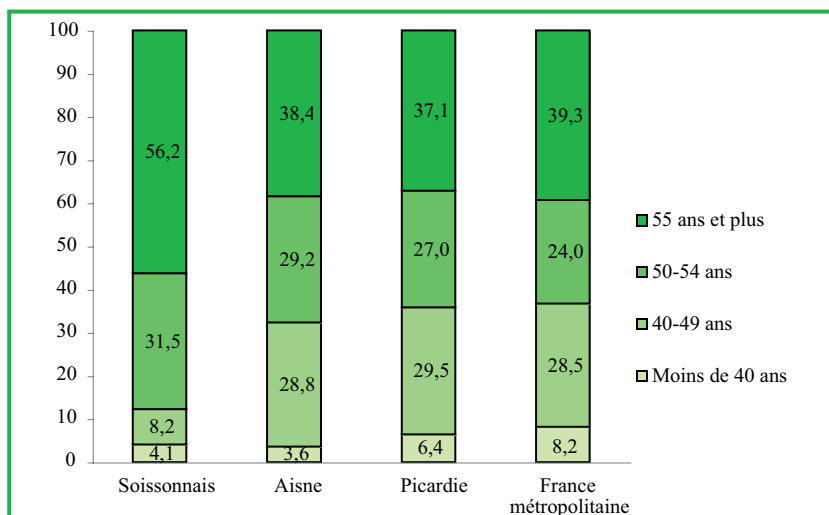
Sources : Adeli, Urcam, OR2S
¹ libéraux et mixtes

Exploitation OR2S

Les données pour les communes hors Soissonnais sont au 30 novembre 2006. Pour situer le Soissonnais par rapport aux territoires limitrophes, se reporter à la carte page 58.

Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

Répartition des médecins spécialistes¹ par classes d'âge au 31 mai 2009 (en %)



Sources : Adeli, Urcam, OR2S
¹ libéraux et mixtes

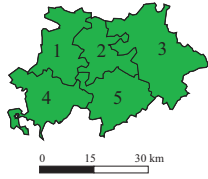
Exploitation OR2S

Les données pour l'Aisne, la Picardie et la France métropolitaine sont au 30 novembre 2006.

La moyenne d'âge des médecins spécialistes libéraux et mixtes est de **55,2 ans** (52,7 ans dans le département, 52,0 ans en région et 56,2 ans au niveau national) et 52,8 % d'entre eux ont 55 ans et plus. Seuls trois spécialistes du Soissonnais ont moins de 40 ans.

Les femmes constituent 16,4 % de l'effectif (20,4 % dans l'Aisne, 26,6 % en Picardie et 32,7 % en France métropolitaine).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre de médecins spécialistes (libéraux et mixtes) au 31/05/2009	Densité de médecins spécialistes (libéraux et mixtes) au 31/05/2009 pour 10 000 habitants
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0	0,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	0	0,0
CA Soissonnais	72	14,0
Secteur CC Val de l'Aisne	0	0,0
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	1	0,7
Soissonnais	73	7,2
Aisne	250	4,7
Picardie	972	5,1
France métropolitaine	53 832	8,8

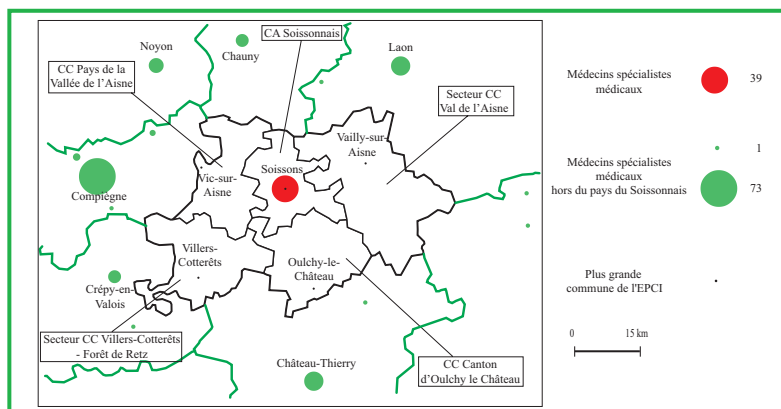
Sources : Adeli, Urcam, Insee recensement de la population 2006, OR2S Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **0,2**

Les données pour l'Aisne et la Picardie sont au 30 novembre 2006 et celles de la France métropolitaine, au 1^{er} janvier 2008.

Il est possible que la somme du nombre de professionnels de santé présents dans les EPCI ne soit pas égale au nombre indiqué pour le pays dans la mesure où les professionnels exerçant dans différents EPCI ont été comptés dans chaque EPCI, mais une seule fois au niveau du pays.

Répartition des médecins spécialistes médicaux dans le Soissonnais et les communes limitrophes du pays au 31 mai 2009



Sources : Adeli, Urcam, OR2S

Exploitation OR2S

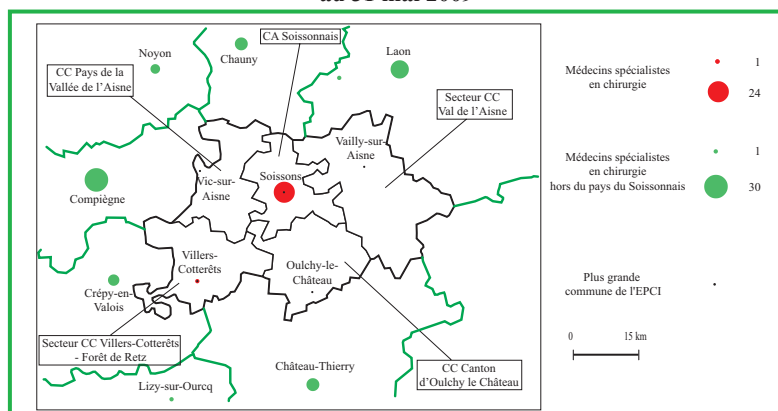
Pour situer le Soissonnais par rapport aux territoires limitrophes, se reporter à la carte page 58.

Les données pour les communes hors Soissonnais sont au 30 novembre 2006.

NB : les spécialistes médicaux regroupent, entre autres, les spécialistes en anatomie et cytopathologie, anesthésie, cardiologie, dermatologie, gastro-entérologie, gynécologie médicale, médecine interne, médecine nucléaire, neurologie, pédiatrie, pneumologie, radiodiagnostic, radiothérapie, rééducation et rhumatologie.

Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

Répartition des médecins spécialistes en chirurgie dans le Soissonnais et les communes limitrophes du pays au 31 mai 2009



Sources : Adeli, Urcam, OR2S

Exploitation OR2S

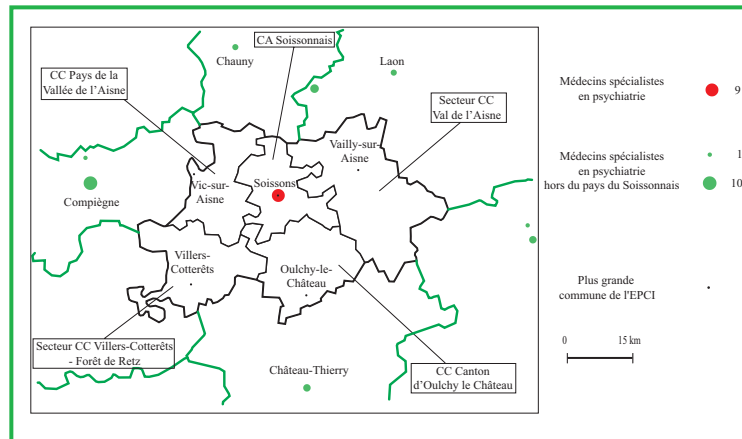
Pour situer le Soissonnais par rapport aux territoires limitrophes, se reporter à la carte page 58.

Les données pour les communes hors Soissonnais sont au 30 novembre 2006.

NB : les spécialistes en chirurgie regroupent, entre autres, les spécialistes en chirurgie générale, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie orthopédique et traumatologique, chirurgie plastique et reconstructrice, chirurgie urologique, chirurgie vasculaire, gynécologie médicale et obstétrique (associées), gynécologie obstétrique (seule), ophtalmologie, oto-rhino laryngologie et en stomatologie.

Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

**Répartition des médecins spécialistes en psychiatrie
dans le pays du Soissonnais et les communes limitrophes du pays
au 31 mai 2009**



Sources : Adeli, Urcam, OR2S

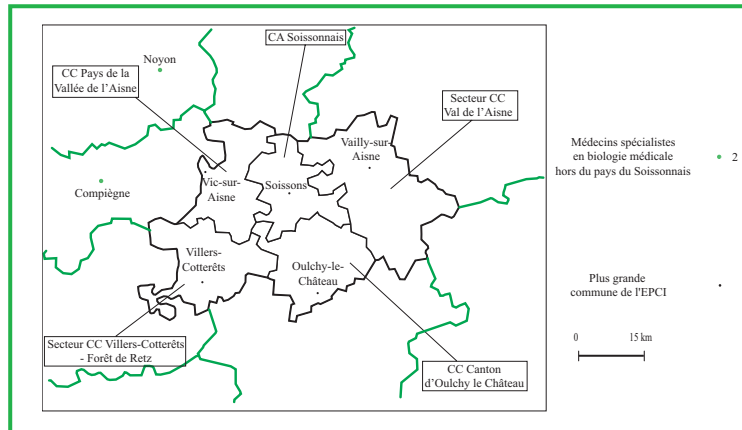
Exploitation OR2S

Pour situer le Soissonnais par rapport aux territoires limitrophes, se reporter à la carte page 58.

Les données pour les communes hors Soissonnais sont au 30 novembre 2006.

Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

**Répartition des médecins spécialistes en biologie médicale
dans le pays du Soissonnais et les communes limitrophes du pays
au 31 mai 2009**



Sources : Adeli, Urcam, OR2S

Exploitation OR2S

Pour situer le Soissonnais par rapport aux territoires limitrophes, se reporter à la carte page 58.

Les données pour les communes hors Soissonnais sont au 30 novembre 2006.

NB : les médecins spécialistes en biologie médicale procèdent aux analyses biologiques (sang, urine...), se consacrant aux domaines de l'hémobiologie transfusion, de l'immunologie, de la pharmacologie clinique et toxicologie, de la biochimie, de la bactériologie virologie, de l'hématologie biologique, de la parasitologie.

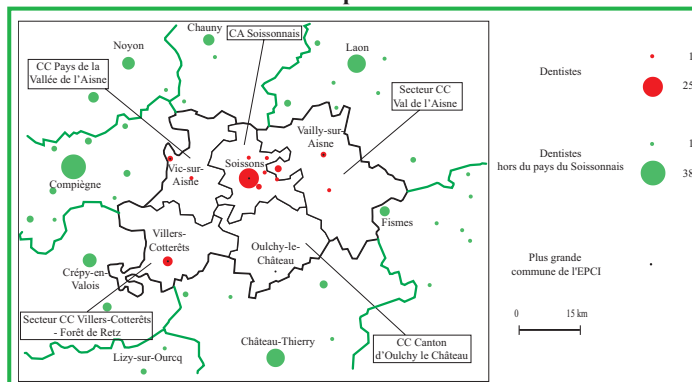
Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

Le Soissonnais a une **densité de chirurgiens dentistes de 4,5 pour 10 000 habitants**, soit 46 chirurgiens dentistes au 31 décembre 2007 contre 4,0 dans l'Aisne, 3,8 en Picardie et 6,2 en France métropolitaine.

Leur **moyenne d'âge est de 49,2 ans** et 45,7 % ont 55 ans et plus. Cette moyenne d'âge est légèrement supérieure à celles du département et du niveau national (48,1 ans et 47,8 ans) et proche de celle de la région (49,1 ans).

On compte 15 femmes parmi les chirurgiens dentistes du Soissonnais, soit 32,6 % des effectifs (31,5 % dans l'Aisne, 28,8 % en Picardie et 33,9 % en France métropolitaine).

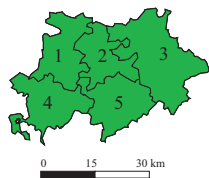
Répartition des chirurgiens dentistes dans le pays du Soissonnais et les communes limitrophes au 31 décembre 2007



Sources : Adeli, Urcam, OR2S Exploitation OR2S
 Pour situer le Soissonnais par rapport aux territoires limitrophes, se reporter à la carte page 58.
 Les données pour les départements de la Marne et de la Seine et Marne sont au 30 avril 2007.

Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre de chirurgiens dentistes (libéraux et mixtes) au 31/12/2007	Densité de chirurgiens dentistes au 31/12/2007 (libéraux et mixtes) pour 10 000 habitants
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0	0,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	3	3,0
CA Soissonnais	31	6,0
Secteur CC Val de l'Aisne	6	3,1
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	6	4,0
Soissonnais	46	4,5
Aisne	217	4,0
Picardie	719	3,8
France métropolitaine	37 292	6,2

Sources : Adeli, Urcam, Insee recensement de la population 2006, OR2S Exploitation OR2S

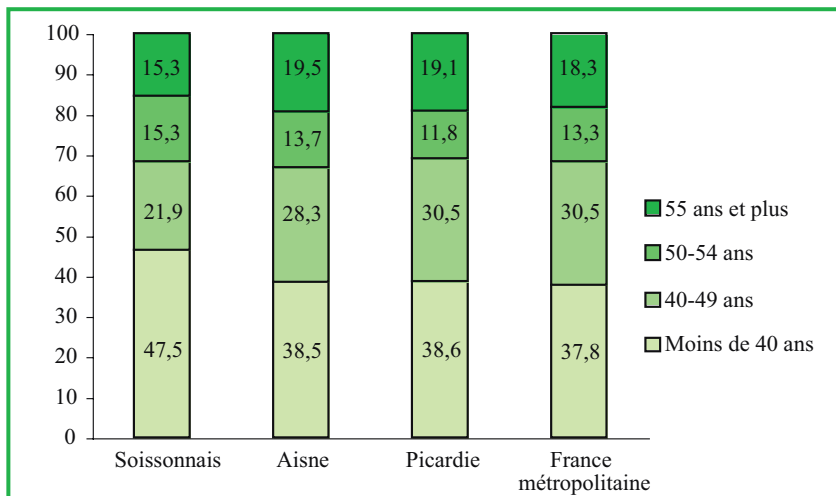
Total EPCI hors CA Soissonnais 3,0

Les données pour l'Aisne, la Picardie et la France métropolitaine sont au 1^{er} janvier 2009.

Il est possible que la somme du nombre de professionnels de santé présents dans les EPCI ne soit pas égale au nombre indiqué pour le pays dans la mesure où les professionnels exerçant dans différents EPCI ont été comptés dans chaque EPCI, mais une seule fois au niveau du pays.

Auxiliaires médicaux

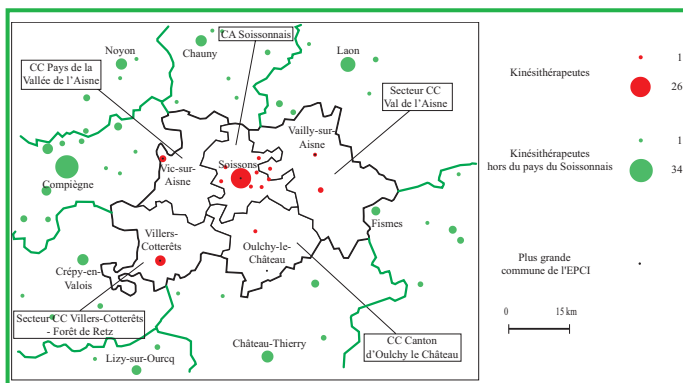
Répartition des auxiliaires médicaux par classes d'âge au 30 avril 2007 (en %)



Sources : Adeli, Urcam, OR2S

Exploitation OR2S

Répartition des masseurs kinésithérapeutes dans le pays du Soissonnais et les communes limitrophes du pays au 31 décembre 2007



Sources : Adeli, Urcam, OR2S

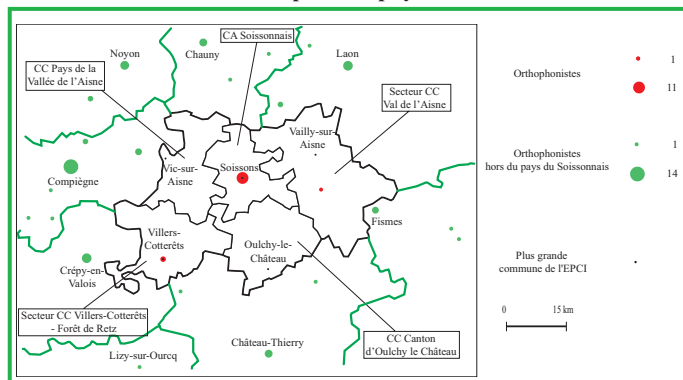
Exploitation OR2S

Pour situer le Soissonnais par rapport aux territoires limitrophes, se reporter à la carte page 58.

Les données pour les départements de la Marne et de la Seine et Marne sont au 30 avril 2007.

Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

Répartition des orthophonistes dans le pays du Soissonnais et les communes limitrophes du pays au 31 décembre 2007



Sources : Adeli, Urcam, OR2S

Exploitation OR2S

Pour situer le Soissonnais par rapport aux territoires limitrophes, se reporter à la carte page 58.

Les données pour les départements de la Marne et de la Seine et Marne sont au 30 avril 2007.

Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

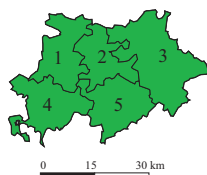
Au 30 avril 2007*, 137 auxiliaires médicaux sont recensés dans le Soissonnais, soit une densité de 13,5 pour 10 000 habitants contre 14,7 dans l'Aisne, 13,7 en Picardie et 21,7 en France métropolitaine.

Cette profession est particulièrement féminisée puisque les femmes représentent 70,8 % de l'effectif (83,6 % parmi les infirmiers, 34,8 % parmi les kinésithérapeutes, 91,7 % des orthophonistes et les deux orthoptistes).

Les auxiliaires médicaux sont jeunes : leur moyenne d'âge est de 42,1 ans (15,3 % ont 55 ans et plus), ce qui est moins élevé que dans l'Aisne (43,7 ans), qu'en Picardie (43,4 ans) et qu'en France métropolitaine (43,6 ans).

* Contrairement aux kinésithérapeutes, aux orthophonistes et aux orthoptistes pour lesquels une mise à jour a été effectuée, les données concernant les infirmières n'ont pu l'être pour la publication de ce document. Par conséquent, les auxiliaires médicaux pris dans leur ensemble sont en date du 30 avril 2007.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
 2 : CA Soissonnais
 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre d'auxiliaires médicaux (libéraux et mixtes) au 30/04/2007	Densité d'auxiliaires médicaux (libéraux et mixtes) au 30/04/2007 pour 10 000 habitants
CC Canton d'Oulchy-le-Château	6	10,6
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	13	12,8
CA Soissonnais	82	15,9
Secteur CC Val de l'Aisne	22	11,3
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	16	10,7
Soissonnais	137	13,5
Aisne	787	14,7
Picardie	2 595	13,7
France métropolitaine	133 142	21,7

Sources : Adeli, Urcam, Insee recensement de la population 2006, OR2S Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **11,4**

Il est possible que la somme du nombre de professionnels de santé présents dans les EPCI ne soit pas égale au nombre indiqué pour le pays dans la mesure où les professionnels exerçant dans différents EPCI ont été comptés dans chaque EPCI, mais une seule fois au niveau du pays.

	Nombre de masseurs kinésithérapeutes (libéraux et mixtes) au 31/12/2007	Densité de masseurs kinésithérapeutes (libéraux et mixtes) au 31/12/2007 pour 10 000 habitants
CC Canton d'Oulchy-le-Château	1	1,8
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	3	3,0
CA Soissonnais	33	6,4
Secteur CC Val de l'Aisne	3	1,5
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	7	4,7
Soissonnais	46	4,5
Aisne	243	4,5
Picardie	958	5,1
France métropolitaine	52 804	8,6

Sources : Adeli, Urcam, Insee recensement de la population 2006, OR2S Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **2,8**

Les données concernant l'Aisne, la Picardie et la France métropolitaine sont au 1^{er} janvier 2009. Il est possible que la somme du nombre de professionnels de santé présents dans les EPCI ne soit pas égale au nombre indiqué pour le pays dans la mesure où les professionnels exerçant dans différents EPCI ont été comptés dans chaque EPCI, mais une seule fois au niveau du pays.

	Nombre d'orthophonistes (libéraux et mixtes) au 31/07/2009	Densité d'orthophonistes (libéraux et mixtes) au 31/07/2009 pour 10 000 habitants
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0	0,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	0	0,0
CA Soissonnais	11	2,1
Secteur CC Val de l'Aisne	1	0,5
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	2	1,3
Soissonnais	14	1,4
Aisne	76	1,4
Picardie	288	1,5
France métropolitaine	14 744	2,4

Sources : Adeli, Urcam, Insee recensement de la population 2006, OR2S Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **0,6**

Les données concernant l'Aisne, la Picardie et la France métropolitaine sont au 1^{er} janvier 2009. Il est possible que la somme du nombre de professionnels de santé présents dans les EPCI ne soit pas égale au nombre indiqué pour le pays dans la mesure où les professionnels exerçant dans différents EPCI ont été comptés dans chaque EPCI, mais une seule fois au niveau du pays.

Infirmiers

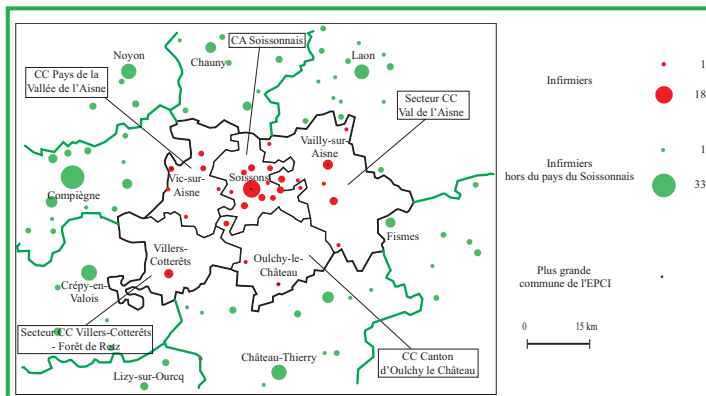
Les infirmiers exerçant dans le Soissonnais sont 73 au 30 avril 2007, soit une **densité de 7,2 pour 10 000 habitants**.

La moyenne d'âge des infirmiers du Soissonnais est de **43,8 ans** contre 44,3 ans dans le département, 44,6 ans en région et 44,9 ans au niveau national.

Un infirmier du Soissonnais sur six a 55 ans et plus (16,4 %).

La profession est très féminisée : 83,6 % des infirmiers du pays sont des femmes (89,2 % dans l'Aisne, 88,5 % en Picardie et 84,6 % en France métropolitaine).

Répartition des infirmiers dans le pays du Soissonnais et les communes limitrophes du pays au 30 avril 2007



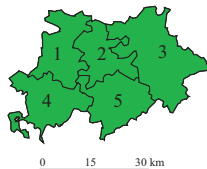
Sources : Adeli, Urcam, OR2S

Exploitation OR2S

Pour situer le Soissonnais par rapport aux territoires limitrophes, se reporter à la carte page 58.

Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre d'infirmiers (libéraux et mixtes) au 30/04/2007	Densité d'infirmiers (libéraux et mixtes) au 30/04/2007 pour 10 000 habitants
CC Canton d'Oulchy-le-Château	4	7,1
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	9	8,9
CA Soissonnais	38	7,4
Secteur CC Val de l'Aisne	18	9,3
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	5	3,3
Soissonnais	73	7,2
Aisne	514	9,6
Picardie	1 453	7,7
France métropolitaine	73 510	12,0

Sources : Adeli, Urcam, Insee recensement de la population 2006, OR2S Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— 7,2

Les données concernant l'Aisne, la Picardie et la France métropolitaine sont au 1^{er} janvier 2009.

Il est possible que la somme du nombre de professionnels de santé présents dans les EPCI ne soit pas égale au nombre indiqué pour le pays dans la mesure où les professionnels exerçant dans différents EPCI ont été comptés dans chaque EPCI, mais une seule fois au niveau du pays.

Pharmaciens, sages-femmes, laboratoires d'analyses médicales et ambulances

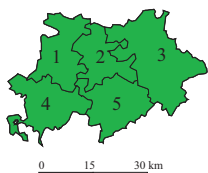
Au 15 mai 2009, **30 pharmacies** sont implantées dans le Soissonnais, soit une densité de 3,0 pharmacies pour 10 000 habitants contre 3,5 dans l'Aisne et 3,2 en Picardie.

À cette même date, la pays du Soissonnais compte trois **sages-femmes** libérales, soit une densité de 1,28 pour 10 000 femmes âgées de 15 à 49 ans (0,66 dans l'Aisne, 0,83 en Picardie et 2,23 en France métropolitaine en date du 1^{er} janvier 2009).

Le Soissonnais compte **quatre laboratoires d'analyses médicales**, soit une densité de 0,4 laboratoire pour 10 000 habitants au 15 mai 2009, ce qui est proche de l'Aisne et de la Picardie (0,5 pour chaque).

Enfin, **sept entreprises de transport en ambulance** sont implantées sur le pays du Soissonnais au 15 mai 2009, soit une densité de 0,7 entreprise pour 10 000 habitants. Cette densité est moins élevée que dans le département (1,2) et qu'en région (1,1).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre de pharmacies au 15/05/2009	Densité de pharmacies au 15/05/2009, pour 10 000 habitants
CC Canton d'Oulchy-le-Château	1	1,8
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	2	2,0
CA Soissonnais	19	3,7
Secteur CC Val de l'Aisne	4	2,1
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	4	2,7
Soissonnais	30	3,0
Aisne	189	3,5
Picardie	612	3,2

Sources : Adeli, Urcam, Insee recensement de la population 2006, OR2S Exploitation OR2S
Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **2,1**

Les données pour l'Aisne et la Picardie sont du 31 décembre 2006.

	Nombre de laboratoires d'analyses médicales au 15/05/2009	Densité de laboratoires d'analyses médicales au 15/05/2009, pour 10 000 habitants
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0	0,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	0	0,0
CA Soissonnais	3	0,6
Secteur CC Val de l'Aisne	0	0,0
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	1	0,7
Soissonnais	4	0,4
Aisne	26	0,5
Picardie	90	0,5

Sources : Adeli, Urcam, Insee recensement de la population 2006, OR2S Exploitation OR2S
Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **0,2**

Les données pour l'Aisne et la Picardie sont en date du 30 septembre 2007.

	Nombre d'entreprises de transport en ambulance au 15/05/2009	Densité d'entreprises de transport en ambulance au 15/05/2009, pour 10 000 habitants
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0	0,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1	1,0
CA Soissonnais	5	1,0
Secteur CC Val de l'Aisne	0	0,0
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	1	0,7
Soissonnais	7	0,7
Aisne	65	1,2
Picardie	199	1,1

Sources : Adeli, Urcam, Insee recensement de la population 2006, OR2S Exploitation OR2S
Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **0,4**

Les données pour l'Aisne et la Picardie sont en date du 30 septembre 2007.

Consommations de soins

En 2006, on compte 81,4 % de consommateurs dans la population du Soissonnais. Cette proportion est plus élevée que dans l'Aisne (79,3 %) et qu'en Picardie (77,7 %). Les **dépenses moyennes remboursables par consommant sont de 984 €** dans le Soissonnais en 2006, soit 98 € de moins que dans le département (1 082 €) et 48 € de moins qu'en région (1 032 €).

Les habitants du Soissonnais dépensent moins que les Axonais et les Picards concernant les consultations et les visites de généralistes : 94 € pour les consultations (102 € dans l'Aisne et 103 € en Picardie) et 15 € pour les visites (24 € dans l'Aisne et en Picardie).

De même, la **consommation de médicaments** est plus faible dans le Soissonnais que dans les entités de référence avec des montants remboursables de **473 € en 2006** par consommant, contre 516 € dans le département et 488 € en région, notamment dans les quatre communautés de communes (457 €).

Pour les transports, les habitants du Soissonnais ont des dépenses peu élevées : 48 € contre 65 € dans l'Aisne et 63 € en Picardie, notamment ceux de la communauté d'agglomération de Soissons (43 €).

Les **dépenses en consultations de spécialistes**, 43 € en moyenne par consommant en 2006, sont en revanche plus élevées que dans le département (42 €) et qu'en région (41 €), tandis que les dépenses moyennes remboursables **d'actes dentaires** (65 €) se situent entre l'Aisne (68 €) et la Picardie (61 €).

Données par EPCI

	Montant moyen remboursable par consommant (en euros) en 2006						
	Total par consommant	Consultations de généralistes	Visites de généralistes	Consultations de spécialistes	Médicaments	Transport	Actes dentaires
CC Canton d'Oulchy-le-Château	1 071 €	104 €	13 €	43 €	531 €	62 €	68 €
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	910 €	89 €	13 €	46 €	429 €	42 €	60 €
CA Soissonnais	997 €	93 €	16 €	45 €	488 €	43 €	63 €
Secteur CC Val de l'Aisne	971 €	92 €	18 €	39 €	450 €	50 €	64 €
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	972 €	102 €	12 €	38 €	457 €	58 €	75 €
Soissonnais	984 €	94 €	15 €	43 €	473 €	48 €	65 €
Aisne	1 082 €	102 €	24 €	42 €	516 €	65 €	68 €
Picardie	1 032 €	103 €	24 €	41 €	488 €	63 €	61 €

Sources : CPAM, MSA, RSI

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais — 970 € — 95 € — 15 € — 41 € — 457 € — 52 € — 67 €

Établissements de soins

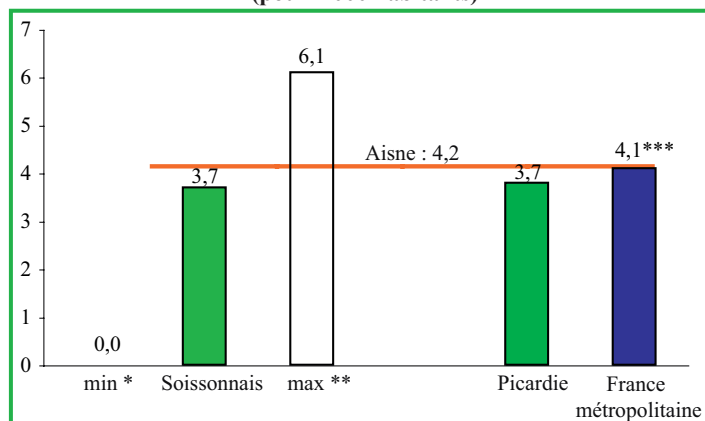
Cinq établissements de soins sont recensés en juillet 2007 dans le Soissonnais, avec un total de 378 lits installés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO). La densité de lits en MCO est de **3,7 lits pour 1 000 personnes**, ce qui est proche de l'Aisne (4,2 ‰), de la Picardie (3,8 ‰) et de la France métropolitaine (4,1 ‰).

Le Soissonnais compte **74 lits en psychiatrie pour adultes**, soit une densité de 0,9 lit pour 1 000 personnes de 16 ans et plus (2,3 ‰ dans l'Aisne et 1,9 ‰ en Picardie) et **15 lits en psychiatrie infanto-juvénile**, soit une densité de 0,7 lit pour 1 000 enfants de moins de 16 ans (1,4 ‰ dans le département et en région).

Un établissement du Soissonnais a une **unité de soins de longue durée** (USLD) comprenant au total 240 lits, soit une densité de **29,7 lits pour 1 000 personnes de 75 ans et plus**. Cette densité est plus élevée que celles de l'Aisne (16,1 ‰) et de la Picardie (23,9 ‰).

Un **service de soins de suite et de réadaptation** (SSR) est présent dans un établissement du Soissonnais. Les 60 lits installés représentent une densité de **0,6 lit pour 1 000 habitants**, soit un niveau plus faible que les moyennes départementale (1,8 ‰) et régionale (1,5 ‰).

Densité de lits de courte durée au 31 juillet 2007 (pour 1 000 habitants)



Sources : Finess, Insee recensement de la population 2006, OR2S

Exploitation OR2S

* min : Vallées Bresles et Yeres ; ** max : Grand Creillois

*** Pour cette valeur nationale au 1^{er} janvier 2007, la Picardie est à 3,6 ‰ et l'Aisne à 3,8 ‰.

Permanence des soins et des urgences

Pour analyser l'accès aux soins de la population, la permanence des médecins sur les secteurs de garde fait l'objet d'une attention particulière. Cette analyse vise à quantifier l'absence de prise en charge afin de permettre une incitation à la réalisation des gardes. Les pays et les secteurs de gardes se superposent, chaque pays ayant sa propre répartition.

Le Soissonnais regroupent six secteurs de garde pour la permanence des soins : Braine, Château-Thierry, La Ferté Milon, Laon-Anizy, Soissons et Villers-Cotterêts.

Avant minuit, un secteur a un taux de garde très élevé (plus de 90 % : il s'agit de Braine), deux ont des taux de garde élevés (autour de 70 % : La Ferté Milon et Laon-Anizy) et trois ont des taux moyens, autour de 50 % (Château-Thierry, Soissons et Villers-Cotterêts).

Après minuit, deux ont des taux élevés (Braine et La Ferté Milon). Les quatre autres ont des taux de garde faibles (Château-Thierry, Laon-Anizy, Soissons et Villers-Cotterêts).

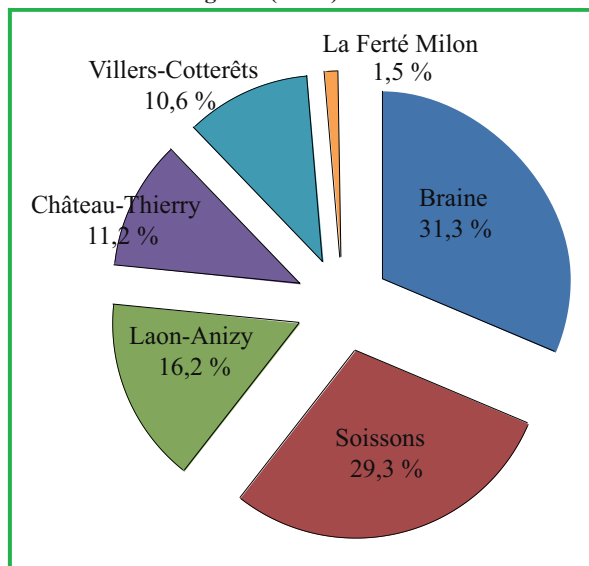
Parmi les six secteurs de garde, un seul a un taux de croissance positive de son nombre d'astreintes entre le second semestre 2006 et le second semestre 2007 : il s'agit de Braine (qui a fusionné avec Vailly-sur-Aisne dans l'intervalle). Les autres secteurs observent une diminution de leurs astreintes comprise entre -4,4 % (La Ferté Milon) et -33,6 % (Soissons).

Les proportions de garde les dimanches et jours fériés varient de 2,2 % des astreintes dans le secteur de Soissons à 18,4 % dans le secteur de Villers-Cotterêts.

La garde est définie comme réalisée lorsqu'un médecin généraliste accepte de prendre en charge le secteur à son cabinet ou en visites à domicile. Par ailleurs, il est important de préciser que les données peuvent changer rapidement sur un secteur de garde (d'une année à l'autre, voire même pendant la même année). Les données présentées sur cette page et la suivante ne concernent que le second semestre 2007 et les gardes payées (astreintes) par l'Assurance maladie (par conséquent, un médecin effectuant une garde mais ne se déclarant pas à l'Assurance maladie ne serait pas pris en compte dans les chiffres).

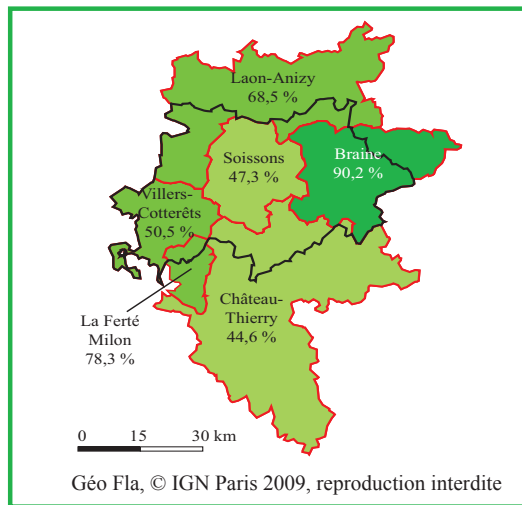
Le taux de fonctionnement est calculé en rapportant le nombre de nuits d'astreintes sur le nombre de nuits du semestre.

Répartition des communes selon le secteur de garde (en %) au second semestre 2007



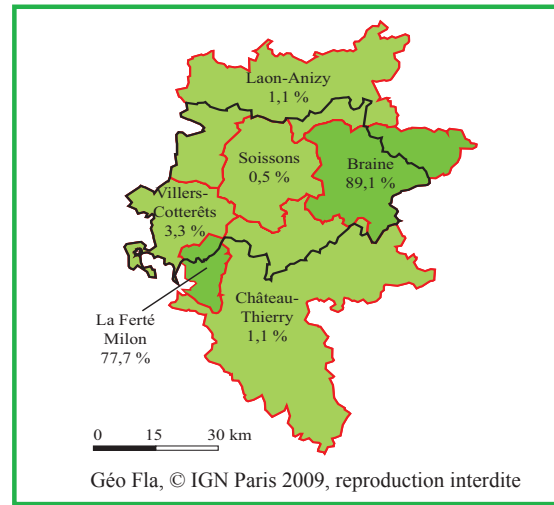
Source : Drass

Taux de fonctionnement avant minuit, par secteur de garde (en %) au second semestre 2007



Source : Urcam

Taux de fonctionnement après minuit, par secteur de garde (en %) au second semestre 2007



Le secteur de Braine (principal secteur de garde du pays avec 50 communes du pays du Soissonnais) a des taux de fonctionnement proches de 90 % avant comme après minuit (90,2 % avant et 89,1 % après minuit) et de 87,9 % les dimanches et jours fériés. Le nombre total d'astreintes est de 197 au second semestre 2007, dont 29 les dimanches et jours fériés. Entre le second semestre 2006 et le second semestre 2007, le nombre d'astreintes a augmenté de 8,2 %.

Au second semestre 2007, le secteur de Soissons (47 communes du Soissonnais) a un taux de fonctionnement de 47,3 % avant minuit et de seulement 0,5 % après minuit ; les dimanches et jours fériés, ce taux est de 6,1 %. Au total, ce sont 89 astreintes réalisées (dont deux les dimanches et jours fériés), soit une diminution de 33,6 % des astreintes par rapport au second semestre 2006.

Le secteur de Laon-Anizy (26 communes du Soissonnais) a un taux de fonctionnement de 68,5 % avant minuit au second semestre 2007 et de 1,1 % après minuit ; les dimanches et jours fériés, ce taux est de 63,6 %. Ce sont 147 astreintes réalisées (dont 21 gardes les dimanches et jours fériés), soit une diminution de 17,4 % par rapport au second semestre 2006.

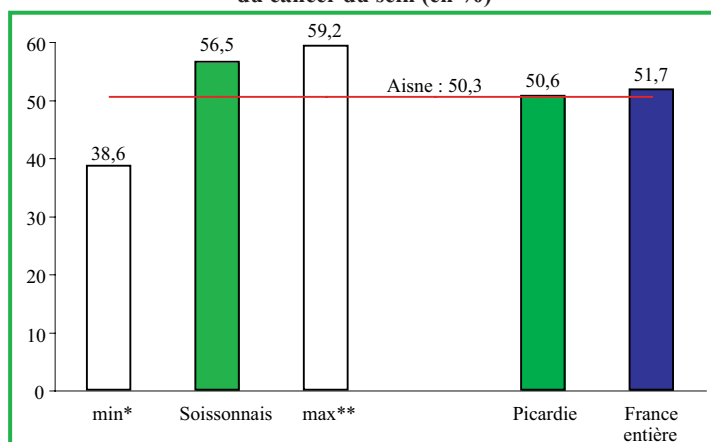
Le secteur de Château-Thierry (18 communes du Soissonnais) a des taux de fonctionnement de 44,6 % avant minuit, de 1,1 % après minuit et de 6,1 % les dimanches et jours fériés au second semestre 2007. Il totalise 84 astreintes au second semestre 2007, dont deux les dimanches et jours fériés. Le nombre d'astreintes a diminué de 27,0 % entre les seconds semestres 2006 et 2007.

Le secteur de Villers-Cotterêts (17 communes du Soissonnais) totalise 114 astreintes au second semestre 2007 (dont 21 les dimanches et jours fériés), soit une baisse de 6,6 % par rapport au second semestre 2006. Ses taux de fonctionnement sont proches de 50 % avant minuit (50,5 %), de 3 % après minuit (3,3 %) et dépassent les 60 % les dimanches et jours fériés (63,6 %).

La Ferté Milon regroupe deux communes du Soissonnais et a un taux de permanence proche des 78 % avant et après minuit (respectivement 78,3 % et 77,7 %) et de 81,8 % les dimanches et jours fériés. Le nombre d'astreintes a diminué de 4,4 % entre le second semestre 2006 et le second semestre 2007 (174 astreintes dont 27 les dimanches et jours fériés).

Dépistages

Proportion de femmes de 50-74 ans dépistées en 2007-2008 dans le cadre de la campagne de dépistage organisé du cancer du sein (en %)



Sources : Aisne Preventis, Adcaso, Adema 80, InVS, Insee recensement de la population 2006
Exploitation OR2S

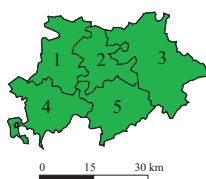
* min : Grand Creillois ; ** max : Grand Amiénois

Dans le cadre de la campagne de **dépistage organisé du cancer du sein** de 2007-2008, 7 799 mammographies ont été effectuées sur des femmes de 50 à 74 ans du pays du Soissonnais, soit un taux de dépistage de 56,5 %. Ce taux est supérieur à ceux de l'Aisne (50,3 %), de la Picardie (50,6 %) et de la France entière (51,7 %).

En 2006, d'après les données de l'Urcam, **2 656 frottis** ont été réalisés sur des femmes de 25-64 ans habitant le Soissonnais, soit 12,4 % de femmes dépistées pour le cancer du col de l'utérus. Ce taux est plus faible que dans l'Aisne (16,4 %) et qu'en Picardie (20,8 %).

Sur la période 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2009, le **dépistage du cancer du colorectal** a été effectué auprès de 10 222 personnes du Soissonnais, soit un taux de dépistage de 41,8 % des personnes de 50-74 ans. Ce taux est plus élevé que dans l'Aisne (38,9 %) et qu'en Picardie (33,3 %).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre de mammographies réalisées auprès des femmes de 50-74 ans* en 2007-2008	Taux de dépistage du cancer du sein (pour 100 femmes de 50-74 ans*) en 2007-2008
CC Canton d'Oulchy-le-Château	425	61,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	728	54,9
CA Soissonnais	4 347	57,5
Secteur CC Val de l'Aisne	1 366	56,6
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	933	51,3
Soissonnais	7 799	56,5
Aisne	37 298	50,3
Picardie	126 327	50,6
France entière	4 470 737	51,7

Sources : Aisne Preventis, Adcaso, Adema 80, InVS, Insee recensement de la population 2006

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **55,2**

* Dans le cadre de la campagne de dépistage organisé.

	Nombre de frottis réalisés auprès des femmes de 25-64 ans en 2006	Taux de frottis pour 100 femmes de 25-64 ans en 2006
CC Canton d'Oulchy-le-Château	144	12,2
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	264	13,3
CA Soissonnais	1 182	10,6
Secteur CC Val de l'Aisne	630	15,6
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	436	14,5
Soissonnais	2 656	12,4
Aisne	18 244	16,4
Picardie	82 844	20,8

Source : Urcam

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **14,4**

	Nombre de personnes de 50-74 ans dépistées pour le cancer colorectal entre le 1/04/2007 et le 31/03/2009	Taux de dépistage du cancer colorectal (pour 100 personnes de 50-74 ans*) entre le 1/04/2007 et le 31/03/2009
CC Canton d'Oulchy-le-Château	586	44,0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	921	37,9
CA Soissonnais	5 559	43,0
Secteur CC Val de l'Aisne	1 907	42,2
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	1 248	38,6
Soissonnais	10 222	41,8
Aisne	50 378	38,9
Picardie	145 876	33,3

Sources : Aisne Preventis, Adcaso, Adema 80, Insee recensement de la population 2006

Exploitation OR2S

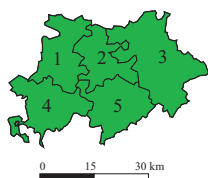
Total EPCI hors CA Soissonnais _____ **40,5**

* Dans le cadre de la campagne de dépistage organisé.

Aides aux personnes âgées

Au 31 juillet 2007, **17 services sociaux en faveur des personnes âgées** sont recensés dans le Soissonnais sur les 133 installés dans l'Aisne. Ces services comprennent les aides ménagères, les services de portage de repas et les services de soins à domicile.

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre de services sociaux en faveur des personnes âgées au 31/12/2007
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	1
CA Soissonnais	10
Secteur CC Val de l'Aisne	3
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	3
Soissonnais	17
Aisne	133
Picardie	364

Sources : Finess, OR2S

Exploitation OR2S

Maisons de retraite

Le Soissonnais compte **16 maisons de retraite et logements-foyers** au 31 juillet 2009.

Au total, ce sont 911 lits installés dans les maisons de retraite du Soissonnais, soit une densité de 55,3 lits pour 1 000 personnes de 65 ans et plus. Cette densité est inférieure à celles de l'Aisne (60,6 ‰), de la Picardie (62,0 ‰) et de la France métropolitaine (59,7 ‰).

Données par EPCI



- 1 : CC Pays de la Vallée de l'Aisne
- 2 : CA Soissonnais
- 3 : Secteur CC Val de l'Aisne
- 4 : Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 5 : CC Canton d'Oulchy-le-Château

	Nombre de maisons de retraite et logements-foyers au 31/07/2009	Nombre de places offertes au 31/07/2009	Nombre de places pour 1 000 personnes de 65 ans et plus au 31/07/2009
CC Canton d'Oulchy-le-Château	1	49	66,3
CC Pays de la Vallée de l'Aisne	2	142	96,9
CA Soissonnais	7	46	46,3
Secteur CC Val de l'Aisne	4	164	55,1
Secteur CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz	2	130	62,4
Soissonnais	16	911	55,3
Aisne	82	5 409	60,6
Picardie	264	17 515	62,0
France métropolitaine	9 472	609 345	59,7

Sources : Finess, Insee recensement de la population 2006

Exploitation OR2S

Total EPCI hors CA Soissonnais ————— **66,8**

Les données concernant la France métropolitaine sont au 1^{er} janvier 2007. Les données pour l'Aisne et la Picardie sont au 31 juillet 2007.

Chapitre 4. Structures de prévention

Réponses à l'enquête sur les structures de prévention en décembre 2007

	Réponse	Pas de réponse	Total
CC Canton d'Oulchy-le-Château	0	1	1
CC pays de la Vallée de l'Aisne	0	0	0
CA Soissonnais	18	22	40
Secteur CC Val de l'Aisne	2	2	4
Secteur CC Villers-Cotterêts - Forêt de Retz	1	0	1
Total	21	25	46

Sources : Annuaire des structures de prévention, Conseil régional, Ireps de Picardie

Les acteurs de prévention recensés

Quarante-six structures localisées dans le pays du Soissonnais ont été recensées comme pouvant engager des actions de prévention. Trente-neuf sont de forme associative, une est un centre de planification, quatre sont des services de collectivités locales, une est un centre hospitalier (dont un pôle de prévention) et une est un service de l'Assurance maladie. Les structures identifiées se localisent principalement dans la communauté de communes de Soissons (quarante structures).

Les thématiques de prévention développées

Parmi les vingt et une structures qui ont répondu au questionnaire, dix-sept interviennent en prévention primaire, huit en prévention secondaire et neuf en prévention tertiaire. Parmi elles, sept se déclarent sur les trois types de prévention.

Les principaux thèmes d'intervention sont les conduites addictives (8 structures) : les addictions en général est la thématique la plus abordée (7), devant le tabac (6 structures) et l'alcool (5 structures).

La sexualité (6), le sida (6), les violences (5), les infections sexuelles transmissibles (5), les maladies cardio-vasculaires (5), la nutrition (5) et la parentalité (5) viennent après.

Les populations ciblées

Huit structures travaillent avec des patients, six avec des publics en insertion et cinq avec des personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne les milieux d'intervention, le milieu scolaire est cité par dix structures. Le secteur rural ou le monde du travail sont des secteurs moins investis : quatre structures travaillent en milieu rural et deux se déroulent en milieu de travail.

Huit structures développent des actions en direction des adultes, sept pour les 12-25 ans et sept pour les personnes âgées.

Les modes d'intervention utilisés fréquemment en matière de prévention

Les acteurs de prévention recensés interviennent en prévention par de l'information (19), de la diffusion de documents (16), de l'aide aux personnes (13) et des séances d'animation (10). La formation (7) et les conférences (6) sont plus marginales tout comme l'est la production d'outils (4).

Les résultats exposés ci-dessus sont l'aboutissement d'une enquête réalisée par le Cres de Picardie fin 2007. Cette analyse ne revêt pas un caractère exhaustif. Elle est le fruit de l'exploitation des réponses ou des non-réponses apportées. La base de données des acteurs de prévention santé ainsi constituée sera actualisée régulièrement.

Toutes les structures recensées (adresse et caractéristiques) sont dans les annexes de ce document (pages 59 et 60).



Synthèse

SYNTHÈSE

En préalable, il faut mentionner que la situation est très contrastée entre la communauté d'agglomération du Soissonnais et les quatre communautés de communes qui composent le pays du Soissonnais, tout particulièrement pour ce qui concerne les aspects sociaux. Ces deux entités ont de plus une population sensiblement équivalente (un peu plus de 50 000 habitants).

Points positifs



Le Soissonnais a des taux d'allocataires du RMI (32,9 pour 1 000 ménages au 31 décembre 2007) et de la CMU de base (11,1 pour 1 000 personnes en 2006) plus faibles qu'en Picardie (38,2 ‰ et 15,5 ‰) et qu'en France métropolitaine (39,4 ‰ et 23,1 ‰). L'EPCI de la communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne a les taux les plus bas du Soissonnais concernant le RMI (15,6 ‰) et la CMU de base (4,8 ‰).



Les pensions vieillesse s'élèvent à 669 € dans le Soissonnais en décembre 2007 (avec un maximum dans l'EPCI de la communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne : 767 €), ce qui est plus élevé que dans le département (624 €) et qu'en région (635 €).



La consommation de psychotropes est plus faible dans le Soissonnais que dans l'Aisne et qu'en Picardie : 21,9 % des assurés sociaux du régime général du Soissonnais ont été remboursés pour un psychotrope en 2006 contre 24,7 % des Axonais et 24,1 % des Picards. De même, le Soissonnais présente des taux d'admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée faibles, tout particulièrement dans les quatre communautés de communes.



La vaccination anti-grippale des personnes en ALD de moins de 65 ans en 2006 est plus élevée dans le Soissonnais que dans l'Aisne et qu'en Picardie : 53,4 % contre respectivement 51,3 % et 46,7 %. Cette caractéristique d'une bonne participation à la vaccination se retrouve aussi chez les enfants de 2 ans.



Les participations aux campagnes de dépistage organisé (sein et côlon-rectum) sont à des niveaux élevés en regard des unités de référence : 56,5 % contre à peine plus de 50 % pour le département et la région et 51,7 % au niveau national pour le cancer du sein et 41,8 % pour le cancer du côlon-rectum contre 38,9 % dans l'Aisne et 33,3 % en Picardie.

Points ni positifs ni négatifs



Pour la CMU complémentaire, la différence est très sensible entre la communauté d'agglomération du Soissonnais et les quatre communautés de communes (112,7 bénéficiaires pour 1 000 habitants contre 44,1) alors que ce nombre de bénéficiaires pour 1 000 habitants est de 67,8 en France métropolitaine.



Les taux d'admissions en ALD pour hypertension artérielle sévère et accident vasculaire cérébral invalidant d'une part et pour maladie chronique du foie et cirrhoses, d'autre part, sont significativement plus faibles dans le Soissonnais qu'en France métropolitaine, mais ces bons résultats ne se retrouvent pas pour les décès.



La densité des généralistes du Soissonnais est au niveau de la Picardie mais inférieure à celles de la France métropolitaine (9,6 médecins généralistes pour 10 000 habitants dans le Soissonnais contre respectivement 9,6 et 11,1). Pour les médecins spécialistes et les dentistes, les densités sont supérieures aux moyennes départementale et régional mais inférieure aux valeurs nationales.



Les dépenses moyennes en consommations de soins sont plus faibles dans le Soissonnais que dans l'Aisne et qu'en Picardie : 984 € par consommant du Soissonnais en 2006 contre 1 082 € dans le département et 1 032 € en région, notamment pour les actes de généralistes. Des différences existent entre la communauté d'agglomération et les quatre communautés de communes, tout particulièrement pour les médicaments et les transports.

Points négatifs



Le Soissonnais a un revenu moyen net imposable de 19 406 € en 2006, ce qui est peu élevé par rapport à la Picardie (20 237 €) et à la France métropolitaine (21 930 €). Le revenu est particulièrement faible dans la communauté d'agglomération du Soissonnais (18 753 €).



Le taux d'allocataires de l'AAH est plus élevé dans le Soissonnais qu'en Picardie et qu'en France métropolitaine (33,4 pour 1 000 personnes de 20-59 ans en 2007 contre 30,1 ‰ et 23,8 ‰), avec un maximum dans la communauté d'agglomération du Soissonnais (41,2 ‰ contre 25,7 ‰ pour les quatre autres communautés de communes).



D'un point de vue économique, le pays du Soissonnais présente un taux de chômage (13,6 %) plus important que les niveaux régional (12,1 %) et national (11,1 %), notamment dans la communauté d'agglomération du Soissonnais (15,6 %). De plus, le pourcentage de demandeurs en fin de mois de longue durée est élevé.



Les indicateurs de santé sont plutôt défavorables dans le pays du Soissonnais. Ainsi, les mortalités générale et prématurée du Soissonnais (1 074,0 pour 100 000 habitants en 2000-2005 et 262,4) sont significativement plus élevées qu'en France métropolitaine (903,2 et 219,4). De même, le taux d'admissions général en ALD est de 2 025,2 pour 100 000 habitants dans le Soissonnais en 2004-2005 contre 1 877,1 en France métropolitaine. Cette différence est significative.



Les admissions en ALD pour tumeurs malignes sont plus élevées dans le Soissonnais que dans les entités géographiques de référence : 578,0 contre 497,8 en région et 483,1 au niveau national avec une valeur très élevée dans la communauté d'agglomération du Soissonnais (622,5).

Le Soissonnais a le taux d'admissions en ALD pour cancer du côlon-rectum le plus élevé des pays picards (64,4 pour 100 000 habitants en 2004-2005, avec un maximum dans l'EPCI du secteur de la communauté de communes de Villers-Cotterêts – Forêt de Retz de 88,3).



De même pour la mortalité par causes, le taux de mortalité par cancers est plus important dans le Soissonnais (298,9 pour 100 000 habitants avec un maximum de 334,1 dans la communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne), qu'en Picardie (286,8) et qu'en France métropolitaine (256,9). Pour le cancer de la prostate, le taux du Soissonnais est même le plus élevé des pays picards (69,3 contre respectivement 53,7 et 44,5).

La mortalité pour les maladies de l'appareil circulatoire est également élevée dans le Soissonnais (306,6 pour 100 000 habitants contre 267,4 en France métropolitaine), notamment pour les cardiopathies ischémiques (87,4 pour 100 000 habitants contre 73,2 en France métropolitaine).



Les conduites addictives provoquent également des mortalités plus élevées dans le Soissonnais. Ainsi, la mortalité par causes liées à l'alcool est de 48,7 pour 100 000 habitants dans le Soissonnais en 2000-2005 contre 35,8 en France métropolitaine. De même, la mortalité liée à la consommation de tabac est de 163,8 dans le Soissonnais (184,4 dans la communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne) contre 134,8 au niveau national.



La mortalité par accidents de la circulation est de 15,7 pour 100 000 habitants en 2000-2005 dans le Soissonnais, ce qui est plus élevé qu'en Picardie (13,4) et qu'en France métropolitaine (10,4). Toutefois, cette surmortalité est due exclusivement aux quatre communautés de communes (21,5 pour 100 000 habitants contre 10,6 pour la communauté d'agglomération du Soissonnais).



Contrairement aux dépistages organisés du sein et du côlon-rectum, les frottis sont moins suivis dans le Soissonnais que dans les entités de référence. Le pourcentage de frottis réalisés chez les femmes de 25-64 ans est de 12,4 % dans le Soissonnais (et même de 10,6 % dans la communauté d'agglomération du Soissonnais) contre 16,4 % dans l'Aisne et 20,8 % en Picardie.



Annexes

Page 56	Affections de longue durée (ALD)
Page 56	Taux standardisés
Page 56	Test de significativité
Page 57	Le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)
Page 57	Le répertoire Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess)
Page 57	Les consommations de psychotropes
Page 57	Les professionnels de santé exerçant en libéral
Page 58	Carte des pays de Picardie
Page 58	Carte des principales routes du Soissonnais
Page 58	Carte des zones limitrophes du Soissonnais
Page 59	Structures de prévention
Page 61	Glossaire

Affections de longue durée (ALD)

En cas d'affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le code de la Sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites « de longue durée » (ALD) établie par décret (n°2004-1049 du 4 octobre 2004, JO du 5 octobre 2004) est la suivante :

- accident vasculaire cérébral invalidant ;
- insuffisance médullaire et autre cytopénie chronique ;
- artériopathie chronique avec manifestation ischémique ;
- bilharziose compliquée ;
- insuffisance cardiaque grave, trouble du rythme grave, cardiopathie valvulaire grave, cardiopathie congénitale grave ;
- maladie chronique active du foie et cirrhose ;
- déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH ;
- diabète de type 1 et diabète de type 2 ;
- forme grave des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave ;
- hémoglobinopathie, hémolyse, chronique constitutionnelle et acquise sévère ;
- hémophilie et affection constitutionnelle de l'hémostase grave ;
- hypertension artérielle sévère ;
- maladie coronaire ;
- insuffisance respiratoire chronique grave ;
- maladie d'Alzheimer et autres démences ;
- maladie de Parkinson ;
- maladie métabolique héréditaire nécessitant un traitement prolongé et spécialisé ;
- mucoviscidose ;
- néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif ;
- paraplégie ;
- périartérite noueuse, lupus érythémateux aigu disséminé, sclérodermie généralisée évolutive ;
- polyarthrite rhumatoïde évolutive grave ;
- affection psychiatrique de longue durée ;
- rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives ;
- sclérose en plaques ;
- scoliose structurale évolutive (dont l'angle est égal ou supérieur à 25 degrés) jusqu'à maturation rachidienne ;
- spondylarthrite ankylosante grave ;
- suite de transplantation d'organe ;
- tuberculose active, lèpre ;
- tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique.

Taux standardisés

Les taux bruts de mortalité sont le rapport entre le nombre de décès et la population du territoire concerné. Le défaut des taux bruts est que certains facteurs comme la structure d'âge de la population ne sont pas pris en compte.

Par conséquent, il n'est pas pertinent de comparer deux taux bruts de mortalité de territoires différents avec des populations différentes (par exemple comparer une communauté de communes à une autre communauté de communes ou avec le niveau national). En effet, comment interpréter des taux bruts de mortalité lorsque la première population est très âgée (où le risque de décéder est plus élevé) et que la seconde est jeune (où le risque de décéder est plus faible) ?

Pour pallier ce problème, les taux de mortalité, d'admissions en ALD et d'hospitalisations sont standardisés sur la structure d'âge d'une population de référence (ici, la France métropolitaine au 1^{er} janvier 2005 et la population au recensement 2006 pour les données d'hospitalisation) ; ils sont appliqués à toutes les populations étudiées. Ainsi, il devient possible de comparer les taux entre les territoires et entre les sexes.

Test de significativité*

Afin d'affirmer l'existence d'une sous-mortalité ou d'une surmortalité significative dans un pays par rapport à la France, un test de significativité peut être utilisé lorsque l'on calcule des taux standardisés : le test de la loi normale.

En comparant un taux de mortalité dans un pays au taux correspondant dans la France métropolitaine, et même en travaillant avec des unités statistiques qui sont des populations entières avec des caractéristiques fixées et non des échantillons, les taux de mortalité doivent être considérés comme aléatoires et les pays, de même que la Picardie, comme des échantillons d'une population parente ayant les mêmes caractéristiques. Par suite, il existe des fluctuations aléatoires des valeurs des taux calculés autour de vraies valeurs, et l'utilisation d'un test est alors justifiée.

En théorie d'échantillonnage, une valeur calculée à partir d'un échantillon est souvent présentée avec un intervalle de confiance et une probabilité (ou seuil de confiance) pour que la valeur réelle, dans la population parente, soit à l'intérieur de cet intervalle.

Si les intervalles de confiance de l'unité géographique d'analyse et de la France ne se recoupent pas, la différence est significative (sous- ou surmortalité suivant la valeur). Dans le cas contraire, il n'existe pas de différence significative entre l'unité géographique d'analyse et la France métropolitaine.

* Les tests de significativité ne sont calculés que par rapport à la France métropolitaine.

Le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)

Le PMSI a été créé en 1996 afin de réduire les inégalités de ressources entre les établissements de santé. Depuis 2005, le PMSI participe à la mise en place de la tarification à l'activité (T2A) qui rémunère les hôpitaux selon leur activité de médecine, chirurgie, obstétrique ainsi que l'hospitalisation à domicile. Dans le secteur des soins de suite et de réadaptation (SSR), le PMSI est effectif depuis 2003. Concernant le secteur psychiatrique, le PMSI sera bientôt mis en place.

Introduite par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2004, la tarification à l'activité (T2A) instaure un nouveau mode de financement des établissements de santé. Se substituant à la dotation globale de financement pour les établissements publics ou participant au service public hospitalier et à la tarification à la journée ou la prestation pour les cliniques privées, elle vise à harmoniser les modes de financement des secteurs public et privé.

La tarification à l'activité est un mode de financement qui vise à fonder l'allocation des ressources aux établissements de santé publics et privés sur la nature et le volume de leur activité réalisée, mesurée, pour l'essentiel, sur la base du classement de chaque séjour hospitalier dans l'un des groupes homogènes de malades (GHM) de la classification utilisée dans le cadre du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). À chaque GHM produit par l'établissement est alors appliqué le tarif correspondant, la liste de ces tarifs étant fixée et publiée au niveau national (Loi de Financement).

Avant la T2A, certains séjours hospitaliers étaient absents de cette base pour deux raisons : certains établissements ne répondaient pas (non-réponse totale de l'établissement), et certains établissements répondaient partiellement (non-réponse partielle de l'établissement). Il était alors nécessaire de redresser les données pour corriger ce défaut d'exhaustivité. La T2A a permis d'améliorer la qualité des données recueillies, le PMSI est maintenant relativement exhaustif.

En court séjour, MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), chaque séjour fait l'objet d'un Résumé de sortie standardisé (RSS) qui contient le diagnostic principal (diagnostic ayant généré la plus importante consommation de ressources), le diagnostic relié pour les prises en charge itératives, les diagnostics associés (significatifs ou documentaires), ainsi que les actes techniques.

Les diagnostics sont codés en CIM-10 (Classification internationale des maladies) et les actes techniques en CCAM (Classification commune des actes médicaux).

Si le séjour comporte des mutations dans différents services, chaque unité de soins remplit un Résumé d'unité médicale (Rum). L'ensemble des Rum est ensuite regroupé en RSS.

Les RSS sont regroupés en groupes homogènes de malades (GHM) contenant des données administratives, médicales et économiques. Pour chaque GHM, il peut y avoir un ou plusieurs GHS (groupe homogène de séjours) déterminant le tarif.

La base des RSS est anonymisée au niveau de l'établissement (RSA), puis centralisée dans les services de l'État. C'est l'Atih (Agence technique de l'information sur l'hospitalisation) qui est chargée de la gestion de cette base de données et qui en assure la diffusion.

Le répertoire Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess)

Créé par la circulaire du 3 juillet 1979, le répertoire Finess a pour but de recenser en permanence les équipements des domaines sanitaires et sociaux. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) est responsable du répertoire. Les Drass et les Ddass en assurent la mise à jour.

Le répertoire comporte des données sur les établissements (publics ou privés) sanitaires (établissements hospitaliers, autres centres de soins, laboratoires et pharmacies), les établissements sociaux (personnes âgées, jeunes et adultes en situation de handicap, aide sociale à l'enfance, adultes en difficulté sociale) et les établissements de formation des personnels sanitaires et sociaux.

Pour chaque établissement, le répertoire précise ses caractéristiques (numéro Finess, statut, tarification, organisme gestionnaire) et ses capacités d'accueil (public accueilli, nombre de lits et de places).

Les consommations de psychotropes

Les données de consommation de médicaments psychotropes ont été fournies par l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (Urcam). Ces données anonymisées correspondent à l'année 2006 et à la Picardie. Elles ne couvrent que les personnes affiliées au régime général, soit plus de huit personnes sur dix.

En pratique, les proportions de personnes ayant consommé un psychotrope sont calculées en prenant au dénominateur les assurés et leurs ayants droit et au numérateur ceux d'entre eux qui ont eu au moins un remboursement pour un psychotrope en 2006.

Les professionnels de santé exerçant en libéral

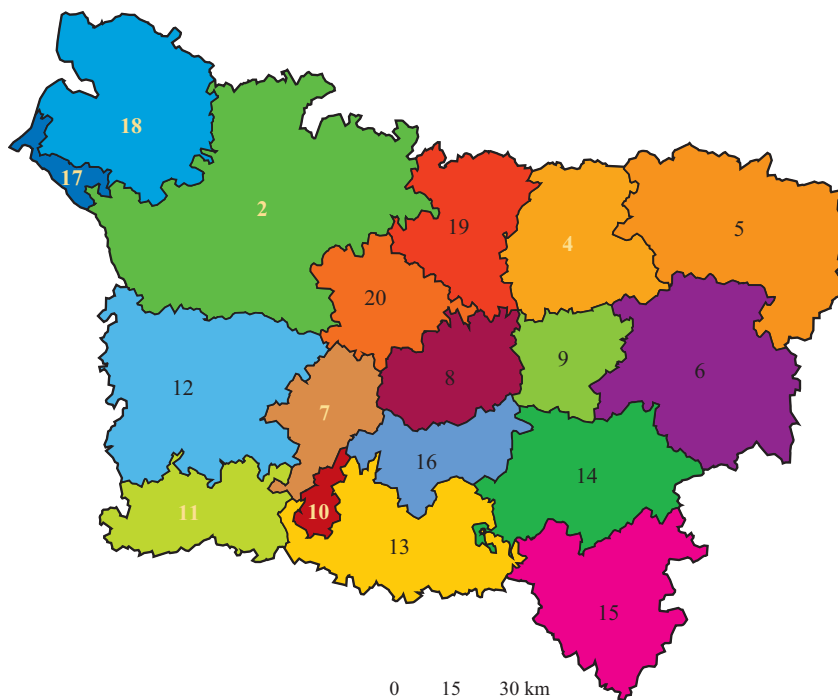
Les données concernant les professionnels de santé exerçant en libéral dans le pays du Soissonnais proviennent d'une base de données interne à l'OR2S. Cette base de données a été créée à partir des bases de professionnels de santé existantes : le répertoire Adeli, la base Urcam et les pages jaunes. Un premier travail de comparaison a été facilité par l'utilisation du langage SQL. Le répertoire Adeli, qui a servi de référence, a été comparé à la base de l'Assurance maladie.

Le résultat de cette comparaison a été ensuite mis en parallèle à la base des pages jaunes. Une fois ces comparaisons automatisées réalisées, une vérification manuelle a été effectuée pour rechercher essentiellement les doublons qui n'ont pu être pris en compte automatiquement. Finalement, la dernière étape de ce travail a été de contacter par téléphone, un par un, les professionnels de santé pour lesquels il y avait discordance.

Ce travail a permis de présenter une situation actualisée pour le pays du Soissonnais pour certains professionnels de santé. Toutefois, les validations sont encore en cours pour d'autres pays, ce qui explique les différences qui peuvent être mentionnées dans certains tableaux en termes de date de référence.

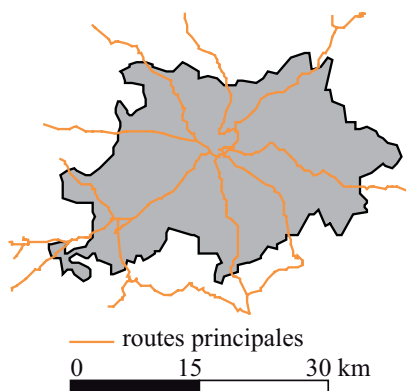
Carte des pays de Picardie

- 2 Grand Amiénois
- 4 Saint-Quentinois
- 5 Thiérache
- 6 Grand Laonnois
- 7 Clermontois - Plateau Picard
- 8 Sources et Vallées
- 9 Chaunois
- 10 Grand Creillois
- 11 Thelle Vexin-Sablons
- 12 Grand Beauvaisis
- 13 Sud de l'Oise
- 14 Soissonnais
- 15 Sud de l'Aisne
- 16 Compiégnois
- 17 Vallées Bresles et Yeres
- 18 Trois Vallées
- 19 Santerre - Haute Somme
- 20 Trait Vert - Santerre Initiatives



Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

Carte des principales routes du Soissonnais



Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

Carte des zones limitrophes du Soissonnais



Géo Fla, © IGN Paris 2009, reproduction interdite

CC de Soissons

Accueil écoute jeunes Soissons

18 rue de Richebourg
02200 Soissons
Tél : 03 23 74 47 17
Mail : aej.ml.soissons@orange.fr
blog.ifrance.com/accueillecoutejeunes

Association départementale d'aide aux victimes de l'Aisne (Adavia)

9 bis rue de l'Échelle du Temple
02200 Soissons
Tél : 03 23 59 32 23

Association médico-sociale Anne Morgan (Amsam)

31 rue Anne Morgan
02200 Soissons
Tél : 03 23 75 51 00
Mail : aboudraa@amsam.fr

Association Vie et Cancer (Avec)

22 rue Molière
02200 Soissons
03 23 53 03 74
Mail : crlbernard@gmail.com

Centre d'animation pour soins et services aux personnes âgées de l'Aisne

35 boulevard Jeanne d'Arc
02200 Soissons
Tél : 03 23 53 43 55
Mail : casspa@wanadoo.fr

Centre de planification et d'éducation familiale

Centre hospitalier
46 avenue du Général de Gaulle
02200 Soissons
Tél : 03 23 75 74 13
Mail : marie-claire.grar@ch-soissons.fr

Centre social de Presles

17 avenue Robert Schumann
02200 Soissons
Tél : 03 23 53 16 32
Mail : cs.presles@ville-soissons.fr

Centre Social du moulin de Chevreaux

25 quater rue du Docteur Jean Davesne
02200 Soissons
Tél : 03 23 73 32 72
Mail : cs.chevreaux@ville-soissons.fr

Centre social Saint Crépin/Caf

10 boulevard Jean Mermoz
02200 Soissons
Tél : 03 23 53 84 10
Mail : veronique.leguillier@cafsoissons.cnafmail.fr

Centre social Saint Waast/Saint Médard

12 rue du Belvédère
02200 Soissons
Tél : 03 23 76 24 29
Mail : cs.stwaast@ville-soissons.fr

Club cœur et santé de Soissons

46 avenue du général de Gaulle
02200 Soissons
Tél : 03 23 75 70 70
Mail : g.beclan@aol.com

Jusqu'à la mort aider la vie (Jalmalv) en Soissonnais

33 rue Molière
02200 Soissons
Tél : 06 19 26 36 22

Maison des Préventions

18 rue Richebourg
02200 Soissons
Tél : 03 23 59 97 80
Mail : preventions@free.fr

Point Écoute Drogues de Soissons

46 avenue du Général de Gaulle
02200 Soissons
Tél : 03 23 75 74 38
Mail : point.ecoute@ch-soissons.fr

Point information jeunesse (PIJ) /centre social de Presles

17 rue Robert Schuman
02200 Soissons
Tél : 03 23 53 16 32
Mail : cs.presles@ville-soissons.fr

Actes d'eux

7 rue Jean Dormans
02200 Soissons
Tél : 03 23 53 76 63

Alcool écoute joie et santé de l'Aisne

Zac de Chevreaux
12 avenue Salvador Allendé
02200 Soissons
Tél : 06 13 47 10 91
Tél : 03 23 73 39 91

Apremont musithea

12 rue de la congrégation
02200 Soissons
Tél : 03 23 53 75 55

Association Soutiens Sida

48 avenue du Général de Gaulle
02200 Soissons
Tél : 03 23 93 06 06
Mail : denis.mahaffey@gmail.com

Centre communal d'action sociale (CCAS) de Soissons

7, rue de l'Intendance
02200 Soissons
Tél : 03 23 59 90 34

Cipas de Soissons

7 rue des Francs Boisiers
02200 Soissons
Tél : 03 23 76 30 00
Mail : ikints@cg02.fr

Compagnie Acaly
20 rue Pépin le Bref
02200 Soissons

Compagnie Nomades
51 avenue de Pasly
02200 Soissons
Tél : 03 23 73 20 23 / 06 89 33 02 99
Mail : compagnie.nomades@wanadoo.fr
<http://compagnienomades.free.fr>

IEFAP
Mairie
Place de l'hôtel de ville
02200 Soissons

L'armoire à contes
3 rue du Bois de sapins
02200 Soissons

La marelle
7 rue Jean de Dormans
02200 Soissons

Les p'tits nez
13 rue Emile Gérard
02200 Soissons
Tél : 06 10 11 13 46

Mission locale du bassin d'emploi du Soissonnais
18 rue Richebourg
02200 Soissons
Tél : 03 23 74 51 14
www.mission-locale-soissons.fr

CC du Val de l'Aisne

Foyer rural culturel et social du canton de Braine
Boulevard des Danois
02220 Braine
Tél : 03 23 74 11 60
Mail : foyer.rural.braine@wanadoo.fr
www.foyerruralbraine.canalblog.com

Abescoquerel vallée de l'Aisne
2 rue Moulin de bas
02160 Vieil Arcy

CC d'Oulchy le Château

Association Camille et Paul Claudel en Tardenois
4 rue de Rugny
02130 Arcy-Sainte-Restitue
Tél : 03 23 55 23 77

CC de Villers-Cotterêts - Fôret de Retz

Centre communal d'action sociale (CCAS) de Villers-Cotterêts
2 place de l'École
BP 170
02503 Villers-Cotterêts
Tél : 03 23 96 24 33
Mail : ccas@mairie-villerscotterets.fr

Glossaire

AAH : Allocation aux adultes handicapés
 Adcaso : Association pour le dépistage des cancers dans l'Oise
 Adeli : Automatisation des listes
 Adema 80 : Association pour le dépistage des maladies
 AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
 Aisne Préventis : Association de dépistage organisé des cancers dans le département de l'Aisne
 ALD : Affection de longue durée
 Amsam : Association médico-sociale Anne Morgan
 Apa : Allocation personnalisée d'autonomie
 API : Allocation parent isolé
 ARS : Agence régionale de santé
 Atih : Agence technique de l'information sur l'hospitalisation
 AVC : Accident vasculaire cérébral
 Avec : Association vie et cancer
 BCG : Bacille de Calmette et Guérin
 CA : Communauté d'agglomération
 Caf : Caisse d'allocations familiales
 Camps : Centre d'action médico sociale précoce
 CAT : Centre d'aide par le travail
 CC : Communauté de communes
 CCAM : Classification commune des actes médicaux
 CépiDc : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (Inserm)
 Cim : Classification internationale des maladies
 Cipas : Circonscription de la prévention et de l'action sociale
 CMU : Couverture maladie universelle (de base ou complémentaire)
 Cnamts : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
 CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
 Cram : Caisse régionale d'assurance maladie
 Das : Diagnostic associé significatif
 DEFM : Demandeurs d'emploi en fin de mois
 DGI : Direction générale des impôts
 Diact : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (a succédé à la Datar)
 Drass : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
 Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
 DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
 EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
 Finess : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
 Fnors : Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé
 GHM : Groupe homogène de malades
 GHS : Groupe homogène de séjours
 ICF : Indice conjoncturel de fécondité
 IEFAP : Institut européen de formation des accompagnants des patients
 IGN : Institut géographique national
 IME : Institut médico-éducatif
 Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
 Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale
 InVS : Institut de veille sanitaire
 Ireps : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (a succédé au Cres)
 Jalmalv : Jusqu'à la mort aider la vie
 MCO : Médecine, chirurgie, obstétrique
 MSA : Mutualité sociale agricole
 PIJ : Point information jeunesse
 PMSI : Programme de médicalisation des systèmes d'information
 RMI : Revenu minimum d'insertion
 RSI : Régime social des indépendants
 RSS : Résumé de sortie standardisé
 Rum : Résumé d'unité médicale
 Sessad : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
 SSR : Soins de suite et de réadaptation
 T2A : Tarification à l'activité
 Urcam : Union régionale des caisses d'assurance maladie
 USLD : Unité de soins de longue durée
 VADS : Voies aérodigestives supérieures

Ce travail est le fruit d'un partenariat engagé avec l'ensemble des institutions régionales dans le champ sanitaire et social et des institutions nationales productrices de données. Les indicateurs et données présentés portent le plus souvent sur la dernière année (ou période) disponible au moment du traitement. Ainsi, les données issues du recensement de la population de 2006 ont été intégrées le plus souvent possible dans les calculs d'indicateurs.

Ce document est le produit d'un travail d'équipe. Il a été préparé par :

- Alexandra Fourquier, Anne Ducamp, Nadège Thomas, Sophie Debuisser, Fabien Lhenry, Olav Favier, Sophie Pilleron, Béatrice Oliveux, Sylvie Bonin, Chantal Chivet, Michaël Mansion et Alain Trugeon de l'OR2S,

- Philippe Lorenzo et l'Ireps de Picardie de façon plus générale.

Par ailleurs, les auteurs tiennent à remercier l'Urcam de Picardie, tout particulièrement Olivier Zielinski, la Drass de Picardie et tous les organismes mentionnés dans les sources pour leurs contributions. Ils remercient également Fanny Boutigny-Hubert (Urcam de Picardie) et Didier Soyer (Observatoire régional de sécurité routière de Picardie) pour leur relecture attentive des parties les concernant directement.

Ce travail a été conséquent en termes de validation mais il se peut toujours que des erreurs se soient glissées. Les auteurs vous prient de les excuser et de les leur signaler. Celles-ci seront prises en compte et intégrées dans la version téléchargeable sur Internet.*

** une adresse mail est spécifiquement dédiée à vos remarques : diagnosticpays@or2s.fr*

*Ce document a été financé par le **conseil régional de Picardie**.*

11 mail Albert 1^{er}, BP 2616, 80026 AMIENS Cedex 1

*Conception et réalisation par l'**observatoire régional de la santé et du social de Picardie**.*

Faculté de médecine, 3 rue des Louvels, 80036 AMIENS Cedex 1



Copyrights

Logiciels

Microsoft® Office 2007, Adobe® InDesign CS3®

Géoconcept de Géoconcept SA, Adobe® Illustrator®

Police de caractères

Times New Roman, BethHand, Calisto MT

Réalisation PC

Imprimé en août 2009 à l'imprimerie DB Print Amiens



Une collection...

Diagnostiques Territoriaux de santé
des pays de Picardie

Thiérache

Trois Vallées

Clermontois - Plateau Picard

Soissonnais





PICARDIE
LA RÉGION

Conseil régional de Picardie
11 mail Albert 1^{er} - BP 2616
80026 Amiens Cedex 1